



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2NDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI U 30 DI SETTEMBRE E DI U
1^{MU} D'UTTOBRE DI U 2021
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET
1^{ÈR} OCTOBRE
(2^{ÈME} JOURNEE)**





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
30 SETTEMBRE è 1mu OTTOBRE DI U 2021
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
30 septembre et 1^{er} octobre 2021**

SOMMAIRE 2^{ème} JOURNEE – VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021

La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS. 8

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI

Appel nominal des conseillers 8

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 319 : Raportu rilativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale

Rapport n° 319 : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 8

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/O2/034) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 20

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rappporteur* 22

<i>Prise(s) de parole :</i>	22
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
M. Louis POZZO DI BORGO	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	41
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	43
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Louis POZZO DI BORGO	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Le Président Gilles SIMEONI	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Louis POZZO DI BORGO	
Suspension de la séance à 17h35	52
Réunion de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (un représentant par groupe pour la CF)	
Reprise de la séance à 18H00	52

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 324 : Designazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi esterni

Rapport n° 324 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 52

L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations prévues dans ce rapport et des modifications opérées sur d'anciennes délibérations 66

Suspension de la séance à 18h35

Reprise de la séance à 19h30 66

Raportu n^u 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 66

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse 68

Procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse

Le Président Gilles SIMEONI 69

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 69

Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité 69

MUZIONE / MOTIONS

N^o 2021/O2/033 déposée par les groupes « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » et « Fà populu in seme » : **Station thermale de Petrapola (motion substitutive à la motion n^o 2021/O2/024 suite à son examen par la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, réunie le jeudi 30 septembre 2021)**

Motion à laquelle s'associent les groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte » 70

Présentation de la motion substitutive par Mme Marie-Anne PIERI 70

Prise(s) de parole :	70
Mme Marie-Anne PIERI	
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	74
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	74
La motion est ADOPTÉE à l'unanimité	76
N° 2021/O2/029 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien de la proposition de loi relative au gel des matchs le 5 mai	
Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	76
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	
La motion est ADOPTÉE à l'unanimité	78
N° 2021/O2/028 déposée par M. Joseph SAVELLI du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et pour l'individualisation de son versement	
Présentation de la motion par M. Joseph SAVELLI	78
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	80
La motion est ADOPTÉE à l'unanimité	80
N° 2021/O2/030 déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968	
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	81
Le Président Gilles SIMEONI, avis favorable du Conseil exécutif sur la motion	82
La motion est ADOPTÉE à l'unanimité	83

N° 2021/O2/026 déposée par le groupe « Avanzemu » : U Corsu : **a lingua di tutti, una lingua per tutti**

Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI 83

Prise(s) de parole : 85

Le Président Gilles SIMEONI

M. Saveriu LUCIANI

Le Président Gilles SIMEONI

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité 86

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 319 : Raportu relativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale

Rapport n° 319 : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 86

Prise(s) de parole : 86

Mme Nadine NIVAGGIONI présente les avis et les votes de la CDENATE sur les 7 amendements 87

Le Président Gilles SIMEONI 87

Examen des amendements 88

Explications de vote 94

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Louis POZZO DI BORGO

Le Président Gilles SIMEONI 97

Vote sur le rapport amendé :

38 voix POUR : « Fà populu in seme » (32) + « Core in Fronte » (6)

24 Non-Participations : « Avanzemu » (8) + « Un Soffiu novu » (16)

1 Absente : Mme Charlotte TERRIGHI (Un Soffiu novu)

Rapport, ainsi amendé, ADOPTÉ à l'unanimité des votants

101

La séance est levée à 21h00

La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Salute à tutti ! Emu da ripiglià i nostri dibatitti.

M. Don Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Il nous reste un dossier important concernant le prix des carburants. Nous avons également le résultat de la désignation des bureaux dans les diverses commissions thématiques, sur lesquelles vous avez travaillé ce matin. Et nous avons la désignation également dans les organismes extérieurs à la Collectivité. Et enfin, nous avons les motions.

On va demander peut-être à ce que l'on fasse moins de bruit à l'extérieur. Merci.

Donc, je tourne vers l'exécutif, M. le Président de l'exécutif, est-ce que vous voulez débiter par le rapport sur le prix des carburants ? Très bien, vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 319** : Raportu rilativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale.

* **Rapport n° 319** : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier.

M. le Président Gilles SIMEONI

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Mmes et MM. les élus de l'Assemblée de Corse, chers collègues, chers amis, donc présentation de ce rapport.

Rapport intermédiaire bien sûr, puisqu'il vise, à titre principal, à solliciter l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse, le Gouvernement, les acteurs de la filière, pour réussir à trouver enfin une solution pérenne à une question identifiée et perçue comme essentielle, la question de la cherté du coût du carburant en Corse, coût ou plutôt surcoût du carburant en Corse par rapport à la moyenne nationale française qui est aujourd'hui objectivé, ce surcoût, et qui pénalise d'autant plus les Corses, qu'il s'inscrit dans un contexte global de crise économique, d'une part, d'autre part de précarité plus importante en Corse qu'ailleurs et enfin dans un contexte général où les modes de déplacements alternatifs aux véhicules individuels, sont moins développés que sur les territoires continentaux. Un dernier critère impactant d'autant plus les Corses, que, vous le savez, nous sommes une île montagne et que beaucoup de personnes continuent de vivre, et quelquefois de travailler dans des endroits où il n'y a pas de modes de déplacement en commun.

Alors, je disais un rapport intermédiaire, mais un rapport qui s'inscrit aussi dans une histoire à la fois longue et récente. Une histoire longue, la dérégulation des prix du carburant remonte à 1986. La première fois que l'Assemblée de Corse s'est saisie du problème de la cherté du carburant en Corse et a produit une délibération, c'est en 1987.

1987-2021 : 34 ans. 34 ans sans que nous ne trouvions de solutions satisfaisantes, cela démontre au moins que le problème est certainement complexe, car s'il avait été simple, je ne doute pas qu'il aurait été réglé avant.

1987 donc, et depuis lors à intervalles récurrents, mandature après mandature, eh bien l'Assemblée de Corse, les élus de la Corse se sont penchés sur ces problèmes sans parvenir, jusqu'à aujourd'hui, à proposer des solutions efficaces. Nous souhaitons collectivement réussir à trouver ces solutions et les mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Sur le chemin de l'identification des solutions et le cadre du travail restant à mener, je pense nous avons beaucoup avancé, notamment depuis la crise dite des « gilets jaunes », je parlais de l'histoire longue. L'histoire récente, c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase du malaise économique et social au niveau français, au moment de la crise des gilets jaunes puisque c'est l'augmentation à la pompe du prix du carburant sur le continent, pour le coup, aussi qui a conduit à cristalliser les difficultés économiques et sociales et qui a débouché sur cette crise majeure.

Cette crise majeure, elle a eu lieu à titre principal en France, également dans quelques pays européens, mais avec moins d'intensité, et elle a aussi, bien sûr, touché la Corse. La Collectivité de Corse a choisi d'apporter une forme de réponse, ou des formes de réponses, qui n'ont pas été expérimentées ailleurs.

J'ai proposé à l'époque au Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy TALAMONI, et au Président du CESEC, Paul SCAGLIA, que nous instituions ensemble une conférence sociale réunissant les élus de la Corse, l'Etat, qui était invité même s'il a choisi de ne pas venir, élus du Conseil exécutif, élus de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition, les acteurs des filières concernées, l'ensemble des protagonistes, les collectifs citoyens, notamment les collectifs dits de « gilets jaunes ».

Nous avons identifié deux thématiques principales à essayer de traiter dans le cadre de la crise de l'époque, à savoir d'une part le prix des denrées de première nécessité et de l'autre, le prix du carburant routier. Donc, nous avons créé deux groupes de travail auxquels ont participé celles et ceux qui ont choisi de le faire. Je laisse de côté, après l'avoir rappelé pour mémoire, le groupe de travail consacré au prix des produits de première nécessité, qui a débouché sur une charte qui a permis d'identifier un panier composé de plus de 200 produits dont le prix est désormais aligné sur la moyenne la plus basse des prix constatés dans des grandes ou moyennes surfaces de niveau équivalent sur le continent.

Et puis, nous avons travaillé sur le problème des carburants avec, comme je l'ai dit, également les acteurs citoyens et y compris, outre les « gilets jaunes », le collectif contre la cherté du carburant en Corse, dont je salue le représentant qui est aujourd'hui présent dans la tribune.

Nous avons travaillé. La Collectivité de Corse a sollicité l'intervention d'une AMO pour essayer d'y voir le plus clair possible dans une structure d'approvisionnement et de distribution qui est complexe, et une matière, elle-même, extrêmement technique, fluctuante ne serait-ce que parce que les prix de la matière première fluctuent tous les jours et que le marché de la distribution du carburant en Corse est beaucoup plus complexe et comporte plus de strates que cela n'est le cas sur les continent.

A côté de ces travaux il y a eu également, et je tiens à le rappeler, une intervention de l'Etat, non pas au sein de la conférence sociale, mais à travers trois rapports. Premier rapport, celui de l'inspection générale des finances en octobre 2018, en amont de la crise de « gilets jaunes ». Deuxième rapport, sur saisine de la préfète de Corse de l'époque, un rapport de l'autorité de la concurrence qui a été restitué en novembre 2020 et également, il faut le rappeler parce qu'on a tendance à l'oublier, un rapport confié à la direction générale de la concurrence et des fraudes, là encore, sur saisine de la préfète de Corse, et un rapport demandant à cette direction qui a tous les pouvoirs d'investigation, de rechercher si oui ou non, il y avait des mécanismes de surprofit, et notamment de surprofit illicite à toutes les étapes de la chaîne.

Je rappelle l'existence de ce troisième rapport parce que ce rapport a été restitué. Il a été restitué il y a plus d'un an et demi, et nous en avons demandé la communication à l'Assemblée de Corse, bien sûr, mais également au public et aux corses en général. Nous l'avons demandé d'abord par courrier, je l'ai fait à deux reprises, et puis il y a même eu une délibération de l'Assemblée de Corse qui a réitéré cette demande officiellement. Pour l'instant, ce rapport n'a pas été rendu public et je pense qu'il conviendrait que cela soit le cas.

Donc, nous avons aujourd'hui une vision sans doute pas définitive, sans doute pas complète, mais en tout cas beaucoup plus précise de la situation concernant les écarts de prix et concernant les raisons des écarts de prix.

Sur les écarts de prix, ils sont aujourd'hui objectivités, ils sont en moyenne de plus 6,7 % pour le gazole, autrement dit environ 1,5 centime par litre supplémentaire en Corse, et 5,3 % pour le sans-plomb 95, mais comme le carburant est plus cher, ça fait un différentiel plus important, 2,9 centimes d'euro par litre en plus en Corse. Donc, un différentiel de prix qui est objectivé et qui aujourd'hui n'est plus contesté.

Et puis, une deuxième difficulté propre à la Corse, c'est que les biocarburants bénéficient d'une fiscalité incitative. Donc le consommateur moyen du continent qui se dirige vers le biocarburant, profite à la pompe d'une fiscalité moins lourde - je rappelle que la fiscalité du carburant représente plus de 40 % du prix total du produit à la pompe - le consommateur continental peut bénéficier d'un biocarburant qui lui permet donc de bénéficier d'un prix inférieur, puisque la fiscalité plus avantageuse est répercutée sur le prix à la pompe, mais que cette possibilité n'existe pas en Corse, parce qu'il n'est possible de se livrer, vu le fait de l'insularité notamment, à la manipulation technique et chimique qui conduit à produire du biocarburant. Donc, on n'a pas de biocarburant en Corse et on a un prix qui est objectivement plus cher.

Deuxième question : pourquoi ce prix est-il objectivement plus cher ? Comment se fait-il qu'à partir d'une matière première qui est, sur le territoire français, au même prix pour l'ensemble de l'acquéreur initial, comment se fait-il qu'on retrouve ce produit plus cher de 5 à 7 %, à la pompe en Corse ? Ça a conduit à s'interroger sur le mécanisme de formation des prix et à chercher à identifier à chaque chaîne de la formation des prix, s'il existe des raisons de surcoûts, et si ces surcoûts existent, à quoi sont-ils dus ? Sont-ils dus par exemple, à ce qu'il est convenu d'appeler des surprofits ? Autrement dit, certains opérateurs prennent-ils une marge supérieure à la marge normale pratiquée dans la même situation par un opérateur sur le continent ? Existe-t-il des surmarges et des surprofits ? Première question.

Deuxième question : existe-t-il des éléments objectifs autres que les surprofits, qui expliquent une éventuelle augmentation du prix ? Et ces éléments objectifs peuvent procéder de plusieurs facteurs dont nous parleront tout à l'heure.

Enfin, dernière remarque, le surcoût constaté à la pompe, peut aussi provenir d'une combinaison de ces deux catégories de facteurs, c'est-à-dire à la fois un ou des surprofits auxquels s'ajouteraient des contraintes objectives identifiées.

Alors, une fois qu'on a posé ce cadre méthodologique, nous avons identifié l'ensemble de la chaîne et nous avons essayé de travailler avec notre AMO, bien sûr, dans le cadre des échanges avec les acteurs de la filière dont il faut souligner qu'ils ont participé aux travaux de la conférence sociale, ils auraient pu ne pas venir, ils l'ont fait, ils l'ont tous fait, et je tiens à les en remercier.

Et puis, nous avons aussi les rapports, et notamment le rapport de l'autorité de la concurrence. Je ne vais pas revenir sur une structure, que vous connaissez, d'approvisionnement et de distribution, mais je voudrais insister sur les éléments qui me paraissent être essentiels.

D'abord dire que tout le carburant routier qui arrive en Corse, vient de Fos, il n'y a pas de carburants qui viennent d'ailleurs, on ne s'approvisionne pas en Sardaigne, on en s'approvisionne pas en Italie, etc. La structure aujourd'hui est celle-là.

On nous explique qu'il y a une partie de contraintes techniques et réglementaires, il y a aussi un approvisionnement unique qui découle de la structuration en aval du marché. Autrement dit, je prends un exemple, on pourrait imaginer une fois la contrainte technique de l'équivalence entre du carburant venant de France et du carburant venant d'Italie, une fois cette équivalence trouvée au plan technique, on pourrait très bien imaginer que, par exemple, les distributeurs corses s'organisent pour faire venir du carburant du continent à un prix inférieur éventuellement que celui du carburant venant de Fos. Sauf que l'organisation du marché aujourd'hui ne permet pas cela et que l'organisation du marché, c'est le premier niveau, c'est qu'entre le moment où le carburant part de Fos et le moment où il arrive dans les unités de stockage en Corse, et où il est stocké en Corse, dans deux dépôts, un à Bastia et un à Ajaccio, il y a une situation qui est une situation de monopole, qui n'existait pas avant, et qui s'est construite progressivement à travers d'abord une prise de participation du groupe « RUBIS », qui est ensuite devenu majoritaire, qui est aujourd'hui majoritaire et en situation de monopole dans la coordination des approvisionnements de l'ensemble des carburants vers les dépôts pétroliers pour tous les opérateurs pétroliers confondus. Ca n'est pas un jugement de valeur, ce n'est pas un procès d'intention, c'est une constatation et cette constatation, et je me tourne vers certains élus avec lesquels j'ai discuté, et je m'adresse

aussi aux Corses, elle ne vaut pas acceptation de cette situation de la part du Conseil exécutif.

Nous constatons cette situation de monopole et nous disons immédiatement qu'une situation de monopole dans un domaine stratégique pour une situation insulaire est une situation potentiellement dangereuse, que le risque soit réalisé ou pas, qu'il y ait des surprofits ou qu'il n'y en ait pas, la situation de monopole dans l'approvisionnement des carburants est une situation, je le dis très clairement, comme ça ce problème sera purgé, qui ne nous convient pas politiquement et économiquement.

Une fois que j'ai précisé cela, que dis-je dans notre rapport ? Je dis la chose suivante : je dis qu'au moment où nous parlons, l'Autorité de la Concurrence n'a constaté aucun abus de position dominante, aucune entente illicite, aucun surprofit systématique de la part de « RUBIS » ; Autorité de la concurrence saisie par l'État, qui a également la capacité de s'autosaisir, dès lors que dans le cadre de ses investigations, elle relève des indices qui lui laissent penser qu'un comportement anormal est concrétisé. Donc, cela, l'Autorité de la Concurrence nous a dit dans son rapport « je ne l'ai pas constaté ».

Est-ce que cela veut dire que cela n'est pas arrivé ? Je n'ai pas les moyens de l'affirmer.

Est-ce que cela veut dire que ne cela n'arrivera pas ? Je n'ai pas les moyens de l'affirmer.

Je constate simplement que l'Autorité de la concurrence n'a pas mis en évidence, au moment où nous parlons, des surprofits. Et je pense aussi qu'il est indispensable que nous ayons en main le rapport de la Direction générale de la concurrence et des fraudes, qui a dû nécessairement à la demande du Préfet, et donc du Gouvernement, investiguer de façon précise et détaillée, et qui l'a déjà fait, et qui a remis un rapport il y a plus d'un an, un rapport que nous devrions avoir.

Une fois que j'ai dit cela, je dis dans le rapport et dans la délibération que la situation de monopole ne nous convient pas, premièrement. Deuxièmement, qu'il faut mettre d'ores et déjà en œuvre une mesure qui a été acceptée en son principe par « RUBIS », qui nous l'a écrit et j'avais communiqué cette lettre, qui dit : nous, nous n'avons rien à cacher, nous proposons à l'État et à la Collectivité de Corse d'être censeurs, c'est-à-dire présents à notre conseil d'administration sans droit de vote, mais en ayant accès à l'ensemble des informations et à l'ensemble des comptes qu'ont tous les associés de la structure qui gère aujourd'hui l'approvisionnement.

Je dis que, à mon avis, il faut le faire, non pas pour être des cautions, mais en quelque sorte pour mettre un pied dans la place. Que la Collectivité de Corse soit présente et que l'État soit présent d'ores et déjà pour vérifier ce qu'il se passe au sein de la société, à mon avis, c'est un pas, ce n'est peut-être pas le pas décisif, ce n'est peut-être pas le pas, qui nous convient totalement, mais c'est un premier pas qu'à mon avis il faut faire.

Deuxièmement, et je le dis aussi dans le rapport, je pense qu'il ne faut pas s'accommoder de cette situation de monopole et je propose, dans le cadre des discussions à venir, à l'Assemblée de Corse de réfléchir, avec le Gouvernement notamment, à toutes les formes juridiques qui permettraient de casser ce monopole ; formes juridiques ou formes économiques.

La première forme juridique la plus évidente, elle nous a été suggérée par l'Autorité de la concurrence, ça a été fait dans d'autres domaines, par exemple dans le domaine gazier : c'est de créer une structure d'économie mixte. Lorsqu'il y a un produit qui est un produit stratégique, qu'on a une situation de monopole renforcée ou aggravée par l'insularité, sur le continent, on a déjà mis une structure qui est une structure d'économie mixte pour gérer l'approvisionnement. Je dis que c'est une piste sur laquelle la Collectivité de Corse a travaillé, nous avons sollicité une étude et je dis qu'elle doit être mise à l'étude.

Troisième piste, la propriété éventuelle des installations de stockage. Aujourd'hui, il y a un monopole de ces installations de stockage qui fait que, même les sociétés qui sont associées, doivent acheter le produit à l'entrée : je parle de « TOTAL » qui est actionnaire de « DPLC » ; « DPLC » étant la structure qui gère les deux dépôts pétroliers. « TOTAL » doit acheter en amont de l'entrée dans les dépôts, le carburant qui appartient uniquement à « RUBIS ».

Donc, il y a également la possibilité juridique de réfléchir à une propriété publique ou mixte des infrastructures de stockage. Ces possibilités doivent être investiguées rapidement dans le cadre des discussions dont nous sollicitons l'ouverture.

Indépendamment de cette situation de monopole et des risques avérés ou pas qu'elle génère, l'approvisionnement vers la Corse entraîne aussi incontestablement des surcoûts objectifs.

Deux types de surcoûts pour mémoire ; on pourrait en citer d'autres, mais ils sont visés par l'Autorité de la concurrence :

L'insularité : vous avez une rupture dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le continent, vous partez de Fos, vous allez d'un point continental à un autre point continental. Ici, quand vous partez de Fos, il faut aller au port, charger un bateau, ce bateau vient en Corse, ce bateau se connecte ensuite au dépôt, d'ailleurs selon des modalités différentes puisqu'ici il y a un terminal et que à Lucciana, ce n'est pas le même type d'approvisionnement.

Et puis vous avez également, outre les surcoûts liés à l'insularité, des surcoûts liés à la taille et à la saisonnalité des structures de stockage. Sur le continent, et c'est expliqué aussi dans le rapport de l'Autorité de la concurrence, vous avez des unités de stockage qui vont d'un rapport de 1 à 10 par rapport à la taille de Bastia et d'Ajaccio. Et donc, vous le savez, vous ne pouvez pas faire d'économies d'échelle, comme vous avez des surcoûts qui sont des surcoûts induits.

Donc, ce sont deux éléments qui sont des éléments objectifs.

Si on continue dans la chaîne de distribution, la deuxième différence majeure, c'est que, et on l'a dit, et ça fait partie aussi, je dirais, des surcoûts dont, sur le principe, nous assumons l'existence. Aujourd'hui, on est allés sur le continent vers une forme de distribution au consommateur qui a totalement comprimé les étapes intermédiaires.

Vous avez deux catégories, pratiquement de façon exclusive, de système de distribution : vous avez le premier système qui est une gestion directe par les grandes enseignes pétrolières de leurs stations de distribution, pratiquement toutes automatisées. C'est-à-dire que c'est elles qui gèrent en direct, vous n'avez plus personne, vous n'avez pas de gérant, pas d'employés, etc., vous venez et vous faites l'essence. Et le deuxième système, c'est aujourd'hui la plupart des stations-services sont intégrées dans les grandes surfaces. La vente du carburant est considérée comme un produit d'appel pour la grande surface et donc la marge, sur la vente de carburant, est pratiquement inexistante.

En Corse, nous avons une structure qui est une structure différente. Vous avez, au sortir des deux dépôts pétroliers, les transporteurs, les transporteurs opérateurs, « VITO », « TOTAL », « ESSO » (ESSO étant le groupe FERRANDI) qui vont récupérer tous les jours ce carburant aux dépôts pétroliers et qui vont le livrer dans les 135 stations-service de Corse. Cette existence des transporteurs entre le dépôt et la station-service génère un coût supplémentaire, parce que ces opérateurs prennent une marge bien sûr. Puis, ils amènent le carburant dans les stations-service, et là c'est la grande différence aussi sur l'organisation de la distribution, ce que je vous ai dit, on a aujourd'hui un tissu de 135 stations-services : 86 d'entre elles sont exploitées par des indépendants et un certain nombre sous franchise, et il peut y avoir soit des exploitants

qui sont propriétaires directement de la station-service, soit sous forme de location gérance, et à ce moment-là il y a encore un échelon.

Dernier mot, et nous le savons toutes et tous, deux remarques : il y a bien sûr des stations-service dans le milieu urbain, il y a des stations-service dans le milieu périurbain, et il y a aussi des stations-service notamment dans des régions dites rurales, de montagne, de l'intérieur : station-service du Cap Corse, station-service de l'Alta Rocca, station-service de Petreto, station-service du Niolo... Il est évident que ces exploitants-là sont dans des coûts, et notamment à travers le volume, parce que lorsqu'ils achètent le produit, il y a bien sûr ce qui est appelé des remises arrières, mais des remises qui sont conditionnées par le volume que vous achetez. Plus vous achetez, moins vous payez cher. Quand vous avez une petite station, bien évidemment, les remises, même si on veut vous aider, elles sont moins fortes. Et donc vous avez un prix qui est plus élevé et donc vous le répercutez sur le consommateur final.

La partie monopolistique, j'en ai parlé ; la structure de distribution, nous en avons parlé. Chaque étape a des surcoûts. Tous ces surcoûts sont-ils illégitimes au moment où nous parlons ? Je pense que c'était la mandature précédente, mais c'est pour ça qu'il faut inscrire nos pas dans le travail. Nous nous étions accordés pour dire que nous, nous ne souhaitons pas remettre en cause, si ce n'est de façon progressive et aménagée, le système de détaillant tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Parlons clairement. Nous avons dit ensemble, mais chacun s'exprimera, c'est la position constante du Conseil exécutif, que nous ne sommes pas favorables à ce que le carburant soit vendu dans les grandes et moyennes surfaces comme un produit d'appel, ce qui bien sûr conduirait à diminuer la marge et donc à avoir un prix plus intéressant dans ces quelques dizaines de points de vente, mais qui conduirait à faire couler, pour parler clair, et les détaillants, et les emplois induits par la structure des stations-service.

Donc, nous avons dit : ce système-là, nous voulons le préserver avec quand même une réserve. C'est que notre vision de la recherche d'une diminution du prix du carburant à la pompe, elle doit se concilier aussi avec des projets de moyen et de longs termes qui nous conduisent à vouloir faire émerger des modèles alternatifs. Autrement dit, et pour parler clairement, nous ne sommes pas là pour avoir, par exemple, une fiscalité extrêmement avantageuse ou un prix extrêmement avantageux qui conduirait les Corses à avoir systématiquement recours à la voiture individuelle. Cela serait contradictoire avec la politique de développement durable que nous voulons et ce que nous voulons faire monter progressivement en gamme et en puissance, c'est-à-dire les déplacements doux, l'intermodalité avec le chemin de fer, le transport collectif, y compris dans les zones rurales, etc., etc. Mais ça, c'est un objectif de moyen terme ; mais

cet objectif de moyen terme qui est déjà difficile, il ne peut pas nous conduire à oublier la réalité du court terme : population en situation globale de précarité économique et sociale plus importante que le continent, mode de développement de transport en commun moins important, personnes qui habitent dans le rural et qui sont loin de leur lieu de travail et qui sont obligés de prendre leur voiture individuelle. Donc, il faut que nous construisions un système qui est adapté à la fois à cette exigence de l'immédiat et du court terme, et en même temps qui nous prépare à aller vers le système.

Par exemple, pour les stations-service, j'assume totalement que nous disions ensemble, enfin je l'espère, qu'il est hors de question de porter atteinte économiquement et socialement au système actuel de station-service tel qu'il est en Corse, avec les emplois qu'il génère, avec le fait que la station-service de l'Alta Rocca ou du Niolu, c'est aussi un point de vie, etc., etc., et pour cela, me semble-t-il, c'est important. Mais pour autant, on ne peut pas continuer non plus à être prisonniers du choix des grandes enseignes qui ouvrent en permanence de nouvelles stations-service. Ça, il faut aussi, à un moment donné, quand on sera autour de la table, qu'on se le dise tranquillement.

Une fois qu'on a identifié tout cela, que pouvons-nous faire au moment où on parle ? Nous, on avait dit, au moment de la crise, « on se met autour de la table et on essaye de comprendre ce qu'il se passe ». On l'a fait. Lorsqu'il y a eu le rapport de l'Autorité de la concurrence, c'était en avril dernier, on l'a communiqué devant l'Assemblée de Corse, on a discuté des conclusions du rapport de l'Autorité de la concurrence, et on s'est dit : on a identifié un certain nombre de pistes.

Ces pistes sont celles que je viens d'énumérer :

- supprimer ou trouver les moyens de supprimer la situation de monopole, premièrement ;
- deuxièmement, identifier les surcoûts objectifs liés à l'insularité par exemple, ou aux contraintes de stockage ;
- troisièmement, mettre en place un système de régulation des prix, à l'instar de ce qui peut être fait dans les départements et régions d'Outre-mer où cela a été mis en œuvre.

La contrepartie de ce système de régulation des prix, c'est de réfléchir à quelle est la marge normale que doivent avoir les opérateurs pour pouvoir continuer à vivre, tout simplement.

- Mettre en place, éventuellement, des dispositifs de compensation. Exemple, vous l'avez vu dans le journal hier : la hausse du prix de l'énergie a conduit le Premier ministre à envisager un bouclier tarifaire. Certains lui reprochent de ne pas toucher tout de suite à la fiscalité.

Admettons que demain la situation économique actuelle conduise à une hausse drastique des prix du pétrole et du carburant, vous allez avoir mécaniquement une hausse à la pompe et qui va être perçue comme insupportable dans le contexte que je viens de décrire.

Que dit l'Autorité de la concurrence pour répondre à cela ? L'Autorité de la concurrence dit : nous vous proposons d'utiliser l'article L410-2 du code du commerce qui prévoit que le Premier ministre peut prendre par décret des mesures, dans un certain nombre de circonstances, notamment lorsqu'il y a une hausse, etc., sur certains produits pour réguler les prix et en fixer le montant maximum. Alors, nous, nous disons : servons-nous de cette possibilité ouverte par l'Autorité de la concurrence, à la fois pour mettre en place le dispositif, mais surtout pour que la mise en place de ce dispositif, qui est transitoire et qui dure 6 mois, nous permette d'avancer sur la voie d'une solution pérenne.

À mon avis, ce sont les travaux que nous avons conduits qui nous permettent de le dire, la solution pérenne passe par, à la fois une modification de la structure de la distribution, et par une évolution législative et réglementaire.

Donc, ce que dit ce rapport, et je termine, c'est, sur le fondement des travaux qui ont été menés, au constat d'une situation qui perdure depuis 1987, adossé au constat dressé par l'Autorité de la concurrence sur le prix du carburant à la pompe, nous devons ouvrir une discussion avec le Gouvernement et trouver les moyens pérennes de régler ce problème.

Trouver les moyens pérennes de régler ce problème, c'est la question du monopole, premièrement : comment on la traite ? Comment on le fait évoluer ? Est-ce qu'on peut aller vers une solution mixte ? Est-ce qu'il y a d'autres solutions ? Premièrement.

Deuxièmement, c'est identifier la structure de formation des prix ; c'est fait.

Se dire que, comme dans tout domaine stratégique, le recours à la régulation des prix, et notamment à la fixation d'un prix maximum par une autorité qui ne serait pas forcément le préfet, c'est la création d'un institut statistique, c'est la décision ou une codécision que nous pourrions prendre, est un moyen de régulation.

Et puis, nous avons aujourd'hui une marge qui est une marge importante, dès lors qu'il y aurait des surcoûts liés à l'insularité, par exemple, liés à la structure de stockage, liés à l'existence d'une poussière, une pluralité de petits distributeurs dont nous voulons organiser le maintien, eh bien nous, nous disons qu'il y a une large marge fiscale, notamment à travers le différentiel de TVA. Aujourd'hui, il y a 13 % ; Outre-mer en paye 2,1 %. Nous avons une marge qui est large. Alors, on ne dit pas forcément qu'il faut passer de 13 à 2 %. Là je réponds à l'Autorité de la concurrence qui dit : non, mais il ne faut pas jouer sur le levier fiscal parce qu'il y aurait un risque de captation par les structures intermédiaires et les échelons intermédiaires.

Mais le mécanisme de régulation que nous voulons mettre en place, c'est précisément ce qui va permettre de s'assurer que toutes les strates de la distribution n'engrangent pas de surprofits et que la recette fiscale que nous allons dégager, ou le différentiel fiscal, va effectivement bénéficier au consommateur final.

Et je vais plus loin et je termine, il y a même la marge pour une diminution de la fiscalité, voire un transfert partiel de la défiscalité.

Je vous rappelle que la TIPP, aujourd'hui TICPE, c'est une ressource fiscale importante pour la Collectivité de Corse ; que nous avons fait le choix politique de ne jamais l'augmenter, alors que toutes les régions l'ont augmentée, et que nous avons là la possibilité, par le transfert de fiscalité, d'avoir une ressource fiscale supplémentaire sans impacter le prix pour le consommateur, et sans permettre qu'il y ait des sur-marges pour les structures intermédiaires de distribution.

Hier, sur la fiscalité, la recette était fléchée pour l'État sur la mobilité durable ; aujourd'hui, l'État l'a réintégrée dans le budget général. Nous, nous pourrions très bien considérer que cette recette fiscale qui provient de la taxation des produits pétroliers, notamment du carburant routier, nous l'affectons, par exemple, à la mobilité douce ; par exemple, à un fonds de solidarité pour financer une carte carburant pour les personnes en situation précaire ; par exemple, pour financer des services publics routiers dans l'intérieur, là où il n'y a pas de voiture individuelle, etc., etc.

Donc, je pense que c'est un système global qu'il faut construire. Est-ce que nous avons aujourd'hui toutes les clés de ce système global ? Non.

Donc, c'est en cela que je dis que c'est un rapport intermédiaire, c'est un rapport qui vise à objectiver un certain nombre de constatations et à dire au Gouvernement : actez le principe d'une discussion, ouvrons-là, menons là le plus rapidement possible et mettons en place les solutions qui s'imposent.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Je vais tout d'abord demander aux personnes qui n'ont pas de masque, de le remettre.

Il y a deux rapports : celui de la CDENAT et de la commission des finances.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme la Présidente, il y a eu des observations des commissaires.

M. Jean-Michel SAVELLI a indiqué partager pour une large part le diagnostic établi.

Il a précisé que le différentiel de prix observé avec le continent est bien entendu dû à l'existence d'un réseau de distribution plus développé sur le continent, le recours à la grande distribution, mais également à l'existence d'enseignes de pétroliers low-cost, à marges très faibles.

Par ailleurs, il a rappelé que, pour ce qui relève de la structure des prix, des éléments de coût tels que le préacheminement et l'obligation de stockage contribuent à grever les prix en Corse.

Ayant pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des quatre pistes d'intervention et des trois temporalités présentées par le Président du Conseil exécutif, il s'est interrogé sur la manière de compenser les surcoûts sur le court terme, dans le cadre des suggestions de l'Autorité de la Concurrence, qui conseille d'encadrer et de compresser les prix.

Par ailleurs, revenant sur les propositions à court et moyen termes, sans s'appesantir sur les détails, il a alerté les commissaires sur la difficulté de procéder à des comparaisons avec l'Ile de La Réunion, cette dernière ne répondant pas à la même réglementation fiscale sur les produits pétroliers que celle en vigueur en Corse.

Il a fait valoir sa préférence pour une intervention de la Collectivité de Corse à la base des surcoûts, à la fois au niveau des dépôts pétroliers par une prise de participation au capital, dont le montage resterait à préciser, et au niveau du transport terrestre, en agissant de manière simple, sans interpeller le Gouvernement, par le biais de la DCT qui pourrait y être en partie dédiée, de manière à diminuer le coût à la pompe de

quatre centimes d'euros. Cela permettrait de maintenir un service de qualité et de faire en sorte que les zones rurales ne soient pas exclues des baisses éventuelles des marges.

Le Président Gilles SIMEONI a dit partager l'esprit de l'avis exprimé et le scepticisme quant à la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la Concurrence. Pour autant, ne pas reprendre cette piste pourrait être reproché à la CDC et l'affaiblir dans ses discussions avec le Gouvernement.

Par ailleurs, la situation économique particulière que traverse le pays, avec de fortes inquiétudes quant à la flambée du prix du pétrole qui se profile dans les semaines à venir, oblige à anticiper afin d'éviter une situation similaire à celle rencontrée l'année 2019.

Il a estimé que la référence à cette possibilité est à la fois opportune en termes de stratégie pour créer un espace de dialogue avec le gouvernement et pour anticiper une situation de flambée des prix générale.

Le Président SIMEONI a indiqué qu'un recours à un mécanisme d'encadrement des prix, envisagé de façon pérenne, impliquera une contrepartie portant sur une compensation légitime.

Sur la question de la fiscalité, le Président a précisé qu'il ne méconnaissait pas la difficulté de la Corse qui, bien qu'étant une île, ne compte pas parmi les régions ultra périphériques. Rappelant qu'il ne revendiquait pas un droit absolu à une fiscalité aménagée, il a tout de même mis l'accent sur les effets objectivés de l'insularité qui, selon lui, justifient, voire commandent, une fiscalité particulière.

De ce point de vue, il a élargi cette logique appliquée aux carburants à une réflexion plus globale, dans le cadre d'un statut fiscal et social. Il a estimé indispensable d'entamer des discussions sur la répartition de la recette fiscale, portant notamment sur les questions du transfert de TVA et du transfert total ou partiel de la TGAP.

Il a indiqué par ailleurs que les résultats d'une étude juridique, lancée pour vérifier la faisabilité d'une prise de participation au monopole pétrolier sur l'île, seraient présentés à l'Assemblée de Corse, dès que possible.

L'utilisation en partie de la DCT lui est apparue comme une réponse partielle à une problématique globale, estimant que l'enveloppe constante ne parvenait déjà pas à répondre à l'ensemble des besoins. Son utilisation, pour minorer les surcoûts du carburant, outre le fait qu'elle nécessiterait une modification législative, impliquerait une perte dommageable dans son utilisation initiale.

Il a souhaité alerter les membres de la commission sur le risque de se laisser enfermer dans une solution interne, qui mettrait à mal la situation budgétaire de la Collectivité, dont les moyens sont déjà contraints.

Il a également noté que les avis se rejoignent sur la prise en compte des petits détaillants, estimant toutefois que la multiplication du nombre de stations-services mériterait une vision partagée quant à la planification des ouvertures nouvelles. Sans quoi, le mécanisme de compensation se heurterait à une course en avant dictée par les opérateurs économiques.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte »

Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

M. Joseph SAVELLI

Mme la Présidente, il n'y a pas eu d'observations des commissaires en commission des finances.

Donc, avis favorable de la commission des finances.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu »

Absence du groupe « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je vais passer la parole aux groupes. Qui demande la parole ?

M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Nous avons combien de temps ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Au total, 15 minutes. Nous l'avons décidé en commission permanente organisationnelle.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien. On ne fera pas usage de tout ce temps.

M. le Président, vous avez rappelé que le débat qui tourne autour des doutes, donc des suspicions et donc des fantasmes sur le prix du carburant est un débat daté. En effet, cela fait plus de trois décennies qu'on s'interroge sur la construction du prix. Je crains que ce soir, nous ne soyons pas davantage éclairés, tant il est vrai qu'un travail de fond a été opéré, mais que la complexité de la construction du prix génère une opacité, en tout cas quelque chose d'assez nébuleux qui ne nous permet pas d'y voir clair.

Concrètement, en faisant la somme de tous les efforts, en nous étant déplacés sur site à l'invitation des DPLC, pour certains, dont je fais partie, nous nous y sommes rendus de façon tout à fait neutre et objective, en répondant courtoisement à une invitation, en lisant le rapport de l'inspection des finances, en lisant le rapport de l'Autorité de la concurrence, le dernier document qui fait date de novembre 2020, en lisant votre rapport, en ne lisant pas manifestement un rapport qui peut nous éclairer en effet qui est celui de la Direction de la concurrence et des fraudes qui, à mon avis rentre dans une granulosité un peu plus fine qui peut peut-être nous éclairer : on ne comprend pas le différentiel.

Deux chiffres de référence, sans rentrer dans des considérations, pour le coup, pas très lyrique mais très technique :

Il y a un chiffre qui fait référence, c'est celui qui a été livré en 2019, avant le COVID, en gros, on parle de 300 millions de litres, tous carburants confondus (on reste dans les masses).

L'État dit « la part de l'effort qui est la mienne... » sur le différentiel TVA qui n'est pas de 20 %, qui est de 13 % (je pratique des arrondis vraiment pour fixer les esprits, sans rentrer pour autant dans la caricature) «... c'est 35 M€ ».

La Collectivité, sous votre autorité, M. le Président, décide de ne pas activer la TICPE ; en gros, on parle de 7 M€, je pense être dans les masses.

Ce qui signifie que l'effort de la puissance publique, État et Collectivité confondus, c'est 42 M€.

Faites une règle simple, divisez par les 300 millions de litres, ça veut dire qu'en gros, on devrait observer un différentiel au litre de 0,14 €. Vous y ajoutez, ce qui oscille entre 0,02 et 0,03 € par litre, ça veut dire qu'entre le mec qui fait son plein dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille et celui qui fait son plein dans la périphérie bastiaise, il devrait y avoir (0,14+0,03) 0,17 € de différence, en moins ! Je ne pense pas être caricatural pour le coup, même si je suis dans les masses grossières, j'essaye d'éclairer chacun d'entre nous pour qu'on sache bien de quoi parle.

Il y a quand même une difficulté en 2021, à l'époque des Big Data où tout est presque sur la table, tout ou presque est sur la table, une difficulté qui est quand même très calculatoire, très scientifique et très technique à expliquer d'où viennent, alors si ce n'est pas 0,17, c'est 0,15 €, on ne va pas ergoter sur le centime... Le centime, c'est 2 à 3 M€, un sò micca buchjuli, comme disait Dominique BUCCHINI ! Sur ces masses-là, ce n'est pas de 0,01 € qu'on parle, on parle de 0,12, 0,13, 0,14, 0,15 €. Nous n'arrivons pas à l'issue de la somme de ces rapports, de ces études de gens dont c'est le métier à expliquer d'où viennent ces 0,15 €.

D'où la difficulté que nous avons à nous positionner sur ce rapport, pour intermédiaire qu'il soit.

La question, ce n'est pas de taper sur les uns ou sur les autres. Vous dites, et vous avez raison en termes de méthode, M. le Président, qu' « on va essayer de négocier sur les marges ». Pour négocier sur les marges, il faut les fixer ! Il faut fixer les marges.

Encore une fois, on est dans quelque chose qui relève de la suspicion. On sent bien ce qu'il se passe. Très intuitivement, je pense qu'il y a un problème sur les tankers, mais c'est intuitif, ce que vous appelez du surprofit... Après, la notion de surprofit, il faut savoir la quantifier aussi. Où est le quantum du surprofit ? Le métier de ces gens-là, ce n'est pas d'être des philanthropes, c'est de faire du profit : où commence le surprofit ? Où finit l'excès ? On ne sait pas, il faut le fixer, il faut fixer des marges.

Il faut savoir ce qu'il se passe de la raffinerie de Fos jusqu'au port de Marseille, en tout cas de l'endroit où part le tanker. Il faut savoir ce qu'il se passe. N'y a-t-il qu'un tanker du reste ? Est-ce que les tankers ne sont pas mutualisés ? Questions auxquelles on ne peut pas répondre. Une fois que le tanker arrive à Lucciana ou à Ajaccio, qu'est-ce qu'il se passe ? Combien de temps y reste-t-il ? Une fois que le réseau de distribution locale amène l'essence à Cozzano ou à Levie, qu'est-ce qui peut expliquer comment se décompose au centime près les marges des uns et des autres.

Deuxième problème à la lecture de ce rapport, qui n'est pas lié à votre rapport es qualité mais au fait que vous vous appuyez sur l'Autorité de la concurrence qui a limité son champ d'action. En gros, elle s'est concentrée sur la distribution, semant d'une certaine façon le doute. D'une certaine façon, en se concentrant uniquement sur le secteur local. En gros on se dit « ce sont les transporteurs qui s'engraissent ». C'est le message subliminal qui court, mais qu'il s'agit de quantifier, tout simplement.

Comme ces choses-là ne sont pas quantifiées, il nous est difficile, il va vous être difficile de justifier l'application du L410-2. Parce que le L410-2, le préambule est très simple. En gros, il dit « les prix sont déterminés par le jeu de la libre concurrence ». 2^{ème} alinéa, « Sauf.. ». 3^{ème} alinéa, c'est l'usage que vous semblez privilégier : on saisit le Premier ministre, sauf qu'on le saisit dès lors qu'il s'agit, je cite, de « situations de crise ou de calamités ». Je ne suis pas sûr, quel que soit le ressenti des uns et des autres, que depuis Paris, on considère qu'il y a crise ou calamité. D'où la difficulté qui va être la vôtre, si ce rapport est adopté, ce que je pense, même si nous n'y participerons pas, de convaincre le Gouvernement de faire usage d'un alinéa, dès lors que l'Autorité de la concurrence elle-même, dont ce n'était pas manifestement le périmètre d'investigation, n'a pas mis sur le doigt qu'il y avait monopole. C'est vous qui affirmez, et à juste titre, sur des arguments en tout cas qui de notre point de vue sont fondés, qu'il y a monopole. Et donc, comme il y a monopole, vous dites « L410-2 ». Très bien. Et vous saisissez le Premier ministre.

Le Premier ministre voit ça sur la table et dit « attendez, il y a une crise ? Il y a une calamité en Corse ? ». Je ne suis pas sûr que ce rapport intermédiaire, tel qu'il est formulé dans sa délibération, puisse nous permettre d'atteindre l'objectif que nous recherchons collectivement depuis la conférence sociale et l'excellent travail d'ingénierie et d'expertise du collectif dont je salue la présence et qui, à mon avis, aurait mérité d'être davantage associé à cette réflexion.

C'est la raison pour laquelle, et j'en aurais fini, M. le Président, pour notre part, nous aurons un amendement substitutif visant de nouveau, pour vous aider, pour nous aider dans cette démarche, à saisir l'Autorité de la concurrence. Sauf à penser que la Direction de la concurrence et des fraudes fixe davantage les responsabilités et consacre davantage la situation de monopole, nous pensons qu'il s'agit d'élargir le champ d'investigations de l'Autorité de la concurrence de Fos jusqu'à Cozzano, pas de Lucciana à Cozzano.

Voilà l'esprit dans lequel nous proposons de travailler pour atteindre l'objectif, qu'évidemment est inutile de rappeler, nous avons tous en partage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Qui souhaite intervenir ? M. Paul-Félix BENEDETTI.
M. le Conseiller, vous avez la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, vous avez le mérite de porter sur la table un point important qui touche la structure économique et sociale de la Corse. C'est un point fondamental car un pays qui ne maîtrise pas ses énergies, une île entre autres, c'est un pays qui ne se maîtrisera jamais. Ça veut dire que chez nous, il prend toute son acuité quand, en plus de la dimension financière, on y rajoute la dimension géopolitique.

L'histoire du pétrole en Corse, c'est l'histoire d'une mainmise d'État. C'est au départ, le groupe ELF qui, arrivé en Corse, comme il est arrivé dans la France-Afrique, avec les mêmes hommes et malheureusement aussi, avec des Corses qui s'y sont illustrés indignement.

Aujourd'hui, il y a un nouveau groupe, que je considère comme un groupe parasite, qui est un groupe économique, mais il est l'héritier par ses comportements des réseaux FOCCART et PASQUA et il agit sur les mêmes territoires : l'Afrique, les îles périphériques de l'ex-empire français, un peu l'Amérique du Sud et la colonie corse. Moi, en tout cas, c'est la lecture que j'en fais.

Aujourd'hui, ce groupe, c'est quoi ? Ce sont des quadras investisseurs, issus des domaines pétroliers et de la finance qui, par des réseaux d'affaires, par la possibilité d'être bien placés au bon moment, là où il faut, d'avoir les bonnes informations, ont réussi à avoir les faveurs de l'État français, et ils sont là parce qu'il y a eu une décision d'État.

Cette décision d'État, c'est le désengagement de « TOTAL » qui, dans un premier temps, leur a simplement cédé 25 % de ses parts. Ça ne paraissait rien, mais c'était le début d'un mécanisme ; un mécanisme de conquête sans aucune guerre car le scénario était écrit d'avance.

Par contre, quand ils ont eu ce démantèlement à 25 %, en 2009, l'Autorité de la concurrence a été saisie et elle a presque émis un avis favorable car, à ce moment-là, le fait qu'un nouvel opérateur arrive avait ramené « TOTAL » de plus de 50 % à seulement 35 %.

Sauf qu'entre temps, ils ont racheté « SHELL », ce qui les a amenés à 35 % des parts.

Ensuite, ils ont racheté « ESSO », en 2010, à 53 % des parts.

Et enfin, en 2017, ils ont racheté « BP » pour arriver à 75 %.

Mais, sur ces deux transactions, les transactions qui ont permis de racheter « BP » et « SHELL », il n'y a eu aucune saisine de l'Autorité de la concurrence. Et là où je suis en désaccord avec l'interprétation des textes qui doivent autoriser et rendre obligatoire la saisine de l'Autorité de la concurrence, c'est les niveaux de seuil.

Les niveaux de seuil, premièrement, pour que ce soit une autorité de la concurrence intra-française, c'est qu'on ne soit pas sur des opérations qui sont dans le seuil européen, c'est le cas. Et ensuite, il faut que le chiffre d'affaires de l'entreprise concernée soit de l'ordre d'au moins 150 M€. C'est le cas. Donc, là-aussi, je n'arrive pas à comprendre qu'il puisse y avoir aujourd'hui la notion de non-saisine. La première fois, ça a été soumis et la deuxième fois, ça n'a pas été soumis.

Quand on est sur des logiques de concentration, on est sur un indice internationale, c'est l'indice IHH, il est très, très simple à calculer. Lorsqu'il y avait « TOTAL », on était à 3 000 et aujourd'hui, avec « RUBIS », on est à plus de 4 000. C'est-à-dire qu'on est en surconcentration.

La conclusion est automatique : il y a concentration.

Maintenant, la concentration dans le droit aujourd'hui français, à partir du moment où on n'est pas un territoire d'exception, il n'y a pas de case juridique. Il faut que la Corse demande une adaptation réglementaire. Mais cette adaptation réglementaire, elle ne doit pas être que sur le blocage des prix. On ne doit pas aller que vers l'article L410. On doit lire ce qu'a écrit l'Autorité de la concurrence.

La première recommandation, c'est l'application de l'article L752-27. Et cet article, qu'est-ce qu'il dit ? Bien entendu, il n'est applicable qu'à ceux qui sont constitutionnellement dans l'article 73 ; donc c'est là où il faut inévitablement qu'on évolue, mais c'est un autre débat. Mais qu'est-ce qu'il dit cet article ? Il dit que s'il y a concentration, s'il y a des mécanismes d'entourloupe, il y a possibilité de décréter les cessions d'actifs. « Cessions d'actifs », qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire revenir à l'état initial, ça veut dire rendre des parts, donner la possibilité à la Collectivité de Corse de prendre possession d'une part stratégique des dépôts pétroliers de la Corse. Et c'est là où il ne faut pas oublier cette recommandation fondamentale.

Ensuite, dans le blocage des prix, bien entendu, il y a le travail remarquable qu'avait fait à l'époque un insulaire comme nous, le député LUREL. Il y a eu ces deux règlements : un pour les Antilles, l'autre pour la Réunion, les décrets 1315 et 1314.

Mais dans le blocage des prix, ils prévoient deux seuils : un blocage positif, c'est le maintien des marges pour le gestionnaire de stations, avec une marge minimale, stratégique, pour permettre de vivre, en tenant compte du quantum d'existence d'une petite station. Et en Corse, on est en-deçà de toutes les moyennes, parce que nos stations sont toutes à moins de 2 000 m³ de vente par an. Et bloquer la marge du grossiste vendeur et du pétrolier qui fait transport et stockage.

Le rapport de la concurrence, qu'est-ce qu'il dit aussi ? Il dit qu'en Corse, il y a déficit d'investissement. La société qui gère les deux dépôts pétroliers engrange les bénéfices qu'elle argumente trivialement pour le grand public comme étant marginaux : seulement, par exemple, 0,03 € ou 0,04 € par litre. Ce n'est rien par rapport à l'économie d'échelle. Sauf qu'on discute de millions de litres et à l'arrivée, en face, il y a des chiffres de bénéfices à plusieurs millions d'euros.

Or, il n'y a eu aucun investissement stratégique de fait depuis qu'ils sont là. Par contre, systématiquement, lorsqu'on achète leur Kbis, leur bilan comptable, il y a des distributions de dividendes systématisées.

Or, l'Autorité de la concurrence, qu'est-ce qu'elle a dit aussi ? Qu'on a en Corse, le problème de ce qui est appelé dans le métier « le contingentement », c'est-à-dire que le niveau de stockage qu'on a n'est pas adapté au flux moyen qu'on a en pointe, que ce soit en pointe d'hiver ou en pointe d'été. Aujourd'hui, en Corse, on est à 300 000 m³, mais on n'a que 30 000 m³ de stock effectif. Ça veut dire que sur une pointe, en gardant les volumes stratégiques, on n'est à même pas à 2 semaines de stockage. Et ce qu'il se passe, c'est que quand il y a des pointes, on passe du dépôt d'Ajaccio sur le dépôt de Bastia pour des stations qui sont éloignées et bien entendu, ça rajoute des coûts de transports, mais qui sont liés à l'inconséquence de celui qui a l'obligation de gérer les stocks. On n'a pas de stock stratégique, on est obligé de faire appel souvent au stock stratégique de l'État.

Tout cela pour vous dire bien que la gestion globale est une gestion financière, ce n'est pas la gestion pour la Corse.

Dans ces conditions, nous, on considère qu'il ne sert à rien de vouloir participer comme observateurs attentifs, attentionnés d'un conseil d'administration d'une société qui a été rachetée à 45 % par un fonds de pension américain, qui n'a même plus rien à voir avec une logique française. On est encore très loin de « TOTAL » aujourd'hui.

Moi, je crois qu'on doit rentrer dans la proposition ferme d'une adaptation réglementaire qui permette aujourd'hui de revenir à l'état initial et que l'on ait une stratégie de redevenir propriétaire de nos dépôts, qu'on ait la conscience que le blocage des prix ne fera que le blocage des marges et que dans la situation actuelle, on ne fera que les enrichir.

Je prends un exemple : la Collectivité de Corse a eu pendant des années, elle l'a toujours d'ailleurs, la possibilité de modifier de manière additionnelle la taxe générale sur les carburants. Aujourd'hui, on n'a plus qu'une modulation de 1,5 centimes d'euro, mais on a eu jusqu'à il y a deux ans la possibilité de monter à 0,03 €. La Collectivité de Corse n'a jamais actionné ce bras de levier financier.

Est-ce qu'on a eu 0,03 € de réfaction à la pompe ? Non ! La taxe additionnelle, l'impôt sur les mauvais carburants, les carburants qui n'ont pas de carburants naturels, que ce soit des éthanols ou des bioesters, en Corse, on l'a parce qu'on n'a pas de sans plomb E10, on n'a que du sans plomb E5, c'est-à-dire 5 % d'additifs naturels au lieu de 10 %.

Le groupe « RUBIS » nous le répercute à la pompe parce qu'il ne peut pas faire de compensation territoriale, il n'a pas d'autres endroits où il peut en mettre plus. Par contre, le groupe « TOTAL » le fait. Or, le groupe « TOTAL », c'est plus de 30 % des volumes en Corse. Est-ce qu'on a une différence de prix à la pompe ? Non !

La TVA, c'est connu de tout le monde, on a une réfaction qui est, dans l'absolu, de 7 %. Cela représente de l'ordre de 30 M€ fictifs, et c'est là où les services de l'État ne sont pas honnêtes, parce que la moitié de ces carburants sont des carburants professionnalisés, qui rentrent sous le régime du remboursement de la TVA, et qui ne sont pas dus. Il n'y a que notre TVA à nous de nos véhicules individuels qui est payable.

C'est un discours, mais c'est pour cela que l'addition de la compensation d'État n'est pas ce qu'ils annoncent. Et il n'est pas normal, quand il y a un rapport fait par des personnes qui sont aussi compétentes, qu'ils fassent des boulettes à plus de 10 M€.

Donc, nous, notre position, en notre qualité d'indépendantiste, c'est la reconquête de quelque chose qui est stratégique.

C'est le refus de faire les pantins dans le conseil d'administration d'une multinationale.

C'est le refus de proposer un mécanisme de réfaction de TVA qui va encore une fois augmenter les marges de ceux qui se gavent, car nous n'avons pas les moyens du contrôle effectif des stratégies économiques d'investissement qui seules seront à même de permettre une baisse des coûts.

C'est pour cela que, moi, je suis favorable à l'esprit du rapport, à cette volonté que nous avons collectivement d'œuvrer à la maîtrise des coûts, à la rationalité des investissements et au refus des monopoles.

Mais, pas d'accord sur la baisse immédiate des taxes, sans que nous ayons le contrôle stratégique sur les dépôts et la volonté que l'on dépose, par le biais de nos parlementaires, un projet d'évolution réglementaire pour qu'on soit éligibles au L752 et au L410.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Mme GIACOMETTI va intervenir. Est-ce qu'il va y avoir d'autres interventions dans votre groupe ? Vous avez 15 minutes au total. Surtout que la demande émanait de votre groupe en commission permanente organisationnelle. Merci.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, ça a été rappelé, c'est un dossier ancien. Pour un certain nombre de revendications, elles sont partagées, puisqu'elles ont été communes et elles sont celles du mouvement national depuis très longtemps, et un certain nombre de préconisations qui sont amenées sont, effectivement, des revendications que nous avons pu avoir à différentes occasions et notamment en avril dernier.

Le constat, très rapidement, est partagé parce que le surcoût est illégitime, évidemment, dans une situation de précarité de plus en plus importante, à travers un recours au véhicule, vous l'avez dit, qui est parfois obligatoire en l'attente de la transition vers un modèle plus vertueux. Cela, nous pouvons que le partager.

Également, la volonté de la maîtrise d'un secteur stratégique pour notre île et nous avons, lors des conclusions du mois d'avril dernier, déjà avancé, avec le groupe « Corsica libera » à l'époque, un certain nombre de revendications, qui étaient celles bien sûr d'une fiscalité adaptée obligatoirement corrélée avec un mécanisme de blocage des

prix (obligatoirement corrélée avec un mécanisme de blocage des prix, puisque sinon nous savons très bien que la fiscalité adaptée ne sera qu'un mécanisme artificiel), qu'il nous fallait ouvrir évidemment des négociations avec l'État au bon niveau d'exigences et au bon niveau de discussions, puisque sinon là-aussi, nous serions dans l'artificialité des mesures demandées.

Ce rapport vient apporter, par rapport à celui d'avril, un certain nombre de précisions ; je fais référence à ceux qui ont fait suite à la conférence sociale et où nous avons eu à débattre. Nous avons là-aussi préconisé cet équilibre entre le maintien d'un petit réseau de distribution et la nécessité aussi d'évoluer, je le disais en introduction de mon propos, vers un modèle plus vertueux. Nous avons déjà acté la nécessité, je le disais aussi, d'une évolution législative indispensable.

Mais là où nous divergeons quand même de manière assez forte, c'est qu'effectivement, sur la question du tiers observateur, « Corsica libera » avait, au mois d'avril dernier, demandé à ce que soit étudiée une entrée au capital des DPLC, et je vais diviser les deux approches ; la possibilité... Alors, vous avez dit, dans votre propos, M. le Président, que serait étudiée la faisabilité d'une transformation en société d'économie mixte. Disons-le clairement ! Disons-le clairement, parce que sinon on a l'impression d'affaiblir ce qui avait déjà été avancé au mois d'avril dernier.

La structure du rapport, on la partage. La volonté affichée, nous la partageons. Le travail effectué, il l'a été sérieusement fait. Mais on a l'impression à la fin de rester sur notre faim, parce que la qualité de tiers observateur, ùn hà da ghjuvà a nunda. La qualité de tiers observateur, ça a été dit juste avant moi, dans une multinationale telle que « RUBIS », qui est tout à fait ouverte à la question, sauf que, et vous l'avez devancé dans votre présentation, vous avez dit « ce n'est pas pour servir de caution » et je sais que vous êtes sincère sur ce point. Ce n'est pas la question de la volonté, c'est la question des moyens que nous aurons pour peser réellement, avec un cadre qui sera celui du tiers observateur, qui est un cadre limitatif forcément.

Donc, dans ce cadre limitatif, nous risquons un effet pervers, et on en connaît quelques-uns, de quelque chose qui pourrait se transformer en fausse bonne idée : c'est celle d'être présent et de, finalement, parce que nous n'aurons pas en pleine possession la possibilité d'activer ce qui nous permettrait d'avoir un regard suffisamment averti (nous sommes face à des multinationales) pour pouvoir le faire, et ensuite, in fine, quel outil, quel levier aurions-nous pour pouvoir peser ?

La question est entière : comment pourrions-nous faire ?

Sur la question du tiers observateur, je suis extrêmement réservée pour, ensuite, la mise en œuvre. Alors, comment garantissons-nous l'exercice réel de cette participation en qualité de tiers observateur ?

Et sur les DPLC, disons-le clairement, il faut étudier aujourd'hui une entrée au capital, puisqu'on sait, et là, en revanche, nous partageons... Finalement, nous partageons tout, mais c'est la question de la mise en œuvre qui diffère un peu, en tout cas en temporalité. Je crois qu'aujourd'hui, vous avez raison de dire que c'est un rapport intermédiaire et que c'est une étape, mais l'étape il faut la marquer. Là, nous avons l'impression d'avoir déroulé tout un fil, d'avoir mis au jour des mécanismes, d'avoir posé le décor, et il est justement posé, d'avoir avancé un ensemble de préconisations, et voilà, la question de la fiscalité, disons-le, la transposition du décret LUREL, il faut que nous allions vers cela aujourd'hui. Je sais que c'est corrélé à une évolution législative, notamment dans sa finalité. Mais, allons jusque-là. Posons vraiment les étapes, en sachant qu'il faudra de toute façon en venir là si nous voulons obtenir véritablement quelque chose.

Et sur la présence au capital, c'est aussi la nécessité, que vous évoquez à juste titre, d'aujourd'hui diversifier les sources d'approvisionnement. Et que, ce tournant-là, il va falloir le prendre, parce que ce tournant-là, il est un choix, pas seulement politique, il est un choix économique, il est un choix de marché et que si nous voulons peser véritablement, il faut que nous nous en donnions les moyens.

Donc, oui, sur la structure de ce rapport. Oui, sur le constat. Mais soyons clairs aujourd'hui sur les étapes à marquer.

Non, sur un tiers observateur à RUBIS qui deviendra un alibi pour eux, et pour l'instant j'en reste convaincue.

Oui, pour une entrée au capital des DPLC, pour une transformation réelle et une maîtrise réelle d'un secteur stratégique comme nous la voulons et comme il est important de l'obtenir aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Au sein du même groupe, M. ANGELINI.

M. le Conseiller, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites, de manière assez convergente me semble-t-il par un certain nombre de groupes et à l'instant même par Josépha GIACOMETTI, donc je ne vais pas alourdir le débat plus que de raison.

Simplement dire deux ou trois choses complémentaires, évoquer les amendements que notre groupe a préparés et a prévu de déposer et donc de défendre. Premièrement.

Ce débat, ça été dit, il est un débat ancien et en même temps, ça été dit également, d'une brûlante et douloureuse actualité.

Ancien, parce qu'il est question, notamment depuis la dérégulation de ce sujet, du coût des carburants, dans des écosystèmes et des microsociétés contraints comme peut l'être la Corse.

Et, d'une brûlante et douloureuse actualité, parce qu'on voit aujourd'hui, sur fond de hausse mondiale du prix des énergies, à quel point ces questions au sens, ça été dit par Paul-Fé notamment, et financier sur une échelle globalisée, et géopolitique ou géostratégique en termes de grands enjeux. On voit donc à quel point, ces débats-là, ils correspondent à une actualité qui est une actualité complexe et que l'on ne peut pas commenter ou résoudre à coup de slogans ou d'anathèmes. Ça c'est le cadre général, ancien et en même temps profondément actuel et ancré dans les difficultés du moment.

Deuxième constat, ce rapport, de notre point de vue, pour le groupe « Avanzemu », il est un remède ou un antidote à tous ceux qui disent, depuis un moment déjà, qu'il convient d'opposer, en tous les cas, ne le disent-ils pas aussi clairement, mais c'est qu'ils laissent entendre, le débat institutionnel et les problèmes du quotidien.

S'il y a un sujet qu'on ne pourra pas résoudre au fond, et encore faut-il qu'on ait l'honnêteté intellectuelle de se le dire, sans évolution législative et, en l'espèce, sans octroi à la collectivité dans laquelle nous siégeons, d'un pouvoir réglementaire, c'est celui-là. Après, on peut tourner et virer pendant encore des années, bien sûr qu'on va avoir et qu'on doit avoir une action sur le prix du carburant à la pompe, mais la vérité, c'est que si l'on veut résoudre fondamentalement et durablement ce sujet-là, il faut que cette Assemblée elle est la faculté de réguler en vertu d'un pouvoir réglementaire dit de plein droit.

Sinon, bien sûr qu'on pourra agir et, encore une fois, c'est un devoir et un impératif à la fois politique et moral, mais on ne sera pas en capacité de le faire suffisamment.

Donc, à ceux qui disent : « occupons-nous des problèmes du quotidien », je dis oui, mais en limitant aussi les responsabilités qui sont les nôtres et en évoquant les sujets qui appellent, et Dieu sait que celui-là en fait partie, une évolution institutionnelle de l'ordre, en l'occurrence, du réglementaire. C'est le deuxième point.

Troisième point, ce débat il est fondamental, mais moi il me gêne un petit peu, parce qu'il a, à la fois, très bien et très mal démarré. Quand on est à Paris, à Lyon, à Strasbourg ou je ne sais où, il est facile de dire tel groupe, tel ensemble, telle station, tel opérateur, etc. Quand on est chez nous, c'est plus compliqué parce que la petite station de village, dans laquelle on va trouver des produits de première nécessité, en même temps qu'un litre de carburant ou autre, elle participe, et je pèse mes mots, d'une forme de service public dont nous ne voulons pas qu'elle soit amalgamée à ces stations ou à ces groupes qui procèdent de la situation monopolistique qui a été décrite, et à raison, politiquement en même temps qu'objectivée par les premiers éléments nous revenant de la haute autorité de la concurrence.

Donc, les choses sont posées, et pour notre part, attention, mais je sais que c'est un soin et une nécessité qui sont partagés, de ne pas stigmatiser ceux des nôtres qui, de quelque côté de la barrière qu'ils se situent, en fonction de réalités vécues, d'histoires partagées ou pas, sont confrontés à cette situation.

Mais quand on a posé ça, et j'en aurai terminé des considérations liminaires, on ne doit pas s'interdire pour autant d'avoir une action au fond.

Alors, pour notre part, les choses elles sont très claires. Faut-il envoyer des gens siéger dans un conseil d'administration ? La réponse est non pour nous, après on en discute, il n'y a pas de vérité révélée, moi je n'ai pas de religion, mais j'ai une conviction, au mieux c'est une caution, au pire c'est un piège.

Une caution parce que la Collectivité de Corse c'est un 1,3 ou 1,4 milliard, que sais-je, de budget, des milliers d'agents, la première collectivité de Corse. On ne va pas aller compter les points dans des conseils d'administration au sein desquels nous n'aurons, et pour cause, aucune, aucune espèce de prérogative.

Alors, de deux choses l'une : soit on considère qu'on a vocation à entrer au capital au sens des dépôts et, à ce titre, à budgétiser dans un contexte extrêmement contraint, conférer la discussion d'hier sur la « Corsica ferries », les montants qui nous

permettraient de l'envisager, mais à ce stade, c'est mission impossible parce que ça renvoie aussi à la comptabilité générale et à des principes qui, pour l'instant, nous sont un peu éloignés ; soit l'on considère que ça n'est pas le cas, ce qui n'est pas à ce stade forcément notre position, Josepha l'a un peu dit. À ce compte-là, pourquoi envoyer des gens qui seront des témoins passifs d'une évolution qui leur échappera en tout point.

Donc nous, de ce point de vue-là, je le dis tranquillement et sans acrimonie, nous ne sommes pas d'accord.

Deuxième point, ça a été dit également, la problématique de l'approvisionnement. Indépendamment de la question d'une entrée au capital sur DPLC, le sujet de fond c'est : en quoi la situation de l'approvisionnement est-elle historiquement aussi contrainte ?

Il y a des sujets, on l'a vu, ils relèvent pour partie du politique, pour partie d'une évolution plus large, et ils nous renvoient à un dernier sujet, qui est celui de la fiscalité, laquelle fiscalité, on le sait également, ne peut d'un claquement de doigt, être modifiée, quand bien même, comme Paul-Félix l'a un peu évoqué, pourrions-nous bénéficier, au titre de la taxe additionnelle, d'éléments d'ajustements, mais qui restent marginaux au regard du caractère historique et central du problème.

Alors, la position de notre groupe, et j'en aurai quasiment terminé, elle est simple.

Premièrement, faire écho à des préoccupations anciennes, telles que partagées par le corps social, par le peuple corse, dont nous sommes ici, toutes et tous, les relais et les ambassadeurs, dire en quoi elles correspondent à des problématiques plus vaste et en quoi notre île n'est pas, comme on a tendance à le dire, l'île de toutes les dérives et de tous les surcoûts. Le problème dont il est ici question, il est certes plus important parce que développé dans une économie déjà contrainte et victime de bien des turpitudes, mais il n'est pas propre qu'à notre île.

Deux : il ne serait être résolu durablement sans cette évolution et sans cette capacité à bénéficier dans les meilleurs délais. Je ne crois plus en l'adaptation réglementaire, on en a tous fait notre deuil, pour l'avoir expérimenté auprès d'entreprises et n'avoir bénéficié au mieux que de réponses négatives, au pire, et plus souvent, d'aucune réponse, il me paraît illusoire, en l'espèce, d'en demander une supplémentaire. Donc, n'en parlons plus, en revanche continuons de poser, dans le cadre des commissions et des travaux, la question donc de ce pouvoir-là.

Troisièmement, travailler sur ces deux leviers : la question de l'approvisionnement et des circuits contraints ; deux, la question de la fiscalité et la façon dont elle vient constituer, le prix final du carburant à la pompe. Paul-Félix évoquait, on l'a un peu regardé au sein du groupe, la question du L752-27, et j'en ai fini, bien sûr que ça relève de territoires qui ne sont pas constitutionnellement couverts par les mêmes dispositions, puisque l'on parle ici de ceux qui relèvent de l'article 73. Mais néanmoins, et je le redis en conclusion, ça peut être une des pistes que nous devons envisager.

Terminer en vous disant, en vous redisant, notre opposition à une présence de la Collectivité à ce titre-là, et en vous proposant également, d'une part, dans notre amendement n° 1, que nous soyons un peu plus clairs quant à l'autorité de la concurrence et au fait que nous mandations le Président de l'exécutif, et à travers lui, la Collectivité pour la saisir sur sa compétence contentieuse au sujet des marchés relatifs à l'approvisionnement, au stockage et à la distribution.

Et également, dans l'amendement n° 2, que nous puissions être un peu plus clair quant aux situations de sur-marges, il a été dit, et c'est vrai, qu'elles n'ont été caractérisées, objectivées comme d'aucuns le disaient, en amont ou durant la crise, mais il n'en demeure pas moins vrai que nous devons nous dispenser de tout propos tendant à croire ou à laisser prospérer l'idée que les choses vont très bien, et que nous n'avons vocation à agir qu'à la marge.

Voilà pour les amendements que nous défendrons le moment venu.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. D'autres interventions ? M. POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Louis POZZO DI BORGO.

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président de l'exécutif, Mmes et MM. les Conseillers exécutifs, chers collègues, le bon côté de la chose, je vois qu'on se retrouve quand même sur le fond du rapport, il n'y a pas de divergences majeures, si ce n'est sur les actions à mener. Donc, un rapport qui fait quand même consensus dans son ensemble.

Mon premier propos sera d'abord de planter le décor. M. le Président, j'ai pu lire dans la presse ces dernières semaines beaucoup de critiques qui étaient portées sur ce rapport, notamment sur une volonté ou pas, je dirai, de pointer du doigt un monopole. Je crois que vos propos vont clore les débats. Mais aussi et surtout, je pense que sur la méthode, elle vous caractérise, vous l'aviez déjà initiée au moment de la crise de « gilets jaunes », avant le Covid, c'est de mettre tout le monde autour de la table et d'être dans une concertation la plus large possible.

Je voudrais quand même, dans le contexte, rappeler les mots du docteur PERNIN en 2019, qui disait que « la crise des gilets jaunes que nous traversons, serait sûrement la crise la plus faible des 20 prochaines années ». Je crois que nous y sommes, nous avons connu la Covid entre-temps, et malheureusement le plus difficile est devant nous, c'est pour ça que nous devons aussi être unis sur certains sujets et sortir de cet aspect politique ou politicien.

Cette crise que la Corse et l'Europe, pour ne pas dire le monde, traversent, a des conséquences économiques et sociales sans précédent. Et, malheureusement, c'est ce qui fait l'objet de ce rapport, puisqu'elle concentre aujourd'hui la majeure partie de nos inquiétudes, c'est la précarité énergétique qui est au cœur de tous les sujets et de toutes nos inquiétudes, car l'énergie c'est bien entendu l'électricité, je dirai pour les moins initiés ou tout du moins pour le quotidien, mais c'est aussi et surtout le carburant, nous y sommes, et j'irai un peu plus loin dans ma démonstration, aussi les transports puisque nous y viendrons.

Nous parlons carburant, nous parlons prix du carburant, mais il faut avoir un raisonnement global et aller aussi au-delà de cette simple approche.

Alors, je prendrai un chiffre pour illustrer la situation actuelle, puisque derrière le prix du carburant, il y a aussi malheureusement la population et des gens qui sont dans la précarité. Je vais vous parler d'un territoire que nous connaissons tous, que je connais bien, il s'agit du territoire Bastiais, de la CAB notamment. Un chiffre : 6 000 personnes sur les 60 000 habitants de l'agglomération ont un revenu fiscal inférieur à 400 €, inférieur à 400 € ! 10 % de la population de l'agglomération. Ce qui ne veut pas dire que les autres gagnent malheureusement beaucoup plus.

C'est vous dire l'impact aujourd'hui du prix du carburant et, plus largement de tout ce qui a trait à l'énergie, au niveau des ménages.

Vous le rappeliez dans votre rapport, M. le Président, aujourd'hui, et c'est très bien écrit dans ce rapport, il faut agir, ce n'est plus un choix, c'est une obligation. Le temps du constat pour nous est terminé avec ce rapport et nous sommes face aujourd'hui

à ce que l'on peut considérer comme une injustice profonde qu'il nous faudra combattre tous ensemble.

S'agissant du plan d'action que vous décrivez dans ce rapport, et que vous nous demandez de valider, il permet de projeter l'action de notre Collectivité et devra nécessairement être corrélé avec celles d'autres acteurs comme l'État, j'y viendrai, ça sera le second point de mon propos, les collectivités locales et, bien entendu, les acteurs économiques du secteur, et le tout, sur une échelle de temps. Alors Jean-Christophe l'a dit, il y a le quotidien, c'est le temps court, mais il y a aussi, bien entendu, le moyen terme et le plus long terme, on est effectivement dans les évolutions législatives ou constitutionnelles, et notamment l'article 73.

Ce rapport nous permet aussi de dissocier les grands domaines d'actions pour réduire les surcoûts. D'abord rétablir les équités fiscales, maîtriser et comprendre l'ensemble des paramètres de distribution et s'inscrire aussi dans une transition écologique, via les transports en commun, la mobilité verte et la distribution de nouveaux carburants.

Il y a d'abord ce que nous sommes en capacité de faire seuls. Alors, certains ne sont visiblement pas d'accord, c'est comme par exemple de désigner des représentants en qualité de tiers observateurs au sein des instances de dépôts pétroliers ; vous répondrez sur ce sujet, M. le Président. Nous, nous pensons que nous devrions siéger au sein de ces instances.

Mais aussi et surtout, d'investir dans la mobilité douce, puisque derrière ce contrôle des prix du carburant, il faut aussi une évolution des mentalités, il faut sortir de ce prisme mortifère de dire, et c'est notre modèle actuellement en Corse, de dire : une personne, une voiture. Ce n'est plus possible. Aujourd'hui la responsabilité de la Collectivité de Corse, la responsabilité des diverses intercommunalités et communes, c'est d'aller aussi vers des mobilités douces.

Par exemple, M. le Président, vous soutenez, via la communauté d'agglomération de Bastia, un investissement d'environ 12 M€, sur des voies douces à mobilité douce au sein de Bastia et son agglomération.

Vous soutenez aussi, nous soutenons avec cette Collectivité, les TCSP sur les transports en commun, pour les rendre plus fluides et afin d'amener le plus grand nombre d'entre nous à les utiliser.

Je parlerai aussi du train, alors c'est souvent ici des sujets assez engagés, le train ira jusqu'à Folelli, le train ira à Vescovato, et nous allons amener le maximum de Corses à l'emprunter.

C'est aussi notre devoir pour lutter contre, justement, ces monopoles sur le carburant, parce que c'est aussi en faisant cette consommation, que nous arriverons à casser ces monopoles.

Ensuite, il y a aussi, et c'est le second point de mon propos, ce qu'on ne peut faire seul, et là, il faut être deux, c'est la discussion notamment avec l'État. Alors, j'ai ici, souvent Jean-Martin sort des archives, c'est mon tour aujourd'hui, il n'est pas là, c'est dommage, deux articles, deux lettres de notre précédente Préfète, Josiane CHEVALIER, une première qui est datée du 1^{er} décembre 2018, une seconde du 1^{er} septembre 2019, où elle nous explique très tranquillement, qu'elle a mandaté la direction générale de la concurrence, de la consommation et répressions des fraudes pour établir un rapport, visant à prouver une situation de monopole et peut-être d'autres infractions au niveau de la concurrence et des fraudes.

Trois ans et demi après, je dirai, avoir diligenté la direction générale de la répression des fraudes, nous n'avons toujours rien. Ce n'est pas faute d'avoir saisi l'État, nous l'avons saisi à plusieurs reprises, vous l'avez saisi à plusieurs reprises, et nous attendons toujours.

Alors, aujourd'hui dans cet hémicycle on a entendu beaucoup de choses, mais peu de gens s'élever quand même contre ce fait-là, c'est-à-dire que nous sommes toujours dans l'attente de ce document, qui est quand même crucial, qui sera vraisemblablement la pierre angulaire, aussi, de notre prochaine réflexion puisque dans son pouvoir régalién, c'est quand même à l'État de démontrer s'il y a un monopole, c'est à l'État de démontrer s'il y a aussi des ententes illicites, c'est à eux de nous apporter cette information-là.

Or, ce document, à l'heure où nous parlons, nous ne l'avons toujours pas. Ça sera le sens de notre premier amendement, M. le Président, où nous allons, bien entendu, vous demander de saisir l'État pour mettre à disposition du public et de notre Assemblée, ce document qui nous paraît indispensable.

Pour la suite, nous l'avons dit, ce rapport a le mérite, quand même, de poser un constant, a le mérite aussi d'essayer de proposer des solutions, notamment, M. le Président de l'Exécutif, dans l'encadrement des prix.

Alors, ce n'est pas, effectivement, je dirai, la solution ultime, mais pour autant, le dispositif que vous souhaitez demander clairement au premier Ministre, de mettre en œuvre, c'est l'application de l'article L 410-2. Alors effectivement, il peut y avoir discussion sur la manière de saisir le premier Ministre, est-ce qu'il va considérer qu'il y a calamité ou pas ? Mais en tout cas, ça sera aussi le sens de notre second amendement, c'est de clairement demander au gouvernement de lutter contre le monopole, contre le monopole notamment du groupe Rubis sur l'approvisionnement en carburant.

C'est pour ça que nous demandons aussi l'activation de cet article et dans un laps de temps réduit, enfin contraint, c'est 6 mois maximum. Ça permettrait aussi à la Collectivité de Corse, d'observer l'impact réel de ce dispositif sur le niveau de vie des Corses.

Mais en matière d'économie, vous le savez, rien n'est simple et nous avons, vous avez, le devoir d'être précautionneux afin de ne pas fragiliser non plus, la filière, parce que derrière la filière il y a aussi des emplois, vous l'avez dit, et une économie qu'il faut pérenniser.

Donc, c'est pourquoi la constitution d'un fonds de garantie, nous paraît tout aussi indispensable, il est proposé dans ce rapport, afin de palier à tout impact négatif sur les détaillants.

Mais bien entendu, et ça été dit notamment par Josepha GIACOMETTI, mais aussi par Paul-Félix, cette seule mesure ne peut apporter une solution pérenne et efficace au problème du prix des carburants. Elle devra forcément être liée à la mise en œuvre d'une fiscalité adaptée, comme c'est déjà le cas, nous l'avons dit, en Outre-Mer, et notamment sur l'île de la Réunion.

La mise en place de cette fiscalité adaptée, va répondre à la problématique des carburants, et elle est motivée, bien entendu par l'insularité qui crée un surcoût, mais aussi par le caractère captif du marché ; l'indisponibilité de certains carburants ; la situation de monopole, je crois qu'aujourd'hui nous n'avons pas peur d'employer ce terme, il y a un monopole du groupe Rubis sur notre île, il faudra le démontrer et le combattre, dans l'approvisionnement et la structure du marché de distribution.

Tous ces paramètres créent un risque de marché captif, générateur de possibles sur-marges, ça été dit, mais nous le répétons. Nous jugeons aussi que ces sur-marges, ce n'est pas à nous de les prouver, c'est en tout cas, à la direction de la consommation et de la concurrence, la répression des fraudes. D'où la nécessité d'avoir ce rapport.

Après, dans les propositions que vous faites, bien entendu, il y a de travailler sur le levier de la TVA. Il est clairement mis en avant avec un exemple, un passage de 13 à 2 points, mais ce n'est qu'un exemple, permettrait tout de même de générer une baisse au litre de 7 centimes d'euros pour le consommateur, ce qui permettrait de faire réaliser au consommateur environ une économie de (3 M€), mais surtout de réinjecter dans l'ensemble de l'économie corse un peu plus de 47 M€.

Pour autant, on ne dit pas qu'il faut passer de 13 à 2, nous disons qu'il faut avoir une réflexion sur cette possibilité de maîtriser la fiscalité, puisque derrière cette fiscalité, si l'intégralité, je dirai, du retour de TVA ne se fait pas sur le prix au litre et à la pompe, elle pourra aussi servir au financement de nos politiques vertes. Et ça, c'est très important.

Enfin, autre levier, c'est la TGAP. Nous en avons longtemps discuté, c'est un sujet épineux, sa suppression sur notre territoire, permettrait encore une économie d'environ 3 centimes au litre, ce qui ferait encore 6 millions d'économie pour les consommateurs, et à-peu-près 10 M€ réinjectés dans notre économie. Et, si on cumule ces deux actions, ça permettrait tout de même de faire baisser de 19 centimes au litre le carburant, et ainsi de réinjecter plus de 57 M€ dans l'économie.

Alors, bien entendu, nous ne disons pas que la seule solution est là, ce que nous disons aujourd'hui au nom du groupe, la première chose, c'est que nous devons disposer du rapport qui a été commandé par la Préfète Josiane CHEVALIER car c'est un document de travail qui nous est indispensable. Ce n'est pas à la Collectivité de Corse de mandater une nouvelle fois un expert privé ou un bureau privé, c'est à l'État de jouer son rôle. Nous réclamons, et c'est le sens du premier amendement, la mise à disposition de ce rapport et la mise à disposition publique.

Le second point, c'est de dire que la Collectivité, effectivement, soit par le biais d'une entrée au capital, soit par tout autre moyen, doit lutter contre le monopole de Rubis, et c'est à l'État de nous donner les moyens de le faire.

Voilà M. le Président en quelques mots ce que je voulais dire au nom de notre groupe, et nous porterons ces deux amendements. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

M. le Président, moi j'ai une remarque à faire, je peux intervenir ? Je vous assure, je ne vous poserai pas de questions sur les indices de concentration !

Je voulais juste d'abord me féliciter du débat qui a lieu et de la qualité de ce débat, qui est quand même technique dans le domaine économique.

Permettez que je fasse une réflexion d'ordre méthodologique, mais qui est aussi d'ordre politique. Nous avons des problèmes économiques récurrents, qui sont le résultat, ça été dit, Paul-Félix l'a dit, de l'histoire, de la géographie, des comportements de collusion, bien sûr, qui sont liés également à la situation géographique, et on le répète à l'envie, quel que soit le domaine, nous sommes sur le domaine de l'énergie, mais nous parlions hier de transport et nous serons amenés à parler d'autres marchés à un moment donné.

La seule façon de régler le problème, c'est déjà de bien le poser. Moi, je tiens remercier le Président pour sa qualité de présentation pédagogique, bien sûr, qui nous démontre quand même quelle l'origine du surcoût que l'on constate, qui n'est pas qu'un coût de transport, on a pour habitude de dire : oui, on est dans une île, il y a un coût de transport et donc, il y a des surcoûts. Mais il n'y a pas que des surcoûts liés au transport, il y a des surcoûts de nature organisationnel notamment, et d'autres qui ont été bien évoqués, je ne reviendrai pas là-dessus.

Pour bien poser un problème, comme je le disais, il faut le cerner, le mesurer et l'anticiper. Alors oui, moi je suis d'accord avec un des paragraphes du rapport qui cite la création d'un institut territorial de la statistique. Alors, ce n'est pas une marotte d'universitaire, loin de là, je vais y revenir. Je suis d'accord avec cette proposition, et je ne suis pas tout à fait avec ce que nous dit le rapport du CESEC qui dit : on ne voit pas pourquoi on créerait encore un institut territorial de statistique, alors qu'il y a l'INSEE. J'entretiens les meilleurs rapports, je le dis, avec l'INSEE, avec sa direction actuelle, bien sûr, mais l'INSEE a des protocoles de recherche et de constitution de données qui suivent des protocoles nationaux, qui parfois, à notre demande ou de leur propre chef, sont adaptés à la situation locale, pour le dire dans les termes employés par les fonctionnaires.

Mais néanmoins, l'INSEE n'est pas là pour étudier systématiquement tout ce qui se passe sur l'économie corse. Ce n'est pas forcément dans toutes ses missions. Nous avons travaillé dans le cadre de l'agence du tourisme sur la question du PIB touristique, et je pense que, je parle sous le contrôle de la Présidente de l'ATC, nous aurons bientôt une évaluation du PIB touristique, il faut à chaque fois aller dans le sens d'une demande particulière. Et, l'INSEE ne contrôle pas toute la production de données en la matière, loin de là.

Ce que nous cherchons à quantifier ici, ce n'est pas seulement le niveau des prix, ce n'est pas seulement ça, le niveau des prix à l'échelle territoriale, c'est aussi et surtout, comme l'a dit Jean-Martin, quelles sont les variables qui agissent sur le prix. Et,

pour faire ça, ce n'est pas l'INSEE qui le fait, ce n'est pas possible, ce qu'il nous faut c'est véritablement un institut qui lui travaille sur la récolte des données et, au-delà de la récolte des données, qui fait des analyses économétriques, qui mesurent le lien entre les facteurs qui produisent le problème et le signal qu'il y a un problème. Ça c'est fondamental de pouvoir mesurer ces liens-là.

Je tiens à préciser que ce type d'institut existe dans quasiment toutes les îles, qu'elles soient autonomes ou pas, que ça existe en Sardaigne, aux Baléares, bien évidemment, en Sicile, mais que ça existe aussi dans les territoires d'Outre-Mer, donc dans des îles qui sont françaises.

Je disais que ce ne sont pas des fétiches universitaires, et je ne vais pas être beaucoup plus longue, mais je souhaite, puisque nous avons cet échange sur ce sujet précis, sur ce marché de l'énergie que je connais désormais plutôt bien, le marché touristique aussi, je tiens à vous rappeler que produire soi-même la donnée, c'est non seulement, lorsque l'on est un décideur, c'est non seulement savoir mesurer, c'est maîtriser la connaissance des phénomènes, des structures économiques, c'est pouvoir identifier les mécanismes de collusion, c'est prévoir aussi les impacts de chocs exogènes, et combien il y a de chocs exogènes dans le marché de l'énergie. Donc, c'est prévoir, et prévoir, vous le savez, c'est gouverner.

On a mis des années à savoir quel était le stock d'épargne. Hier Alex VINCIGUERRA nous en parlait. Des années ! En tant qu'universitaire, j'ai réclamé cette donnée pendant des années. Aujourd'hui, à la faveur, malheureusement, d'une crise de la Covid, on le sait.

Donc, c'est très important qu'on ne reproduise pas les mêmes erreurs, lorsque l'on a une compétence comme nous l'avons, dans le domaine économique, il nous faut un institut territorial de la statistique qui, au-delà de la modélisation et de la décision, est, à mon sens, un véritable outil d'émancipation, et ceci explique peut-être pourquoi nous n'avons pas l'étude de la direction de la concurrence.

Voilà l'intervention que je voulais faire, désolée, qui était peut-être sur ton un peu professoral, mais c'est une déformation, évidemment, professionnelle.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, merci Mmes et MM. intervenantes et intervenants, chers collègues, pour la qualité des contributions dans lesquelles, globalement, le Conseil exécutif, se reconnaît.

Peut-être commencer par la fin, d'abord votre intervention me donne l'occasion de rappeler le contenu de l'avis de CESEC, l'avis dense que vous avez sûrement lu. Alors, il y a des considérations, bien sûr, sur la méthode, il demande que la conférence sociale soit régulièrement réunie, afin de pouvoir développer la concertation dans le cadre de la démocratie participative. Moi, je pense qu'il faudra le faire, on l'a fait dans le domaine des produits de première nécessité, et on va continuer à travailler pour améliorer le dispositif de la charte, on l'a fait pour l'essence, on le fera certainement pour le prix des loyers, on le fera sans doute pour le prix de l'eau.

Donc, oui bien sûr, en réponse au CESEC, la conférence sociale a vocation à être réunie.

Le CESEC souligne également qu'il convient peut-être de chercher la diversification de l'approvisionnement, notamment à partir de la faisabilité d'un approvisionnement par des régions plus proches, Sardaigne, Italie. Il s'interroge sur l'opportunité de créer un institut territorial de la statistique. Vous avez, Mme la Présidente, répondu. Le CESEC dit : pourquoi ne pas se servir de l'INSEE. L'INSEE existe, nous travaillons avec l'INSEE, mais l'INSEE n'est pas configuré pour construire les agrégats statistiques qui correspondent aux besoins de la Corse.

Et dès aujourd'hui, et plus nous irons vers une évolution de nos compétences, ou même simplement, une mise en œuvre effective des compétences qui sont les nôtres, et plus se fera sentir avec force, comme vous venez de démontrer, le besoin d'un institut territorial de la statistique, nous l'avons dit souvent. Aujourd'hui, nous sommes dans la situation d'un pilote d'avion qui n'aurait pas de cockpit, l'avion peut être bon, le pilote plus ou moins, l'équipage en tout cas, oui, s'il n'y a pas de tableau de bord, il est difficile d'assurer le vol.

Donc, on a besoin de cet institut territorial, il se construira progressivement, et on en a besoin dans le cadre de ce rapport.

Alors moi, ce que je voudrais dire, c'est sommes-nous d'accord sur l'essentiel ? Que faut-il faire aujourd'hui ? Est-ce qu'il faut faire un pas vers le traitement et la solution dans ce dossier ? À mon avis, nous sommes d'accord là-dessus.

Je me tourne vers Jean-Martin, même s'il n'est pas là, mais peut-être qu'il nous entend. Aujourd'hui, opacité sur les prix : jusqu'à un certain point, autorité de la concurrence : elle a été saisie et la saisine qui est intervenue est très large, elle ne se limite pas la saisine de l'autorité de la concurrence qui a débouché sur ce rapport, au périmètre insulaire. La mission qui était donnée à l'autorité de la concurrence, c'était, premièrement : de vérifier du début à la fin de la chaîne, en incluant FOS et au-delà, donc

de partir de l'origine. Et, deuxièmement : l'autorité de la concurrence a toute faculté pour s'autosaisir, si ces investigations lui avaient semblé justifier soit un élargissement du périmètre de son intervention, soit un approfondissement de ses investigations.

Donc moi, je ne suis pas opposé, on le verra tout à l'heure, à ressaisir l'autorité de la concurrence, mais je considère qu'à ce stade, ça risque d'être dilatoire et de rien nous amener de plus, parce que l'autorité de la concurrence, elle est déjà saisie sur l'ensemble du périmètre, elle est déjà intervenue, et elle avait la possibilité de s'autosaisir en allant au-delà si elle avait découvert quelque chose que le justifiait.

Si nous avons une question nouvelle à poser, on peut le voir, mais la direction générale de la concurrence et des fraudes, saisie par Mme CHEVALIER, sa mission est une mission précise et forte, j'avais imprimé à l'époque son interview, je voudrais quand même la relire, donc elle écrivait, d'ailleurs non pas à l'Assemblée de Corse, au Conseil exécutif, mais au collectif contre la cherté des carburants et elle répondait, après avoir constaté effectivement un prix anormalement haut, elle indiquait en réponse : « il ne sera possible de prendre des décisions qui s'imposent, qu'au regard d'un éclairage suffisamment précis et complet, de la situation de la distribution des carburants dans l'île ».

« Dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée, suite au discours du Président de la République à Bastia, le 7 février dernier, l'inspection des finances, a déjà traité un certain nombre de données, et rencontré, à ce propos, différents acteurs insulaires ». C'est le rapport d'octobre 2018.

Il y a eu ensuite, le rapport de novembre 2020, celui dont vous nous venons de parler, et là, la préfète ajoutait : « sous mon autorité, ce travail d'investigation sera mené à son terme, dans les prochains mois par les services de la DGCCRF, les services de la direction de la concurrence et de la répression des fraudes en Corse, et je mobiliserai l'ensemble des moyens d'État nécessaires pour bien identifier et mettre en lumière les différents facteurs qui sont ici à l'œuvre, dans la formation des prix. J'en rendrai compte au Gouvernement, enfin qu'il puisse en être tirées toutes les conséquences, tant pour ce qui concerne l'État que pour les autres acteurs publics et privés, dont la responsabilité est appelée ici à s'exercer ».

Autrement dit, nous étions le 1^{er} décembre 2018, la Préfète de Corse, a saisi l'institution qui a le plus de pouvoir d'investigation et de police, équivalant à des pouvoirs de police, qui avait pour mission précise d'aller du début à la fin, pour regarder comment se forment les prix et pour, éventuellement, en tirer toutes les conséquences utiles.

Donc, moi je dis qu'aujourd'hui nous devons demander la communication de ce rapport, qui a été restitué, ça été confirmé par la Préfecture, que nous avons demandé à trois reprises, et que nous n'avons pas pour l'instant, et que lorsque nous aurons ce rapport, nous verrons s'il y a lieu à demander des investigations complémentaires ou pas. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, je disais on est d'accord. Je vais répondre dans le même mouvement, d'abord sur la question d'être présent en tant que censeur, les propositions qui nous étaient faites, c'est Josepha GIACOMETTI qui l'a abordé en premier, ce point-là. C'est un risque que nous avons identifié nous-même puisque je l'ai dit, est-ce que nous allons servir de caution ou est-ce que ça va nous permettre de mettre un pied dans la porte ? Je pense que si je n'avais pas proposé de reprendre cette proposition, on m'aurait dit : mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Moi, je vous le dis très directement, on en discutera en commission, on est dans un processus évolutif, c'était un moyen d'avoir un regard, peut-être d'ailleurs au côté de l'État, sur le fonctionnement d'une société. Ça ne vaut que si on est tous persuadé, en tout cas ceux qui veulent lutter contre les logiques de monopoles et nous en sommes, me semble-t-il, convaincus de cette nécessité, ça ne vaut que si on est tous d'accord, si on n'est pas d'accord, je vous le dirai tout à l'heure, mais je le dit maintenant, ça ne me gêne absolument pas de retirer cet aspect-là de la délibération. Pour moi, l'essentiel n'est pas là.

Et je continue à répondre, me tournant cette fois-ci notamment vers Paul-Félix BENEDETTI. L'histoire de « Rubis », je ne la connais pas, je ne sais pas si c'est la France, l'Afrique, si c'est x, y, z, ce que je sais, comme vous et comme nous tous, que ça soit « Rubis », « Total » ou « Shell », comme c'était le cas avant, ce ne sont pas des compagnies qui sont, par essence, des amis de la Corse. Les décisions stratégiques que prennent « Rubis », « Total » et « Shell », ne se prennent pas à l'aune de la volonté de l'Assemblée de Corse ou des délibérations de l'Assemblée de Corse.

Autrement dit, bien évidemment que vous avez raison, mais même l'autorité de la concurrence l'a dit, elle dit : de fait, on était dans un niveau de concentration, au moment du rachat du capital, qui ne permettait pas d'atteindre les seuils, mais qui justifiait que l'on considère qu'il y avait concentration. Elle va même au-delà, l'autorité de la concurrence, elle dit : non seulement il y a concentration excessive, il y a un monopole. C'est-à-dire qu'elle considère que le fait que dans DPLC, il y est un capital qui est à 75 % pour « Rubis », à 24 % pour « Total » et à 1 % pour une personne physique pour des raisons historiques, elle considère que c'est constitutif d'un monopole.

Donc, je vais jusqu'au bout, si on était resté en l'état de trois grandes compagnies présentes au capital, est-ce que l'on aurait considéré que nos intérêts étaient préservés ? Non, à l'évidence.

Et, je vais encore un peu plus loin, si on rentre au capital de DPLC, et qu'on est minoritaire, est-ce que l'on aura la possibilité d'influer ? Non plus. Et, je pose une troisième question, vous l'avez dit : « Rubis » aujourd'hui choisi de distribuer des dividendes, plutôt que d'investir, ça se voit à travers ses comptes, qu'on soit au capital ou qu'on n'y soit minoritaires, on n'aura pas la possibilité de contraindre « Rubis », associé majoritaire, à investir plutôt qu'à distribuer. Donc à un moment donné, il faut chercher une autre solution.

Alors, vous considérez qu'elle n'est pas dite de façon suffisamment claire, je le dis-moi, dans le rapport on dit, il y a une situation de monopole qui ne peut pas perdurer, on le dit dans la délibération, il faut sortir de la situation de monopole, comment on va sortir ? Je pense qu'il faut travailler là-dessus.

Donc, ça je pense qu'on en est d'accord.

Troisièmement, et je vais aller à l'essentiel. Encore une remarque quand même, Paul-Félix BENEDETTI ou Jean-Christophe ANGELINI disent : ça aurait été mieux de viser, par exemple, l'article 410-3 ; l'article 410-3 qui est visé aussi par l'autorité de la concurrence. C'est vrai, l'article 410-3, sur le fond, il est intéressant, les mesures peuvent porter sur l'accès au marché, l'absence de discrimination tarifaire, la loyauté des transactions, la marge des opérateurs, la gestion des facilités essentielles, etc. Sauf que, qui met en œuvre ces mesures ? C'est le Gouvernement.

Donc nous, dans le schéma que nous voulons construire, je ne pense pas que nous voulions, in fine, nous en remettre systématiquement au Gouvernement pour prendre les décisions. L'esprit de ce que nous voulons construire, a fortiori, pour des indépendantistes, c'est bien qu'au moins nous partagions la décision. Donc, on ne peut pas transposer purement et simplement cet article.

De la même façon, l'article L752-27 du code de commerce, c'est quoi ? C'est la possibilité qui est donnée à l'autorité de la concurrence de délivrer des injonctions structurelles dans l'Outre-Mer. Oui, peut-être faut-il autoriser l'autorité de la concurrence à délivrer des injonctions structurelles aussi en Corse. C'est la réflexion sur la lutte contre la concentration. Ça en fait partie, mais ce n'est pas la mesure.

Alors moi, je termine et je simplifie. Ce rapport à un moment donné, et je me tourne à nouveau vers Jean-Martin, on n'a pas tous les éléments, mais tous les éléments

dont nous avons besoin aujourd'hui pour identifier, sur le principe, le chemin sur lequel nous voulons aller, nous les avons. Et, à un moment donné, je pense qu'il faut renverser la charge de la preuve, on ne peut pas nous demander, à nous, autorité politique, institution politique, alors qu'on n'a pas de pouvoir d'investigation, alors qu'on n'a pas de pouvoir législatif, alors qu'on n'a pas de pouvoir réglementaire, une fois que nous avons décortiqué le mécanisme, que nous avons démontré comment les choses se passent, que nous avons démontré que partout ailleurs, où il y a des situations identiques, il y a des mécanismes de régulation, des mécanismes fiscaux, des mécanismes de contrôle que cette fiscalité ne soit pas détournée et qu'elle serve aux objectifs pour lesquels elle a été instituée, que dans les situations insulaires où il y a des risques de concentration, il y a une adaptation des seuils et des procédures pour vérifier que la concentration ne débouche pas sur des situations d'abus de position dominante.

Je considère que nous avons tout ce qu'il nous faut. La charge de la preuve, il faut la renverser maintenant, et il faut dire à « Rubis » et aux autres, prouvez-nous, vous, prouvez-nous, vous ! Avançons. Et moi, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de dire ça, de dire nous, maintenant on est allé aussi loin qu'on devait aller, on sort le problème d'être au capital, pour moi ce n'est pas ça l'essentiel. L'essentiel aujourd'hui c'est de dire, premièrement : donnez-nous le rapport de la direction générale de la concurrence et des fraudes, nous en avons besoin.

Deuxièmement, c'est d'ouvrir une discussion, parce que nous l'avons tous dit, et si ce que je dis n'est pas exact, vous me reprendrez, nous avons tous dit que nous savons qu'au bout du chemin, quelles que soient les constatations techniques supplémentaires que nous allons faire, il y a un certain nombre d'invariants. Les invariants, c'est que nous ne voulons pas d'un monopole qui nous place en situation de faiblesse, premièrement. Deuxièmement, c'est que nous savons qu'il y aura besoin d'un mécanisme qui sera a minimum législatif, que ce mécanisme doit nous permettre à la fois de réguler les prix, de les contrôler, de mettre en place les marges qui sont des marges normales, c'est précisé dans le dispositif « LUREL », et puis qu'il y aura aussi un recours à la fiscalité, et que ce recours à la fiscalité, il doit être encadré pour sécuriser la mise en œuvre du mécanisme fiscal pour qu'il ne soit pas détourné et pour qu'il serve les intérêts légitimes que nous aurons définis.

Donc, je reviens, et je termine, pour moi l'essentiel n'est pas dans la rédaction, sans doute perfectible, sur la demande de mise en œuvre, etc. Moi, au moment où nous avons rédigé ça, il y avait cette crainte que les prix ne s'envolent, que nous ne nous retrouvions démunis, entre ne rien faire et subir une crise, ou avoir à subir une décision gouvernementale qui mettrait les détaillants à la rue. Donc, nous nous sommes servis de la possibilité qui était avancée par l'autorité de la concurrence.

Mais le fond du problème, pour moi aujourd'hui, et pour nous, et ce que je vous propose d'acté, et on verra comment on le rédige, c'est quoi ? C'est qu'il faut demander au gouvernement, comme le dit le CESEC, une mise en œuvre rapide d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de l'île, en matière de fiscalité, de fixation de prix des carburants, et je rajouterai, et de contrôle des situations de concentration ou de monopole, à l'instar de la Guadeloupe ou de la Réunion, peut-être pas exactement la même chose, mais s'inspirer d'un dispositif qui est déjà en œuvre ailleurs.

C'est cela, à mon avis, qu'il faut qu'on dise aujourd'hui. Et si on dit ça, et qu'on dit au Gouvernement, parce qu'on a un dispositif qui nous permet, l'Assemblée de Corse, - c'est le visa général de l'article, le premier visa - l'Assemblée de Corse peut demander toute adaptation législative ou réglementaire nécessaire à la situation économique de l'île.

L'article central c'est celui-là. Sur tout le reste, que ça soit l'article 73, que ça soit un décret, que ça soit ceci, on discutera et on identifiera ensemble le meilleur moyen.

Donc voilà, à mon avis, ce que pourrait être la synthèse de ce que nous avons, à mon sens, à demander aujourd'hui, y compris pour ne pas décevoir les Corses, y compris pour ne pas décevoir les Corses ! Les Corses, en 2019, au moment de la crise des « gilets jaunes », quand nous avons pris cette initiative, ils nous ont demandé d'avancer de façon concrète, ça été compliqué, on a avancé. Aujourd'hui, on en a suffisamment pour dire au Gouvernement et aux acteurs de la filière, mettons-nous autour de la table et trouvons une solution, et nous savons que cette solution elle passe par une lutte contre les situations de monopole, et deuxièmement elle passe par une adaptation législative et réglementaire, à l'instar de ce qui a été mis en place dans des départements et régions d'Outre-mer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, j'informe l'Assemblée que nous avons 5 amendements, d'ailleurs les groupes les ont évoqués. Donc, je souhaiterais savoir quelle est votre position par rapport à ces amendements, est-ce qu'on va les examiner en séance ou on les examine en commission ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je préférerais qu'on les examine en commission, si vous en êtes d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous allons faire une suspension...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je n'avais pas vu la délibération annexée au rapport, je vous présenterai en séance, oralement ou par écrit, deux amendements simples, ce sont des amendements de simplification de texte, d'enlever, pour moi, ce qui est formalisme et qui est demande. Ça va aller vite, après c'est d'accord ou pas d'accord.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a aucun souci.

D'abord j'aurais dû poser la question, nous avons 5 amendements, au-delà de ces 5, y en a-t-il d'autres ? Très bien, donc il y a en a un sixième, et vous nous en ferez part en commission.

Ce que je propose donc, les commissions vont se réunir en même temps ? Ou la CDENATE et les finances ? D'accord ça fait beaucoup de monde qui va partir, je parce que je caressais le doux espoir de pouvoir faire passer des choses pendant ce temps, mais je pense que je ne vais peut-être pas avoir le quorum.

M. Louis POZZO DI BORGO

Mme la Présidente, vous permettez ? Simplement sur la forme, est-ce qu'il y a nécessité de réunir la commission des finances ? Il n'y a pas d'enjeux financiers, je pense que ce n'est pas la peine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait, mais moi je vous ai posé la question puisqu'il y avait deux rapports, et que le rapport initial a été examiné dans deux commissions, il n'y a pas lieu parce que les rapports ne portent pas sur des éléments financiers. Par contre, rien ne vous empêche, vous Président, si vous le souhaitez, je pense que la Présidente de la CDENATE est tout à fait d'accord pour que vous y assistiez, à la limite, vous ou votre vice-président.

Donc, la commission va se réunir, vous mettez les masques, bien évidemment...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme la Présidente, c'est le Président qui a le choix des rapports, c'est un rapport d'ordre sociétal, si on le regarde de manière générale, mais si on le regarde de manière formelle, c'est un rapport économique qui a trait à la fiscalité, qui a trait à la TVA, qui a trait aux prix.... Si un rapport comme ça, sa première commission, ce n'est pas la commission des finances, je ne vois pas laquelle c'est...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous ne parlons pas du rapport, le rapport est passé en commissions, ce sont les amendements, les amendements eux-mêmes n'ont pas de dimension fiscale ou financière, me semble-t-il.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, s'il-vous-plait, la proposition du Conseil exécutif, sous réserve de l'appréciation de l'Assemblée de Corse, c'est que par nature la commission des finances et la commission développement économique et social, ont vocation à connaître de ces amendements. Après, on peut discuter de, je dirai, l'organisation concrète des travaux autour de trois axes : qui veut participer dans chacune des commissions ? Deuxièmement, un impératif d'efficacité parce qu'on ne va pas rédiger les amendements à 20. Et troisièmement, si le nombre de participants s'organise au titre des deux commissions pour nous permette de continuer la session, le Conseil exécutif propose que les deux rapports qui restent, puissent être examinés en session, y compris en l'absence de celles et ceux qui vont travailler sur les amendements, pour qu'on puisse avancer dans la clôture de nos travaux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, M. le Président, j'avais le même raisonnement que vous, j'ai anticipé là-dessus, sauf que les deux commissions ensemble au total, ne tiennent pas dans une salle. Donc, effectivement ce n'est pas la peine de tous y être, peut-être, mais il faut que tout le monde l'entende, y compris M. BENEDETTI.

M. Louis POZZO DI BORGO

Mme la Président, une proposition : au niveau de la commission des finances, un représentant par groupe tout simplement, ça vous permettrait de conserver le quorum dans l'hémicycle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, ça me va. Tout le monde est d'accord ? M. BENEDETTI, c'est bon ? Mais on va quand même prendre deux minutes, parce qu'il fait un peu chaud dans la salle, on fait deux minutes de pause et on se remet sur les bureaux constitués ce matin et les désignations.

Le groupe « Core in Fronte », avant de partir en commission, il nous faut vos désignations.

La séance suspendue à 17 h 35 est reprise à 18 h.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

En l'état actuel des choses, de ce que je vois dans l'hémicycle, on n'a pas encore le quorum, il faut aller chercher les élus qui sont dans le patio.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n° 324** : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi esterni.

* **Rapport n° 324** : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous propose la chose suivante, s'il y a une divergence de vue sur les désignations, on ne prendra pas la décision.

Tout le monde a ses procurations ? Nous avons donc le quorum, ce quorum nous autorise à délibérer, tous les groupes sont représentés et tout le monde est d'accord.

Alors, pour le **Conseil de l'énergie, de l'air et du climat** : 4 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI.

Suppléants : Nadine NIVAGGIONI, ensuite, pour Romain COLONNA, afin que « Core in Fronte » puisse être représenté, il y a Paul-Félix BENEDETTI, je parle sous le contrôle d'Hyacinthe VANNI, je vais lui laisser la parole, ensuite Pierre GHIONGA et Antoine POLI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente. Qu'on soit bien d'accord, on a laissé une place de titulaire, pas de suppléant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, j'ai une place de suppléant.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, il y a une petite erreur, on laisse une place de titulaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. En titulaire, vous Jean BIANCUCCI et Romain COLONNA et il y avait Anne-Laure SANTUCCI...

M. Hyacinthe VANNI

On l'a barré pour la remplacer par Paul-Félix BENEDETTI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais vous avez barré quel nom ? On n'a barré personne, on barre un nom...

Mme Paola MOSCA

Mme la Présidente, nous nous sommes trompés de colonne, on a barré Mme SANTUCCI en pensant qu'elle était titulaire. En fait, il faudrait que l'on supprime un titulaire...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, on ne supprime personne, on remplace un titulaire, qui voulez-vous remplacer ? Donc, Mme SANTUCCI, est-ce que vous la gardez en suppléante ou pas ?

M. Hyacinthe VANNI

Mais, elle est suppléante de qui ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est suppléante de celui que vous nous indiquerez.

M. Hyacinthe VANNI

Attendez, je me déplace.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes autorisé exceptionnellement, M. le Président, à vous déplacer.

C'est très simple...

Donc, je le dis pour le secrétariat général, désormais pour le conseil de l'énergie, de l'air et du climat, les titulaires sont : Jean BIANCUCCI, Paul-Félix BENEDETTI, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI.

Les suppléants sont : Nadine NIVAGGIONI, Anne-Laure SANTUCCI, Pierre GHIONGA et Antoine POLI.

Très bien.

M. Hyacinthe VANNI

Mme la Présidente, excusez-moi, mais il faudrait peut-être sortir une suppléante de chez nous pour donner une suppléante à « Core in Fronte », pour que ça fasse équilibrer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'en déduis donc qu'Anne-Laure SANTUCCI vient de perdre le poste de suppléante, ça s'appelle une variable d'ajustement.

Donc, en suppléant de Paul-Félix BENEDETTI : Jean-Baptiste ARENA.

Sauf problème, on prend acte globalement.

La commission départementale des impôts directs et taxes sur chiffre d'affaires de Haute-Corse :

1 titulaire et un suppléant :

Titulaire : Joseph SAVELLI.

Suppléant : Louis POZZO DO BORGIO.

Commission départementale des valeurs locatives de Haute-Corse :

Titulaires : Ghjuvan'Santu LE MAO, Marie-Anne PIERI

Suppléants(es) : Vannina CHIARELLI LUZI, Marie-Thérèse MARIOTTI

Commission départementale des valeurs locatives de Corse-du-Sud

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Georges MELA

Suppléants(es) : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Valérie BOZZI

Commission consultative de l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences :

Il y a la Présidente de l'Assemblée, c'est d'office.

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Jean-Charles GIABICONI, Laurent MARCANGELI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Suppléants(es) : Romain COLONNA, Lisa FRANCISCI, Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Martin MONDOLONI, Pierre POLI

Conseil de Gouvernance d'un pôle d'excellence TIC (technologies de l'information et de la communication) :

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Michel SAVELLI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture de Haute-Corse :

Titulaire : Jean-Marc BORRI

Commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture de Corse du Sud :

Titulaire : Jean BIANCUCCI

Commission départementale de la présence postale territoriale de Corse-du-Sud :

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI

Suppléants(es) : Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Santa DUVAL, Julia TIBERI

Commission départementale de la présence postale territoriale de la Haute-Corse :

Titulaires : Françoise CAMPANA, Jean-Marc BORRI, Charlotte TERRIGHI, Vanina Le BOMIN

Suppléants(es) : Lisa FRANCISCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Vanina BORROMEI

Commission relative à la désignation du jury d'Assises - Corse du Sud :

Titulaires : Danielle ANTONINI, Muriel FAGNI, Jean-Paul PANZANI, Santa DUVAL, Jean-Christophe ANGELINI

Commission relative à la désignation du jury d'Assises - Haute-Corse :

Titulaires : Ghjuvan'Santu LE MAO, Anne-Laure SANTUCCI, Juliette PONZEVERA, Marie-Anne PIERI, Vanina BORROMEI

Brouhaha.

Commission départementale de la coopération intercommunale – Corse-du-Sud :

Titulaires : Paul-Joseph CAITUCOLI, Danielle ANTONINI, Valérie BOZZI et Pierre POLI

Commission départementale de la coopération intercommunale – Haute-Corse :

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Antoine POLI

Commission départementale de la sécurité routière - Haute-Corse :

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Catherine COGNETTI-TURCHINI

Suppléants(es) : Petr' Antone FILIPPI, Sandra MARCHETTI, Pierre GUIDONI

Commission départementale de la sécurité routière – Corse-du-Sud :

Titulaires : Eveline GALLONI-d'ISTRIA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Santa DUVAL

Suppléants : François SORBA, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI

Comité de suivi opérationnel du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia :

La Présidente de l'Assemblée de Corse.

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Jean-Martin MONDOLONI, Vanina BORROMEI, Paul-Félix BENEDETTI

Commission régionale de gestion de la flotte de pêche (ancienne C.R. des pêches maritimes et de l'aquaculture marine) :

Titulaire : François SORBA

Suppléant(e) : Anne-Laure SANTUCCI

Commission des cultures marines (interdépartementale) :

Titulaires : François SORBA, Pierre GHIONGA

Suppléants(es) : Anne-Laure SANTUCCI, Marie-Thérèse MARIOTTI

Commission Régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (CRVA) :

Titulaire : Anna-Maria COLOMBANI

Comité Régional d'Orientation de la Banque Publique d'Investissement (BPI)

Titulaires : Joseph SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI

Suppléants(es) : Jean-Charles GIABICONI, Jean-Louis SEATELLI

Ecole de la 2ème Chance "e2c Bastia" :

Titulaires : Juliette PONZEVERA, François CAMPANA, Jean-Martin MONDOLONI

Suppléants(es) : Anna-Maria COLOMBANI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Louis SEATELLI

Conseil Départemental de Santé mentale - 2B :

Titulaires : Jean-Marc BORRI, Frédérique DENSARI, Pierre GHIONGA

Suppléants(es) : Juliette PONZEVERA, Lisa FRANCISCI, Cathy COGNETTI-TURCHINI

Conseil Départemental de Santé mentale - 2A :

Titulaires : Danielle ANTONINI, Eveline GALLONI-d'ISTRIA, Chantal PEDINIELLI

Suppléants(es) : Muriel FAGNI, Véronique ARRIGHI, Santa DUVAL

Comité Régional du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) :

Titulaire : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Suppléant(e) : Danielle ANTONINI

Conseil d'administration du Fonds de dotation "Corsica Sulidaria" :

Le président de chaque groupe doit être présent ou son représentant : Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Josépha GIACOMETTI, Véronique PIETRI.

Comité de programmation du groupe d'action locale de Balagne :

Titulaire : Frédérique DENSARI

Suppléant(e) : Jean-Marc BORRI

Comité de programmation du groupe d'action locale de Corse Orientale :

Titulaire : Lisa FRANCISCI

Suppléant(e) : Ghjuvan'Santu LE MAO

Comité de programmation du groupe d'action locale du Pays Ajaccien :

Titulaire : Don Joseph LUCCIONI

Suppléant(e) : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Comité de programmation du groupe d'action locale "Una terra/Dui mari (communauté de communes du Cap Corse, Conca d'Oru, CAB) :

Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI

Suppléant(e) : Juliette PONZEVERA

Comité de programmation du groupe d'action locale du Sud Corse :

Titulaire : Jean-Paul PANZANI

Suppléant(e) : Jean-Marc LUCCHINI

Comité de programmation du groupe d'action locale d'Ornano/Sartenais/Taravo/Valinco :

Titulaire : François SORBA

Suppléant(e) : Paul Jo CAITUCOLI

Comité de programmation du groupe d'action locale de Castagniccia - Mare à Monti :

Titulaire : Paola MOSCA

Suppléant(e) : François CAMPANA

Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) :

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Titulaires : Ghjuvan Santu LE MAO, Nadine NIVAGGIONI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Anne PIERI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) :

2 titulaires qui ont des voix délibérative, des administrateurs : Jean-Félix ACQUAVIVA, Marie-Thérèse MARIOTTI

Ensuite, il y a 3 censeurs, avec voix consultative : Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI

Comité technique 2A SAFER :

Titulaire : Jean-Jacques LUCCHINI

Comité technique 2B SAFER :

Titulaire : Paola MOSCA

Conseil départemental de l'Éducation nationale Haute-Corse :

Titulaires : Françoise CAMPANA, Serena BATTESTINI, Paola MOSCA, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI et Saveriu LUCIANI.

Suppléants(es) : Anna-Maria COLOMBANI, Marie-Claude BRANCA, Sandra MARCHETTI, Jean-Louis SEATELLI, Pierre GUIDONI, Vanina Le BOMIN

Conseil départemental de l'Éducation nationale Corse-du-Sud :

Titulaires : Muriel FAGNI, Danielle ANTONINI, Véronique PIETRI, Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Julia TIBERI

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Romain COLONNA, Marie-Claude BRANCA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre POLI

Conseil Académique de l'Éducation nationale :

Titulaires : Paola MOSCA, Anne-Laure SANTUCCI, François CAMPANA, Petr'Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Danielle ANTONINI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis SEATELLI, Georges MELA, Xavier LUCIANI, Pierre POLI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI

Suppléants(es) : Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI, Véronique ARRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Nadine NIVAGGIONI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna-Maria COLOMBANI, Juliette PONZEVERA, Marie-Anne PIERI, Christelle COMBETTE, Charlotte TERRIGHI, Jean-Michel SAVELLI, Vanina Le BOMIN, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI

Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères :

Titulaires : Sandra MARCHETTI, Anna-Maria COLOMBANI, Marie-Thérèse MARIOTTI

Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) :

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Charles GIABICONI, Nadine NIVAGGIONI, Christelle COMBETTE, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Vanina Le BOMIN

Suppléants(es) : Jean-Paul PANZANI, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) :

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Nadine NIVAGGIONI, Catherine COGNETTI-TURCHINI

Suppléants(es) : Jean-Charles GIABICONI, Jean-Paul PANZANI, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI

Conseil d'Administration l'École Maritime et Aquacole « Jacques FAGGIANELLI » de Bastia :

Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Martin MONDOLONI

Commission de concertation de l'Académie de Corse :

Titulaires : Petr' Antone FILIPPI, Paola MOSCA, Françoise CAMPANA, Jean-Martin MONDOLONI, Saveriu LUCIANI

Suppléants(es) : Anne-Laure SANTUCCI, Juliette PONZEVERA, Lisa FRANCISCI, Xavier LACOMBE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Jury du Prix "Père André Marie" :

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Didier BICCHIERAY

Centre National de la Formation Professionnelle :

Titulaire : Vannina CHIARELLI-LUZI

Suppléant(e) : Nadine NIVAGGIONI

Accademia di i Vagabondi :

La Présidente de l'Assemblée de Corse et 1 représentant par groupe : Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Claude BRANCA

Comité d'achat du Fonds Régional d'Acquisition des Musées :

Titulaires : Frédérique DENSARI, Jean-Martin MONDOLONI

Conseil d'Orientation Consultatif du Centre d'Art Polyphonique de Corse :

Titulaires : Don Joseph LUCCIONI, Petr'Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Syndicat Mixte du GIUSSANI :

Titulaires : Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Marc BORRI, Frédérique DENSARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre GHIONGA, Saveriu LUCIANI, Jean-Baptiste ARENA

Suppléants(es) : Sandra MARCHETTI, Petr'Antone FILIPPI, Juliette PONZEVERA, Marie-Anne PIERI, Didier BICCHIERAY, Vanina Le BOMIN, Serena BATTESTINI

Centre Culturel Una Volta :

Titulaire : Anna-Maria COLOMBANI

Suppléant(e) : Françoise CAMPANA

Comité consultatif de la filière audiovisuelle :

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Lisa FRANCISCI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Prix littéraire méditerranéen corso-sarde Antigona :

Titulaires : Petr'Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA

Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Corse-du-Sud /

Titulaire : Eveline GALLONI d'ISTRIA

Suppléant(e) : Jean-Paul PANZANI

Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation Haute Corse :

Titulaire : Hervé VALDRIGHI

Suppléant(e) : Jean-Charles GIABICONI

**Convention entre la Collectivité de Corse et le Rectorat d'Académie pour
« l'Assemblée des enfants » :**

Titulaires : Lisa FRANCISCI, Sandra MARCHETTI, Christelle COMBETTE,
Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Et donc j'y sié debate ès-qualité.

Comité de surveillance des œuvres sociales de la Collectivité de Corse :

Un représentant par groupe.

Titulaire : Muriel FAGNI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Josepha
GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI

Comité de suivi et d'évaluation « Primura Prima urgenza è assistenza » :

Je précise que c'est le comité qui s'occupe de la mise en place des
défibrillateurs, etc., pour palier tous les cas d'urgence, les équipements et la formation.
C'est très important, notamment en milieu rural. Très, très important, ça peut sauver des
vies.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ès-qualité.

Titulaires : Muriel FAGNI, Sandra MARCHETTI, Ghjuvan'Santu LE MAO,
Danielle ANTONINI, Marie-Anne PIERI, Pierre GHIONGA, Pierre POLI, Serena
BATTESTINI

J'ai le plaisir de vous dire, puisque visiblement personne ne s'est manifesté,
qu'on est déjà à raccord sur le plan des désignations...

Brouhaha.

M. Don Joseph LUCCIONI

Puisque Mme FRANCISCI a des difficultés à allumer son micro, elle me
faisait part par SMS d'un doute quant à la possibilité de sié debate au Groupement d'Action
Local dans lequel elle est potentiellement désignée, dans la mesure où elle y sié debate déjà en
tant que déléguée ou représentante de la communauté de communes du Fiumorbu.

Est-ce qu'il n'y a pas une incompatibilité ? Point d'ordre.

Brouhaha.

C'est la même problématique pour Ghjuvan'Santu LE MAO.

Brouhaha.

On peut mettre Ghjuvan'Santu LE MAO par conséquent.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La validation du Président de groupe ?

M. Hyacinthe VANNI

Ça ne me dérange pas, s'ils avaient voulu désigner quelqu'un d'autre à la communauté de communes, ils auraient eu le poste... Ce n'est pas impossible...

Brouhaha.

Donc, titulaire : Ghjuvan'Santu LE MAO et suppléante : Paola MOSCA

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez, pour ce GAL, la titulaire était Lisa FRANCISCI et le suppléant Ghjuvan'Santu LE MAO.

Elle y siège déjà au titre de la commune, elle ne peut pas y siéger au titre de la collectivité juridiquement.

Mme Paola MOSCA

Ghjuva'Santu LE MAO, titulaire

Paola MOSCA, suppléante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc pour le GAL du Fiumorbu :

Ghjuva'Santu LE MAO, titulaire

Paola MOSCA, suppléante.

Y a-t-il d'autres points que vous voulez revoir ? Si jamais, il y aura une délibération modificative, mais on ne va pas faire ça jusqu'au mois de décembre.

M. Hyacinthe VANNI

Juste une petite rectification sur une désignation à la défense de la forêt méditerranéenne : on avait désigné Anne-Laure SANTUCCI, qui est désigné par le SIS ; donc il faudrait changer et mettre Sandra MARCHETTI à la place d'Anne-Laure SANTUCCI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faudra faire une délibération rectificative.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets à votre approbation globale l'ensemble de ces désignations et la rectification qui a été évoquée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE des désignations prévues dans le rapport N° 324 et des modifications opérées sur d'anciennes délibérations¹

Pause méritée.

La séance est suspendue à 18 h35 et reprise à 19 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre nos travaux, mais les services m'indiquent qu'il nous faut encore 5 minutes pour terminer la rédaction et la reprographie des amendements.

J'informe, pour ceux qui étaient en commission, que dans l'intervalle, nous avons passé toutes les désignations, qui ont été votées à l'unanimité. Donc, ça, c'est fait.

Je voudrais vous donner les résultats aussi des élections des bureaux des commissions. On attendait que tout le monde soit là pour que vous le sachiez.

¹ Délibération N°21/165 AC

C'est un point que nous avons traité hier et les commissions se sont réunies ce matin.

*** Raportu n° 320 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica (SEGUITA)**

*** Rapport n° 320 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse (SUITE)**

Commission de contrôle :

Président : M. Jean-Michel SAVELLI

Vice-présidente : Mme Sandra MARCHETTI

Rapporteuse : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Élus à l'unanimité ; absence du groupe « Avanzemu »

Commission des affaires européennes :

Président : M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Vice-président : M. Jean-Jacques LUCCHINI

Rapporteuse : Mme Paola MOSCA

Élus à l'unanimité ; absence du groupe « Avanzemu », non-participation du groupe « Un soffiu novu »

Commission pour l'évolution statutaire de la Corse :

Président : M. Romain COLONNA

Vice-président : M. Don Joseph LUCCIONI

Rapporteuse : Mme Françoise CAMPANA

Elus à l'unanimité ; absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte »

Commission des compétences législatives et réglementaires :

Président : M. Romain COLONNA

Vice-président : M. Don Joseph LUCCIONI

Rapporteuse : Mme Anna Maria COLOMBANI

Elus à l'unanimité ; absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte »

Commission des politiques de santé :

Présidente : Mme Danielle ANTONINI

Vice-présidente : Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Rapporteur : M. Jean-Marc BORRI

Elus à l'unanimité ; absence du groupe « Avanzemu »

Commission des problématiques de violence en Corse :

Président : M. Petru Antone FILIPPI

Vice-présidente : Mme Anna Maria COLOMBANI

Rapporteuse : Mme Anne-Laure SANTUCCI

Elus à l'unanimité ; absence du groupe « Un soffiu novu » ; abstention du groupe « Avanzemu ».

On vous demande de prendre acte.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse²

Merci, pour tous ceux qui se sont réunis ce matin dans toutes ces commissions.

² Délibération N°21/166 AC

**Procédure de dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents du
Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse**

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous saisis officiellement pour que nous puissions mettre en œuvre les dispositions qui permettent le dépassement du temps légal de travail.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande à l'assemblée ici réunie si elle est d'accord pour qu'on mette en place la procédure permettant d'adapter les temps de travail en période de session.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Dérogation ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci et merci bien sûr aux personnels qui sont avec nous pour pouvoir continuer notre activité.

Je vous propose de passer une ou deux motions.

Je veux bien, et c'est ce qui se fait normalement, que chaque déposant de motion s'exprime quand même. Cela me paraît normal ?

MUZIONE / MOTIONS

* N° 2021/O2/033 déposée par les groupes « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » et « Fà populu in seme » : **Station thermale de Petrapola**

(**Motion substitutive à la motion n° 2021/O2/024** suite à son examen par la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, réunie le jeudi 30 septembre 2021)

M. Saveriu LUCIANI

Présidente, on souhaiterait que notre groupe soit associé à cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, le groupe « Avanzemu » s'associe à cette motion et « Core in fronte » également.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut présenter la motion.

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous remercie.

M. le Président, mes chers collègues,

Cette motion sur Pietrapola, avant de rentrer véritablement dans le cœur de cette motion, je me suis rendu compte, en la travaillant, que la Collectivité de Corse avait quand même délibéré déjà sur le thermalisme en Corse, notamment avec une délibération du 25 juillet 2013 portant adoption d'une motion relative au thermalisme en Corse.

Ensuite, il y a une délibération également du 27 octobre 2016 prenant acte de la remise d'un rapport qui donnait la définition des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique.

Ensuite, nous arrivons au cœur de la problématique du domaine de Pietrapola : c'est la délibération du 30 juillet 2020 qui approuve le C.A. 2019 des Bains de Pietrapola et qui acte la fermeture de la station et l'exercice comptable également fermé pour une durée indéterminée. Il faut savoir que l'établissement a été fermé le 31 décembre 2019.

Il y a eu une délibération le 31 juillet 2020, portée par notre groupe, sous l'ancienne mandature, à laquelle s'était associé Julien PAOLINI et également le Docteur BENEDETTI, et où était soulevée déjà la problématique de Pietrapola ; à savoir, les travaux qui devaient être faits pour que cette station puisse fonctionner normalement.

Le marché du thermalisme connaît un essor très, très important. Le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de séniors supplémentaire et accueillir à l'horizon 2030, 20 millions de séniors. Il y a un potentiel de curistes supplémentaire et qui oscilleront entre 150 000 et 200 000.

La Corse pourrait être un fleuron du thermalisme et ça pourrait être également un développement pour le rural. Nous parlons souvent de la revitalisation du rural au sein de cette assemblée.

Il faut savoir que sur notre belle terre de Corse, il y a un certain nombre de sources thermales qui sont connues et reconnues pour leurs vertus médicales : Puzzichellu, sur la Plaine orientale, notamment pour les problèmes de peau ; Baracci ; Guitera ; Guagno ; Pietrapola ; Urbalacone ; Caldaniccia ; Caldane di Tallano, que ma collègue Chantal PEDINIELLI connaît bien ; Orezza ; Ornaso et Dirza. Toutes ont des propriétés thérapeutiques reconnues.

Aujourd'hui, ces sources sont largement sous-exploitées. Certaines n'ont pas le débit suffisant pour avoir une exploitation, mais il y a quand même 5 sources qui présentent un débit relativement important : Pietrapola, Guitera, Orezza, Baracci et Guagno qui ont un débit par jour entre 100 000 et 300 000 litres. Donc, ce sont des sources qui, demain, pourraient faire l'objet d'une exploitation, si cette filière s'organisait, parce que, comme beaucoup de choses en Corse, souvent c'est un problème d'organisation des filières.

Les travaux de l'association française pour la recherche du thermal établissent qu'il y aurait 520 000 malades annuellement qui passent par des cures thermales.

D'après l'observatoire économique du thermalisme et l'association nationale des maires des communes thermales, les retombées en termes d'emplois induits sont importantes, puisque 100 curistes supplémentaires induisent 10 emplois nouveaux.

Donc, la tendance est confirmée de la progression du thermalisme.

Aujourd'hui, quand on parle de thermalisme, on pense cure médicale, mais ça peut être également thermalisme bien-être. Et de plus en plus, vous avez des propositions de cures de bien-être.

J'arrive au cœur de ma motion, il faut préserver les Bains de Pietrapola.

Pietrapola, c'est la seule station thermale qui a un agrément Sécurité sociale ; elle a cet agrément depuis 1978. Aujourd'hui, elle a fait l'objet d'une fermeture, depuis le 31 décembre 2019. Cette fermeture est efficace depuis 3 ans. Il lui reste 2 ans. Si d'ici 2 ans, les thermes ne rouvrent pas, nous perdons cet agrément, et c'est le seul agrément que nous ayons en Corse.

Donc, il faut impérativement aujourd'hui acter et surtout commencer les travaux, M. le Président, parce que Pietrapola a une capacité : elle a le débit suffisant, elle a l'établissement, elle est organisée et c'est un extraordinaire lien social pour la micro-région et également, pour la Corse.

Nous pourrions rechercher des partenaires financiers, trouver au niveau européen via les fonds structurels, ou à l'échelon national avec, par exemple, le Plan avenir montagne, ou la mobilisation de l'Agence nationale pour la recherche des territoires.

M. le Président, aujourd'hui, cette station est fermée depuis le 31 décembre 2019. Il y a un problème de pollution qui aujourd'hui ne semble pas être réglé. Mais il faut quand même commencer à réhabiliter cette station.

Moi qui rencontre souvent le maire de Pietrapola, qui est le maire d'Isolaccio, Jacky BARTOLI, qui m'en parle souvent et qui ne comprend pas aujourd'hui qu'on ne puisse pas avancer au niveau des travaux. Un comité de suivi a été mis en place suite à la délibération du 31 juillet 2020 ; le maire me dit qu'il n'y est pas souvent associé. Donc, il faudrait associer Jacky BARTOLI à ce comité, pour qu'il soit tenu au courant de ce qui se passe au niveau des thermes, car pour lui c'est très, très important.

Alors qu'est-ce qu'on vous demande aujourd'hui ? On vous demande la tenue d'une réunion du comité de suivi, sous quinzaine, avec les représentants de la Collectivité de Corse, avec la communauté de communes du Fiumorbu-Castellu, la commune d'Isolaccio afin de faire un point d'information sur la situation et de définir un planning prévisionnel de travaux qui seront à réaliser.

Il semblerait, j'ai appris en commission, qu'il y aurait une somme de 2 M€ qui aurait été votée pour des travaux ; moi qui suis élue depuis 3 ans, je n'ai pas eu connaissance de cette somme. Je voudrais avoir des réponses. Et qu'il y a eu un marché infructueux, le maire d'Isolaccio n'était pas au courant non plus. Donc, je vous pose la question.

Je passe la parole à M. LE MAO.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

Tout d'abord, en amont de la présentation, on ne peut pas parler de Pietrapola sans saluer le travail qui a été fait par Pascale SIMONI pendant les trois dernières années, parce qu'elle a eu la responsabilité de s'occuper de i Bagni di Petrapola et avec leurs nombreuses problématiques.

Cet établissement thermal a une importance capitale pour la commune d'Isolaccio, pour le territoire du Fiumorbu-Castellu et de l'Oriente, mais également pour la Corse pour différentes raisons : pour la revitalisation du rural, pour la relance du thermalisme, et pour le développement socio-économique et touristique.

C'est pourquoi nous avons souhaité, en amendant cette motion et en la cosignant, affirmer notre engagement et notre détermination à voir cet établissement rouvrir ses portes rapidement, et dans les meilleures conditions possibles.

Annette l'a rappelé, cet établissement dispose d'une prise en charge des cures par la Sécurité sociale et cet agrément est valable jusqu'à novembre 2024, suite à l'arrêt au 31 décembre 2019.

On doit également permettre à tout le monde ici de comprendre la problématique et le cheminement de cette motion, en faisant un rapide historique de cet établissement.

Donc, en 2018, la Collectivité de Corse devient propriétaire de l'établissement à la suite de la fusion des trois collectivités. Elle décide, par le biais d'un conseil d'exploitation en régie autonome, de maintenir en activité ce centre, mais dans des conditions extrêmement difficiles, avec une vétusté très importante des locaux, un défaut d'entretien manifeste des anciens propriétaires et un manque de personnel.

En 2019, la station thermale est contrainte de fermer pour non-conformité, suite à une infection bactériologique, et de nouvelles analyses détecteront ensuite la présence de légionnelle.

Donc, en 2020 et en 2021, de nouvelles analyses sont faites et malheureusement, il y a toujours cette présence de légionnelle.

Au niveau de l'administratif, en août 2020, il y a un comité de suivi qui est composé du Président du Conseil exécutif, du Maire d'Isolaccio, du Président de la communauté des communes, d'élus de l'Assemblée de Corse, du Président du Comité de massifs, d'élus du territoire, du Comité scientifique et de l'ARS.

Il a été mis en place afin de suivre la réalisation des grandes étapes de la restructuration de cet établissement, mais avant de réaliser les travaux, la priorité première était de rechercher l'origine de la pollution et de la traiter, tout en s'assurant qu'elle ne vienne pas contaminer la source principale.

Au niveau du plan financier, la Collectivité de Corse a alloué en 2021 près de 2,4 M€ dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre de soins de l'établissement, et ce sont des travaux qui respecteront également les normes HQE et BBC.

Sur le planning prévisionnel des travaux, l'AMO doit être validée pour fin 2021, les appels d'offres doivent être lancés début 2022, les travaux doivent suivre dans la foulée. En espérant une réouverture des bains pour début 2023.

Donc, aujourd'hui, la réalisation des travaux concernant le traitement de la pollution a été réalisée. Des analyses ont été faites en juillet et en août 2021 qui indiquent désormais l'absence de la pollution. Donc, il y a de nouvelles analyses qui doivent être faites dans les jours qui arrivent, de façon à espérer qu'il y ait toujours la disparition de la légionnelle.

Donc, logiquement, le planning prévisionnel devrait être respecté.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous demandons la mise en route du comité de suivi qui a été composé l'année dernière, puisque la pollution semble avoir disparu, de façon à ce que l'ensemble des acteurs concernés puissent être informés du suivi des travaux de la réhabilitation di i Bagni di Petrapola.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un rapport de la commission.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Il y a un avis de la commission : la commission a émis un avis favorable sur cette motion à l'unanimité.

Absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais demander son avis à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Je rappelle brièvement, mais ça a été rappelé, que quand la Collectivité de Corse est devenue propriétaire en 2018, la situation des Bains de Petrapola n'était pas du tout brillante. Vous le savez, l'établissement était pratiquement à l'abandon, des problèmes de personnel énormes. On a fonctionné pendant plusieurs semaines et plusieurs mois avec les plus grandes difficultés pour trouver du personnel qualifié, qu'on est allé chercher même très loin pour pouvoir assurer une continuité d'exploitation.

Ensuite, il y a eu ce problème de pollution qui a conduit nécessairement à l'interruption de toute activité, même si en amont de la pollution, l'activité était déjà extrêmement faible.

Puis, aujourd'hui, la pollution, normalement, a disparu. Il n'en reste pas moins que, d'une part, il y a des investissements extrêmement importants à mener, et d'autre part, il faut un projet de développement pour cette station, dans le cadre général du thermalisme, et que ce projet doit être effectivement discuté dans ce comité de pilotage.

Donc, bien évidemment, je suis au courant des inquiétudes et de l'engagement que je salue du Maire d'Isolaccio, Jacky BARTOLI. Je sais que l'ensemble des élus de la région, la population du village et ailleurs est très intéressée, il y a un potentiel important.

Il y a une première enveloppe de 500 000 € qui a été votée, c'était en 2019, elle a été engagée et en partie consommée.

Il y a ensuite des travaux qui ont été évalués, avec un phasage entre 2 M€ et 4 M€ de travaux, selon les différentes phases.

Reste à savoir maintenant dans quel cadre nous allons intervenir, avec finalement la mise en perspective de la future exploitation.

S'agira-t-il d'une régie ? On en a parlé.

S'agira-t-il d'une délégation de service public ? Option qui semble avoir la préférence du maire d'Isolacciu di Fiumorbu.

S'agira-t-il d'une autre forme ?

C'est le travail que nous allons mener. Je vous l'ai dit, je m'y engage. On réunit le plus vite possible ce comité pour discuter et pour montrer que notre volonté est de nous engager pour cet établissement à construire un système économique et social vertueux derrière. Nous travaillerons ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais donc soumettre au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³

Merci.

Il y a un problème de transmission des amendements sur tablette. On va photocopier pour tout le monde et on continue sur les motions.

* N° 2021/O2/029 déposée par Mme Juliette PONZEVERA du groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien de la proposition de loi relative au gel des matchs le 5 mai**

Mme Juliette PONZEVERA

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues, le devoir de mémoire doit être une valeur socle de toutes sociétés.

A l'approche du 30^{ème} anniversaire de la catastrophe de Furiani, le long combat mené par le Collectif des victimes du 5 mai 1992, soutenu par la société corse dans son ensemble et par de nombreuses institutions et personnalités françaises et européennes, a vocation à être entériné en dépassant toute logique partisane.

De nombreuses motions allant dans ce sens ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et le conseil municipal de Bastia.

³ Délibération N°21/167 AC

La proposition de loi portée par Michel CASTELLANI, pour le groupe « Libertés et territoires » devant l'Assemblée nationale le 13 février 2000, a été adoptée à la quasi-unanimité (- 1 voix en première lecture) ;

Cette proposition de loi a ensuite été inscrite au Sénat par le Sénateur de Haute-Corse, Paulu Santu PARIGI, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe écologiste « Solidarités et territoires » et sera examinée le 14 octobre prochain.

Dans ce cadre, et afin d'éviter une navette parlementaire incessante, un vote conforme est nécessaire.

En effet, si ce n'est pas le cas, la proposition ne serait pas effective et retarderait encore la mise en place de cette demande plus que légitime des victimes et de leur famille.

En ce sens, nous vous proposons que :

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son soutien à toutes les victimes de la catastrophe de Furiani et notamment au Collectif des victimes du 5 mai 1992.

SOUHAITE qu'aucune rencontre ou manifestation sportive, organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions, ne soit jouée à la date du 5 mai.

DEMANDE aux sénateurs de voter le texte conforme, pour son adoption définitive et sa promulgation effective.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Je me tourne vers l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable, bien sûr. Un pas de plus dans un long chemin qui, je l'espère, nous permettra d'aboutir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a un orateur contre? Non. Donc, je soumetts à votre approbation la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.⁴

*** N° 2021/O2/028 déposée par M. Joseph SAVELLI du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et pour l'individualisation de son versement**

M. Joseph SAVELLI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, Chers collègues,

Je ne vais pas vous faire lecture de la motion portant sur la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et pour l'individualisation de son versement, mais plutôt vous communiquer les éléments qui ont forgé sa rédaction et qui conduisent aujourd'hui notre groupe à demander à l'Assemblée de Corse de se prononcer en sa faveur.

D'abord, et à titre liminaire, je tiens à rappeler que notre collectivité a un intérêt à se saisir de la question, car si elle n'est pas en charge de son paiement, il n'en demeure pas moins qu'elle est responsable de son administration par l'instruction des demandes, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui se réunit donc sous l'égide de la MDPH.

Je parle sous le contrôle de la Présidente de la MDPH, on recense environ 7 000 allocataires, parce que derrière l'allocation, il y a évidemment des allocataires.

Ils ne relèvent pas tous du dispositif de conjugalisation, mais ça donne un peu une idée de ce que cette problématique est prégnante sur le territoire.

⁴ Délibération N°21/168 AC

Par ailleurs, il n'est pas un sujet comme un autre. Tout comme il ne s'agit pas d'un minima social comme un autre, car son octroi est souvent conditionné par la perte de la capacité à travailler.

Cela pose donc une question de société essentielle à laquelle le groupe auquel appartiennent nos députés a répondu avec clarté par le dépôt d'une proposition de loi portée par Jeanine DUBIE, le 13 février 2020, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe « Libertés et territoires », adoptée en première lecture contre l'avis du Gouvernement, dans le cadre d'un vote dépassant les clivages traditionnels et rassemblant l'ensemble des groupes, à l'exception de la majorité présidentielle.

Il y a une erreur matérielle qui s'est glissée dans la motion, je ne sais pas si elle a été rectifiée : c'est « Jeanine DUBIE » et non pas « DUBLE ». Je ne sais pas si cela a une importance quelconque.

Son objectif visait à individualiser le versement de l'AAH par la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe.

Elle a ensuite été adoptée au Sénat, prouvant une fois de plus que ce sujet rassemble la majorité des groupes politiques autour de ce principe, y compris certains élus de « La République En Marche ».

Ce n'est qu'en Commission des affaires sociales, que la majorité, par la voie de Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, a remis en cause le principe porté par la proposition de loi ; à savoir, la volonté d'individualiser le versement de l'AAH.

À noter à ce propos que M. Adrien TAQUET, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, s'est prononcé à titre personnel pour la déconjugalisation de l'AAH ; preuve de plus que le sujet divise au sein de la majorité présidentielle.

Néanmoins, en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, l'individualisation de l'AAH a été abandonnée au profit d'un système d'abattement ; ce qui n'est pas audible pour les personnes et associations concernées.

En effet, la demande pour l'individualisation de ce versement est une revendication du monde associatif et des acteurs du secteur social, et fait l'objet d'une forte mobilisation par la signature de pétitions, avec parmi les pétitionnaires l'APF France Handicap, le Collectif Handicap, la Ligue des droits de l'Homme, l'UNAPEI, pour n'en citer que certaines.

Elle repose sur l'idée que la conjugalisation de l'AAH place la personne atteinte de handicap en situation de dépendance vis-à-vis du conjoint et que cette situation de dépendance porte atteinte à la dignité de l'individu et peut entraîner des situations de maltraitance, voire de violence.

La navette parlementaire continuant son chemin, tant que les deux assemblées, Assemblée nationale et Sénat, ne parviennent pas à tomber d'accord sur la rédaction complète du texte, l'ensemble des parlementaires et de fait, les parlementaires de la Corse, peuvent continuer à faire valoir cette position pour que la déconjugalisation soit mise en œuvre et ce, le plus rapidement possible.

Nous espérons donc que nous porterons cette demande de manière unanime, afin de donner le plus de force possible à cette revendication.

Ainsi, il est demandé à notre assemblée de se prononcer en faveur de la déconjugalisation de l'AAH et pour l'individualisation de son versement, et de demander aux parlementaires de la Corse de faire valoir cette proposition dans le cadre de l'examen de cette proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale en seconde lecture.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Je demande l'avis de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable. Un sujet qui peut paraître technique, mais bien sûr important.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il un orateur contre ? Non. Donc, je soumetts à votre approbation la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité⁵.

⁵ Délibération N°21/169 AC

*** N° 2021/O2/030** déposée par M. Romain COLONNA du groupe « Fà Populu Inseme » : **Demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968**

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Une motion, dont le sujet est bien connu de tous ici puisque plusieurs acteurs institutionnels et politiques se sont déjà largement investis sur cette question : une demande de levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle Aiacciu-Nizza du 11 septembre 1968, il y a plus d'un demi-siècle.

Pour vous dire toute la vérité, nous sommes demandés en interne, auprès des familles, des différentes personnes concernées, s'il était opportun de reposer cette motion. J'avais moi-même eu l'honneur, au nom de « Femu a Corsica », d'en déposer une il y a trois ans maintenant, qui avait été votée à l'unanimité par cette assemblée.

Donc, on s'est demandé en toute franchise, s'il était opportun de revenir politiquement sur ce dossier, auprès des familles notamment. Et on a tous convenu assez rapidement qu'il y avait un élément qui était intervenu ces dernières années, qui justifiait que l'on se prononce encore une fois sur cette question : c'était le fait qu'Emmanuel MACRON, Président de la République, s'était fortement engagé en 2017 pour la levée du secret-défense dans ce dossier.

Et on a du mal à comprendre comment un Président de la République de la France puisse à ce point s'engager, en tout cas de manière déclarative, et que depuis 4 ans, aucune avancée concrète n'ait pu être constatée sur ce dossier. C'est quelque chose de totalement incompréhensible. D'autant plus qu'au plus haut niveau de l'État, Emmanuel MACRON, lui-même, participe de manière indirecte aux commémorations du 11 septembre dernier ; nous y étions avec Mme la Présidente MAUPERTUIS.

En même temps, il y a une participation et un soutien actif auprès des familles, et en même temps il y a une absence d'avancée concrète sur ce dossier. Donc, là, il y a une forme de dualité, pour ne pas dire autre chose, qui n'a pas de réponse auprès des familles et auprès, je crois, de cette instance politique.

Donc, il faudrait, et je serai très bref à cette heure-ci, avancer sur ce dossier.

Diceraghju simplicemente ? pà compie, duie parolle, dicendu chì ogni annu, in Aiacciu, pè a cummemurazione, ci sò tutte l'autorità religiose, istituzionale, è c'hè u

grupp u I Muvrini, di i fratelli BERNARDINI, chì falla da u Cismonte ogni annu pà cantà a messa è esse vicinu à e famiglie. I salutemi.

E quandu no semu andati, incu Mme a Presidente, è ch'emu vistu I Muvrini cantà incu i so amichi, cantà a messa vicinu à e famiglie, emu pinsatu à una canzone ch'elli cantavanu ind'è u 1979, scritta ind'è un altru cuntestu, chì si chjama « Verità si face », è dice duie parolle :

« E lingue che tu strughji, sò dritti è calpighjati
A luce chè tu fughji, sò populi inghjuliati
E rime di u straziu, per te sempre so spente,
Ma cantanu di laziu, è sparghenu sumentu.

A verità si face, à l'oru di e lapre
Chì tobanu u tace , quande lu core s'apre.

Si farà, vincerà
Spargherà le so ale.

A verità si face. »

A ringrazia vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazia vi, O sgiò cunsiglieri.

Je demande l'avis de l'Exécutif sur cette motion.

M. le Président Gilles SIMEONI

Là aussi, malheureusement, ce sont des dossiers qui reviennent de façon systématique. Nous sommes nombreux, dans cette Assemblée, maire d'Aiacciu, ailleurs, maire de Nice, on a même pris l'initiative d'écrire à plusieurs, y compris avec Renaud MUSELIER, avec Jean-Guy TALAMONI, etc., je sais qu'il y a ce combat inlassable des familles, et notamment des frères PAOLI pour la vérité et pour la justice, parce qu'à la limite, la vérité aujourd'hui, elle n'a plus qu'à devenir officielle. La justice, ça serait que la vérité soit dite officiellement.

Donc voilà, je crois que c'est important que l'on envoie à nouveau ce message et ce d'autant mieux qu'on sait que cela répond à une attente forte de ces femmes et ces hommes qui continuent à souffrir des décennies après le drame.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il des orateurs contre ? Non.

Je soumetts à votre approbation cette motion.

La motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité⁶.

Motion suivante :

* **Motion n° 2021/O2/026** déposée par le groupe « Avanzemu » : **U Corsu : a lingua di tutti, una lingua per tutti.**

M. Xavier LUCIANI

Emu da parla corsu o micca ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cume vo vulete.

M. Xavier LUCIANI

Ghjista una muzione chì averebbe pussutu esse presentate da l'altri gruppi, perchè mi pare ch'ellà sia spartuta da tutt'ognunu.

Truverete sumiglia nant'à sta muzione, ùn la leghju micca, mà truverete sumiglia incu a quistione ch'aghju postu erimana, notamment comme dirait le français, nant'à ciò chì chjamemu « l'immersione ». Ghjè una dumanda chì cunferma di a parta di a Cullettività raportu à u cuntrattu di pianu chì s'hà da fà, i famosi 15 millions di a parta di a Cullettività ch'avete cunfirmatu erimana.

Dinò per di vi chì c'hè quantunqua 30 millions in ghjocu, 24 per l'educazione è 6 per l'aspetti sucietali ch'ùn n'esistianu micca prima, postu chè u cuntrattu di piani era u cuntrattu di pianu di a mandatura GIACOBBI, di u 2015.

⁶ Délibération N°21/170 AC

Dinò chì ci vole appaghjà, a dicu perchè ghjè qualcosa ch'ùn s'hè micca fatta in 2015, appaghjà a cunvenzione d'oggettivi à u cuntrattu, ch'elli sianu a paru ghjustu à puntu pè putè valutà l'azzione è i soldi investiti.

Dinò di vi chì, muzione perchè ? Perchè ci simu accorti chè a decisione di u Cunsigliu cunstituzionale francese di u mesu di maghju, ch'ellu c'era sempre cusì un'idea di una lingua facultativa. A dicia tant'anni fà, u facultativu per a lingua, ghjè dinò l'idea d'un facultativu per un populu, è quessa per cuntinu nostru, in si po micca accettà, tutti quante no simu, pensu.

Dunque, l'idea d'avè un votu nant'à a cunferma di ciò chè n'emu dettu tanti anni fà, nant'à l'ozzione di a cufficialità, mi pare oghje a à vigilia di l'elezzione presidenziale francese, un segnu dinò di di chì a lingua ci vole ch'ella sia prutetta, incu una garanzia ghjuridica per a ghjente, per i Corsi è soprattuttu per a popolazione di quì ch'ampara sta lingua dinò. Ma dinò di chì ùn si po più à u livellu di ciò chè n'investimu noi, i 30 milioni à vene, campà ind'è un'incertezza pedagogica è ch'ellu ci sia per noi dunque a garanzia d'avè una stradda chì sia a più sicura pussibile.

Eccu, a l'ingrossu. Dunque, vi ricordu quantunque u fattu chi c'hè statu un sforzu nant'à a furmazione ch'hà da cuntinuà, soprattuttu chì avà si tratta dinò di a furmazione di i persunali di u sicondu gradu. Si tratta dinò, per noi, di generalisazione à nivellu di l'insignamentu, ma c'hè dinò st'affare di mette u corsu ind'è a sucietà ; quessu, ùn ci tornu micca perchè chì sò affari chì avà tuttu u mondu capisce è cunnosce.

Ma di vi dinò chì u fattu di mette in ballu torna, ind'è sta muzione, à l'ultimu, l'idea di cufficialità, chì ghjera stata spertuta in Parigi 5 anni fà mi pare, di maghju, à u Ministeru di l'Educazione naziunale, incu Najat VALLAUD-BELKACEM, è c'eramu tutti, c'era a manca, a dritta, i naziunalista, ghjè quantunque l'idea di di, è quessa a sapete bè, d'avè un statutu, perchè per avà un s'hè micca cunisciuta.

Vi facciu rimarcà chì c'hè statu stu raportu di dui diputati francesi, KERLOGOT et EUZET, nant'à a decisione di u Cunsigliu cunstituzionale chì ci mette torna à chì feremu.

Dunque, l'idea per noi, ghjè d'assicurà, quandu omu vede ciò si passa a u Paese Gallu, ciò chì si passa in Calatogna, oppure à u Paese Bascu, d'avè quantunque una dinamica « glotopolitica » à a misura di ciò chè no dumandemu, di l'aspirazione di u populu corsu.

Dunque, l'idea, cu sta muzione oghje, hè di di quì chì simu in una logica chè no vulemu, apprò di una lingua ufficiale è soprattuttu, ch'appia un avvene, è micca solu à

a scola, è micca solu per fà si la valè cusì, a rombu di cumunicati, mà dinò fattiva. Dunque cume a dicia erimani, ch'ella sia a lingua di tutti è per tutti.

Eccu u sensu di sta muzione. E mi pare oghje chì ci vole à dà un segnale à Parigi nant'à a vuluntà di i Corsi, a ripetu, in vigilia di e presidenziale, mi pare un'affare più ch'impurtante. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi, O sghjo cunsigliu, aghju à dumandà l'avisu di u Cunsigliu esecutivu nant'à sta muzione.

M. Le Président Gilles SIMEONI

A favore di sicuru. Semplicemente un puntu.

A muzione è l'autore mi dumandanu d'ingagià mi nant'à l'impegnu per u cuntrattu di pianu. Di sicuru, mi possu ingagià per noi, ùn mi possu micca ingagià per u Statu. Sapete chì, per u mumentu, ùn hè ancu firmatu. Dunque noi emu à mantene a nostra...

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu pè dà vi una precisione,

L'emu travagliatu insieme stu cuntrattu, si po dì quì, è c'era quantunque da a parte di u Statu, quandu n'emu parlatu di cresce di 50 % u bugettu, a parte di u Statu è a nostra, di cullà da 17 milione è qualcosa à 24 milioni, c'era l'accordu di u Statu.

Dunque, ghjè per quessa chì hè megliu à ricordà li dinò chì s'era ingagati cun noi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ci avianu dettu di si, a Rettrice, ghjera une donna. Avà ci vole à aspettà, perche sapete chì ci sò, diciaraghju, i prublemi più glubali, postu chì, per esempiu, i presidenti di regione anu decisu d'ùn firmà micca i cuntratti di pianu, per prutestà contr'à l'attitudine bugettaria è pulitica di u Guvernu.

Dunche simu ind'è una situazione un pocu bluccata à u livellu glubale. Eppò quì si sarà, cercaremu à fà per u megliu, ch'ellu sia per u cuntrattu in generale o per a piazza riservata à a lingua corsa in particolare.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

C'hè un uratore contru a muzione ? Nò, va bè.

Allora a mettu à u votu. Site tutti apprò à l'unanimità.

La motion, mise aux voix, est ADOPTÉE à l'unanimité⁷.

Allora, nurmalmente sò in traci di distribuisce l'amendamenti.

Alors, est-ce que tout le monde a eu un jeu d'amendements ?

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(SUITE)**

* **Raportu n° 319** : Raportu relativu à u settore di a distribuzione di u carburante stradale.

* **Rapport n° 319** : Rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier. (SUITE)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les 5 amendements initiaux que je n'ai plus sous les yeux, mais ce n'est pas trop grave, ont été présentés en CDENATE. Donc, je vais passer la parole à la Présidente de la CDENATE pour qu'elle nous dise comment les choses se sont passées, nous qui pendant ce temps étions ici, à traiter d'autres sujets.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mma a Presidente, se vo permettite, ùn rilighjemu micca tutti l'amendamenti postu chì tutti i gruppi eranu rapresentati in cummissione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Nò, va bè.

⁷ Délibération N°21/171 AC

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ma i pigliemi, unu dopu à l'altru.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, unu dopu à l'altru, di sicuru.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, per l'ammendamentu n° 1, purtatu da u gruppe « Un Soffiu Novu », hè statu sottammendatu, è hà ottenutu un avisu favurevule.

L'ammendamentu n° 2, purtata d' « Avanzemu », hè statu anch'ellu sottammendatu è l'avisu hè favurevule à l'unanimità.

L'ammendamentu n° 3, purtatu da u gruppu « Avanzemu » hà ottenute un avisu favurevule dinò à l'unanimità.

Listessu per l'ammendamentu n° 4 purtatu da « Fà Populu Inseme ».

L'ammendamentu n° 5 hè statu purtatu da « Fà Populu Inseme », a ottenute un avisu favurevule è ùn hà micca participatu « Un Soffiu Novu ».

L'ammendamentu n° 6, c'hè statu u avisu favurevule à l'unanimità.

L'ammendamentu n° 7 : avisu favurevule, ùn anu micca participatu i gruppi « Avanzemu » è « Un Soffiu Novu ».

E u raportu hè statu vutatu à l'unanimità, cusì ammendatu è ù anu micca participatu « Avanzemu » è « Un Soffiu Novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président demande la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un point d'ordre, il y a eu une petite erreur dans l'amendement n° 5, donc le texte initial, qui n'avait pas vocation à être modifié, c'était : « dit que l'adoption de ces textes - c'est-à-dire ce que l'on demande - devra être précédée d'une phase de travaux

techniques, associant la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière ». Vous vous rappelez, on avait dit : on demande des modifications, on demande des travaux.

Et puis, il y avait l'amendement qui a été présenté par « Fà Populu » et qui a été validé en commission, qui était : « demande qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse et demande que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation ».

Et c'est ça qui a été adopté. Mais ce sont deux choses différentes. En l'état de la présentation de l'amendement, on met en lieu et place de, c'est-à-dire que si on garde l'amendement tel qu'il est présenté, là, on fait disparaître « dit que l'adoption de ces textes devra être précédée d'une phase de travaux... ».

Or, on veut à la fois qu'il y ait une phase de travaux sur le travail général, la proposition, et l'amendement c'est « demande la fin du monopole et des travaux qui permettent d'arriver à la fin du monopole ».

Donc, je pense que la volonté de la commission c'était qu'il soit notamment écrit, plutôt qu'en lieu et place, compléter, on garde la première phrase, et ensuite derrière « par ». Donc, on conserve et on complète par l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va prendre chaque amendement un par un. Merci, à Mme la Présidente, le Président est déjà intervenu parce que c'était une question matérielle.

L'amendement n° 1, je voudrais avoir l'avis du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord ? Y a-t-il un orateur contre et/ou un orateur pour ? Non.

Donc, on va voter le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

Maintenant, on va voter l'amendement n° 1, ainsi sous-amendé.

L'amendement n° 1, sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

L'amendement n° 2, du groupe « Avanzemu ». Je demande l'avis de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien ? Un orateur pour ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ce n'est pas nécessaire, la commission en a débattu largement, et comme ça été dit, tous les groupes étaient représentés. Simplement insister sur la compétence contentieuse de l'autorité de la concurrence qui est ici sollicitée et pas simplement son caractère consultatif, comme dans l'amendement dont il était question plus tôt.

Donc, il y a un sous-amendement qui a été validé et qui correspond à l'amendement n° 2, pour nous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non.

Donc, on vote le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement n° 2, ainsi sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Amendement n° 3 déposé par le groupe « Avanzemu ». Avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Orateur pour.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Dans le même ordre d'idée, il s'agit de rendre plus cohérente la rédaction du rapport et en application, dirons-nous, des amendements qui viennent d'être votés, de supprimer d'une part toute référence, en page 12 notamment, aux conclusions qui auraient été celles des études conduites par la Collectivité de Corse et l'Etat, sur les évidences en termes de sur profit ou de sur marge, et d'autre part d'intégrer en page 8 du rapport et dans la délibération, les conclusions dédiées au sens de l'autorité de la concurrence et des avis qui ont déjà été formulés par cette dernière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non.

Donc, on vote le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement n° 3, ainsi sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Amendement n° 4 déposé par le groupe « Fà Populu Inseme ». Avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a un orateur pour ?

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la Présidente. Très rapidement.

Dans le droit fil de nos échanges lors de la présentation du rapport, nous demandons, bien entendu, que cette étude de la direction générale de la concurrence, de

la consommation et de la répression des fraudes soit rendue publique et, bien entendu, que le Président de l'exécutif et cette Assemblée en soient destinataires. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Y a-t-il un orateur contre ? Non.

Donc, on vote le sous-amendement.

Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement n° 4, ainsi sous-amendé, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Amendement n° 5 déposé par le groupe « Fà Populu Inseme ». Avis de l'exécutif, au-delà de l'aspect formel que vous avez évoqué tout à l'heure ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a un orateur pour ?

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci. Simplement, suite aux échanges que nous avons eus en commission, effectivement un amendement qui vient demander la fin de cette situation de monopole en Corse et qui va bien au-delà aussi de la position, je dirai, que peut avoir le groupe Rubis, puisque le monopole entraîne aussi de facto un risque en termes d'approvisionnement, c'est un peu l'esprit de cet amendement aussi.

Bien entendu, le point central de cet amendement est l'ouverture de négociations avec l'Etat et les acteurs de la filière pour permettre de sortir de cette situation. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il un orateur contre ? Non.

Donc, je mets au vote l'amendement.

L'amendement n° 5, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité.

Non-participation : le groupe « Un Soffiu Novu ».

Amendement n° 6 déposé par la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Je demande l'avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Mme la Présidente de la commission, nous examinons l'amendement n° 6 qui a été déposé par la commission et on voudrait savoir si vous voulez vous exprimer, puisqu'il est d'usage de demander à l'orateur pour ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'était juste un amendement de forme, il y avait juste la suppression d'un passage relatif à la participation au conseil d'administration, c'est tout.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce n'est pas vraiment un amendement de forme ! On est plus sur le fond que sur la forme...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En tout cas, ça été très bien joué. C'est le « women power », en fait, on ne s'en rend pas compte, mais on prend le conseil d'administration comme ça ! Merci, Mme la Présidente.

Y a-t-il un orateur contre ? Non.

Donc, je soumetts au vote cet amendement.

L'amendement n° 6, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

L'amendement N° 7 déposé par la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Je demande l'avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un amendement qui essentiel puisqu'il est celui qui synthétise l'ensemble de nos travaux, la session d'aujourd'hui et les objectifs que nous nous fixons. Donc si vous m'y autorisez, je vais dire simplement qu'avant vous ne le lisiez éventuellement ou que je le lise, je considère que c'est la porte d'entrée vers une modification radicale de la situation actuelle dans le sens attendu par les Corses, puisque : « L'Assemblée de Corse, demande, conformément à l'article L.422-16 du Code général des collectivités territoriales, l'article donc, qui permet à l'Assemblée de Corse, de demander des modifications législatives ou réglementaires au Gouvernement, donc demande conformément à l'article L.422-16 du Code général des collectivités territoriales, la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse, territoire insulaire, en matière de contrôle des situations de monopole et des seuils de concentration, de fixation du prix des carburants, et de fiscalité, s'inspirant notamment des articles L. 410-2, 410-3 et 752-27 du Code de commerce, tels que visés dans le rapport de l'Autorité de la Concurrence du 20 novembre 2020, ainsi que des décrets LUREL ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, M. le Président. Mme la Présidente de commission ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nunda à aghjustà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a un orateur contre ? Non.

Donc, je soumetts au vote cet amendement ?

L'amendement n° 7, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité.

Non-participation : le groupe « Avanzemu ».

L'examen des amendements a été fait, donc, nous revenons au rapport lui-même qui sera, quoi qu'il arrive, ainsi amendé.

Maintenant, je vais demander aux groupes de s'exprimer sur le vote. Donc, je passe la parole à qui veut la prendre.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explications de vote.

Suite à des échanges en commission qui ont été fructueux, qui sont allés vers un esprit porteur d'équilibre pour la Corse par rapport à l'enjeu, par rapport à un problème sociétal, par rapport à un problème économique, par rapport à des injustices, par rapport à des manœuvres qui sont surnoises, qui sont des fois difficiles à établir avec certitude, mais qui sont quand même ancrées dans l'inconscient collectif, où quelque part, il y a un problème pour qu'en permanence on ait un décalage relatif de plus de 15 % entre le prix de la France européenne et le prix de la Corse insulaire.

Ce décalage, il est lié, peut-être à l'insularité, mais très probablement à une situation de monopole et de sur-monopole. Et, le texte qui est aujourd'hui proposé à destination du Gouvernement français, c'est un texte qui dit simplement que l'on veut une règle, une règle globale, qui nous permette de nous protéger, de ne pas se laisser spolier et d'avoir un développement raisonné, et développement aujourd'hui, quand on est un pays industrialisé, la partie énergétique, la partie carburant liquide en est un des moteurs les plus essentiels.

Donc, qu'est-ce qu'il a été rajouté par rapport au texte initial ? Il a été rajouté qu'il était important de soutenir ce qui avait été mis dans les conclusions de l'Autorité de la concurrence, c'est-à-dire bien entendu d'avoir la disposition d'un blocage des prix temporaire, mais surtout d'actionner aussi les articles de loi qui sont des articles de censure qui peuvent permettre d'avoir une implication publique dans des fonctionnements privés, c'est-à-dire d'imposer des choix techniques, d'imposer des restructurations et, si besoin, d'imposer un réalignement du capital vers un équilibre juste. En gros, la possibilité d'une corsisation des dépôts.

C'est la porte ouverte, en tout cas, au niveau législatif, à ce qui est écrit, peut-être qu'on n'ira pas au bout d'une solution maximaliste, mais en tout cas dans l'esprit, c'est de vouloir retrouver un équilibre et de redonner aux Corses du pouvoir d'achat et d'éviter qu'il y ait des enrichissements inappropriés.

Moi, je crois que sur ce vote, où j'étais éloigné au départ, on est arrivé à un consensus. Je salue le travail de synthèse, l'esprit de la majorité, qui a permis d'avoir cet équilibre.

„J'espère que mes amis et collègues des autres groupes auront aussi la sagesse de penser qu'il y a un message au Gouvernement, il y a une injustice en Corse, il y a des millions d'euros qui sont volés, qui sont volés le plus au plus démunis, ceux pour qui les 50, 100, 150 euros en plus chaque mois, du fait d'une surfacturation d'essence, du fait d'un dispositif de transport inapproprié ou qui est individualisé par nos voitures, on doit aussi obtenir ce qu'ont pu avoir les territoires ultramarins, parce qu'ils ont eu, il y a quelques années des parlementaires efficaces, qui ont su imposer la logique de la préservation, la logique de la spécificité. Et, c'est ce qu'il y a aujourd'hui dans ce texte.

Ensuite, moi je trouvais que c'était saugrenu d'aller assister au conseil d'administration de ces multinationales, ça été retiré sans qu'il y ait trop de discussions. Je salue aussi la mesure, elle ne m'aurait pas bloqué, j'aurais simplement dit que nous, nous n'irions pas.

Donc, nous voterons avec satisfaction ce texte et j'espère qu'il sera porté au plus haut, qu'il sera soutenu par les députés corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Intervention pour « Avanzemu » de Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Mme la Présidente.

Donc, effectivement en écho à ce qui vient d'être dit et plus généralement, saluer la qualité des échanges et des débats en commission. Pour être précis et de ne refaire le débat de fond, il a déjà eu lieu en session et en commission, simplement expliquer notre vote et dire les choses suivantes.

La première c'est que nous avons prévu originellement de voter contre, en toute franchise et en toute transparence, notamment parce que nous considérons que ce rapport, pour intéressant qu'il pouvait être, n'allait pas assez loin dans le traitement au fond de la problématique. Les travaux, ça été dit et je rejoins l'analyse, ont permis d'aller beaucoup plus loin dans le diagnostic et surtout dans les réponses à apporter.

Néanmoins, deux ou trois sujets subsistent.

Le premier, qui a donné lieu à une abstention de notre part, sur le dernier amendement proposé. J'ai été de ceux parmi les premiers, je crois, qui ont proposé une adaptation législative et réglementaire, ou plutôt une prise en compte dans le cadre d'un pouvoir réglementaire plus particulièrement à venir, de cette problématique. Néanmoins, on ne peut pas, de notre point de vue, demander à une commission dédiée, animée par des spécialistes, des juristes, de travailler sur le sujet et en même temps solliciter l'avis de l'Autorité de la concurrence dans sa compétence contentieuse et, au seuil de cette démarche, préjuger de tout ceci et périmétrer de manière trop précise l'étendu de l'adaptation à venir.

Donc, c'est pour nous une question de méthode plus que de fond, et ça ne remet pas en cause notre analyse globale sur l'élan qui est aujourd'hui donné et que nous ne souhaitons ni altérer, ni briser.

Ceci étant posé, nous aurions préféré, et de loin, que l'on vote par article, même si le rapport a une cohérence globale dont j'ai un peu parlé. Dès l'instant que ces quelques imperfections subsistent, même si le rapport, je le redis, est beaucoup plus intéressant, nous ne voterons pas contre, mais nous choisissons politiquement de ne pas participer, à ce stade, en laissant une position ouverte, quant à la restitution de l'avis de l'Autorité de la concurrence, quant au déroulé de la compétence contentieuse que nous attendons, quand enfin aux travaux qui nous restent à conclure, notamment dans le cadre du pouvoir réglementaire et de l'adaptation de fond que nous continuons d'appeler de nos vœux.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc, autre intervention pour les explications de vote ? Je vous en prie.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci. Très rapidement, il se fait tard.

Vous l'aurez compris, le groupe « Fà Populu Inseme » va voter ce rapport. Simplement quelques mots sur celui-ci. Il s'inscrit dans le droit-fil de la conférence sociale qui a eu lieu il y a quelques mois, il prend en compte la précarité qui touche aujourd'hui les Corses.

Un rapport qui, ça été dit par les intervenants précédents, a pris en compte aussi les aspirations des uns et des autres. Un rapport qui a beaucoup évolué par rapport, je dirai, à sa forme première, et qui aujourd'hui, nous le pensions, et nous le pensons toujours, aurait pu faire consensus. Il en sera visiblement autrement.

Malgré tout, nous pensons que un premier pas vers quelque chose de nouveau, nous étions jusqu'à présent dans l'analyse, dans le constat, le Président de l'exécutif l'a dit, aujourd'hui nous avons le devoir d'agir.

Alors, effectivement 410-2, qui pourrait être mis en œuvre, qui permettrait, je dirai, un contrôle des prix, un blocage des prix, au-delà de ça, effectivement, l'évolution législative qui doit aller avec.

Et donc, c'est un rapport qui fait sens aujourd'hui, que nous voterons, je l'ai dit. Mais aussi pour rassurer la filière, ça été dit en commission, en parallèle de cet article 410-2, qui pourrait être activé effectivement par le Premier ministre, nous avons aussi souhaité rassurer, en y mettant en face un fonds de garantie pour les détaillants, afin qu'il n'y ait pas de problématiques économiques et de casse social, puisque c'est aussi un secteur qui est pourvoyeur d'emplois.

Donc, je le disais, un rapport équilibré qui va nous permettre d'aller plus loin pour l'intérêt des Corses et pour l'intérêt de la Corse en général. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, alors je passe la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais remercier d'abord l'ensemble des intervenantes et intervenants, l'ensemble des commissaires puisque le travail a été, à la fois, intéressant au stade des débats et, me semble-t-il, extrêmement constructif et productif au stade du travail en commissions, au pluriel, puisqu'il y a eu à la fois la commission développement économique et social et des représentants de la commission des finances.

Ce que je souhaiterais dire au nom du Conseil exécutif de Corse, c'est que nous considérons que ce rapport est une étape extrêmement importante. Une étape extrêmement importante, alors même que, je l'ai dit, depuis 1987, ce problème est posé, que les ressorts des difficultés n'avaient jamais été clairement identifiés d'une part, d'autre part qu'aucune piste d'amélioration efficace n'avait été proposée.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation, sous réserve du vote à intervenir de l'Assemblée de Corse, qui va être radicalement nouvelle.

La plus-value, qu'ont apportée nos débats et le travail, n'a pas conduit le Conseil exécutif à faire des concessions sur le fond du rapport. Nous étions d'accord avec ce qui a été dit par chacun des intervenants, y compris en commission. Et, les amendements et sous-amendements ont permis d'améliorer la clarté du raisonnement, la compréhension de la démarche et la précision des objectifs que nous nous assignons.

C'est le travail et le débat devant l'Assemblée de Corse et le travail commun qui ont permis cette réalisation, et c'est la raison pour laquelle, c'est vrai, je regrette qu'alors même que tous les amendements ont été débattus en commun et que chacun des amendements qui a été présenté par les groupes, les 4 groupes, a été adopté et voté à l'unanimité, ou sans aucune réserve de fond, je regrette qu'il n'ait été possible d'aller au bout de cette logique. Et, il me semble qu'un vote à l'unanimité aurait été la traduction logique du travail que nous avons accompli ensemble, mais je respecte, bien sûr, profondément le choix de chacune et chacun des élus et de chacun des groupes.

Ceci étant, je considère que les éléments fondamentaux pour lesquels nous, nationalistes, et je reprendrai un instant le fil du combat historique qui est le nôtre, mais qui est partagé par d'autres, les éléments fondamentaux pour lesquels nous nous sommes battus et dans ce dossier fondamental, et de façon générale, pour une évolution statutaire institutionnelle, une amélioration des conditions économiques et sociales de la vie des Corses, tous les éléments fondamentaux pour lesquels nous nous sommes historiquement battus, sont repris, contenus, inscrits et mis en forme dans la délibération issue de nos travaux et de nos travaux convergents.

Il y a d'abord, je le répète, le considérant de principe. Ce considérant de principe, premièrement il vise une demande de modification législative et réglementaire qui arrive à l'initiative de l'Assemblée de Corse. Ce sont nos prérogatives et c'est la voie d'entrée, vous le savez, pour le changement, dans ce domaine comme dans les autres.

Deuxièmement, il rappelle que nous demandons un dispositif nouveau sur la base de contraintes et de besoins spécifiques de la Corse, des contraintes et des besoins que nous avons identifiés ensemble. Et nous rappelons que la Corse est un territoire insulaire et nous donnons une nouvelle fois la clef juridique pour fonder, justifier et expliquer le dispositif spécifique que nous demandons.

Et, nous visons ensuite les situations que nous n'acceptons plus, que nous voulons combattre ou faire évoluer. D'abord, les situations de monopole et les seuils de concentration, c'était la discussion que nous avons eue en permanence. Ensuite, nous

voulons que le dispositif permette la fixation du prix des carburants. Et enfin, nous voulons aussi une fiscalité qui soit adaptée à nos contraintes et à l'insularité.

Et, nous souhaitons que le nouveau dispositif à construire s'inspire de deux choses, d'abord les articles qui ont été visés par l'Autorité de la concurrence à titre transitoire pour certains, c'est le 410-2, six mois, mais à titre beaucoup plus structurel, c'était l'objet de certaines interventions, pour permettre une modification de fond de la donne et, y compris, de revenir en arrière sur des situations monopolistiques.

Nous visons donc à la fois ces articles, et cela donne à notre délibération la légitimité des travaux de l'Autorité de la concurrence, et nous visons également expressément les décrets LUREL qui ont permis à certains départements et régions d'Outre-mer, placés dans une situation, je ne dirai pas identique, mais similaire à la nôtre, de mettre en œuvre un dispositif qui dans les grands traits qu'il présente, se rapproche de ce que nous allons chercher à construire.

Ce travail, et c'est le deuxième point, nous ne le fournissons pas clé en main et le deuxième article précise bien que ces travaux que nous aurons à mener dans le cadre d'une discussion avec le Gouvernement, doivent être accompagnés d'une phase de travaux techniques impliquant les acteurs de la filière, et notamment les acteurs insulaires parce que, nous l'avons dit, nous l'avons répété, et je tiens à le redire solennellement avant le vote, il ne peut pas être question pour nous de mettre en œuvre des mesures ou des dispositions qui impacteraient des activités économiques et leur dimension sociale que nous considérons indispensables.

C'est donc un message aussi rassurant que nous passons vis-à-vis de l'ensemble des détaillants, des acteurs de la filière insulaire et des salariés qui sont concernés.

Troisièmement, nous disons clairement, et c'est une demande, un amendement qui a été porté aussi par le groupe de la majorité, mais qui a été partagé, la fin de la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse. C'est une demande forte qui implique un certain nombre d'options qui seront sur la table. Mais nous posons un principe, et nous disons aussi que ce principe, nous voulons qu'il soit concrétisé au terme des travaux que nous aurons à mener.

Enfin, et c'était le souhait notamment du groupe « Avanzemu », mais également de Josepha GIACOMETTI ce matin, ou également du groupe « Un Soffiu Novu », nous saisissons à nouveau l'Autorité de la concurrence pour élargir le périmètre très en amont et ne pas se contenter d'une analyse limitée au marché insulaire, nous voulons savoir ce qui se passe entre le tout début, FOS, et le moment où le produit prend

la mer. C'est ce que vous avez demandé, et vous avez bien fait de le demander, et nous l'avons repris. Et, cela sera évalué par l'Autorité de la concurrence, à la fois dans le cadre de l'exercice de sa compétence consultative, et dans le cadre éventuellement de sa compétence contentieuse.

Un dernier point pour dire qu'il nous avait semblé que la présence au capital de la société Rubis, pouvait être un élément nous permettant d'avoir accès à un certain nombre d'informations, il est ressorti de nos débats que beaucoup de conseillers de cette Assemblée considéraient que ce n'était là qu'un masque ou un artifice. Le Conseil exécutif de Corse en a pris acte bien volontiers, et dès lors que cette mesure n'emportait pas votre adhésion et votre conviction, il était normal qu'elle fut retranchée de la délibération.

Je termine en disant, quel est le message que nous enverrons, si l'Assemblée de Corse décide de voter ce rapport ? Le message est double, d'abord à destination du Premier ministre et du Gouvernement, nous disons clairement que nous voulons ouvrir un cycle de travaux court, argumenté, en balisant le chemin au plan juridique, en nous servant des compétences qui sont les nôtres, en arrivant adossé à un travail technique que nous avons initié à l'occasion de la conférence sociale et qui a impliqué l'ensemble des acteurs. Et, nous disons au Gouvernement que nous sommes prêts pour cette discussion, que nos arguments sont fondés en droit et en opportunité et que nous voulons avancer, et que nous voulons avancer en impliquant l'ensemble des acteurs et en discutant avec le Gouvernement.

Donc, nous disons, le chemin est celui-ci et l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse et la Collectivité de Corse veulent le prendre.

Le deuxième discours et le deuxième message que nous faisons passer, il est à destination des Corses, et je dirai encore une fois, en espérant entre le moment où ma voix s'arrêtera de parler et le moment où nous voterons, je m'adresse aux deux groupes, l'un nationaliste, l'autre de droite, qui ne souhaitent pas voter ce rapport, moi je pense que vous devriez le voter, c'est maintenant.

Le rapport que nous nous apprêtons à voter, il vient donner un espoir, alors que depuis 1987 rien n'a bougé dans ce domaine. Ce que nous sommes en train de faire, c'est de permettre à toutes les personnes qui sont dans une situation de précarité, avant tout pour celles-là, eh bien, d'avoir l'espoir que nous essayerons de ne pas décevoir, que dans quelques mois, eh bien, nous aurons, en tout ou en partie, traité et réglé ce problème.

Je ne sais pas si nous réussirons, mais ce que je sais c'est que si nous voulons nous donner le maximum de chance de réussir, il faut voter ce rapport.

Et je termine avec des chiffres, un mot, ça fait sens, ne prenons que les gens les plus éloignés des transports en commun, de leur activité salariée, et qui sont dans des situations précaires ou des difficultés, si nous leur faisons gagner 40, 45, 50 € euros par mois, et qu'à côté de cela nous arrivons à avancer sur la transition énergétique et la rénovation des logements sociaux et que nous faisons économiser, et ça été chiffré par l'AUE, 1 200 ou 1 300 ou 1 400 € par mois à des familles qui sont dans des logements sociaux, en termes de factures énergétiques. Autrement dit, 120 ou 130 € sur la facture énergétique, 40 ou 50 sur le carburant, donc 180 € ; 180 € restitués en termes de pouvoir d'achat pour des milliers, et sans doute même des dizaines de milliers de personnes en Corse, aurions-nous les moyens d'une aide directe de cette nature ? Vous savez bien que nous ne l'avons pas. Et là, nous pouvons le faire dans un système qui est vertueux économiquement, balisé juridiquement et conforme politiquement aux aspirations que nous avons exprimées.

Alors moi, je vous le dis, le Conseil exécutif est heureux de pouvoir soutenir de toutes ses forces ce rapport.

Je pense qu'il n'y aura pas une seule personne en Corse, une seule personne en Corse, qui sera opposée à ce que nous allons voter ce soir, ou en tout cas ce que le Conseil exécutif vous demande de voter à vous, Assemblée de Corse, et ce que le Conseil exécutif soutient, en tout cas, fortement, avec conviction et avec espoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, M. le Président.

Donc, je vais mettre au vote le rapport.

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité des votants⁸.

38 voix POUR : Fà Populu Inseme (32), Core in Fronte (6).

24 non-participations : Avanzemu (8), Un Soffiu Novu (16).

1 Absente : Mme Charlotte TERRIGHI (Un Soffiu Novu).

Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Nous nous retrouvons à la fin du mois prochain.

⁸ Délibération N°21/172 AC

A bona sera è bona strada.

La séance est levée à 21 heures.

A N N E X E S

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 1**

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU – UN SOUFFLE NOUVEAU POUR LA CORSE »

PROPOSITION DAMENDEMENT :

Les articles 1 à 4 de la délibération sont remplacés par l'article suivant :

***SAISIT** l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de sa compétence consultative, en complément de « l'avis 20-A-11 du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration de marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale », pour poursuivre l'étude sur le prix du carburant en Corse au-delà de la seule distribution insulaire, impliquant de fait d'élargir le périmètre d'instruction aux phases en amont de la livraison aux distributeurs (achat aux producteurs, stockage au sein des dépôts pétroliers du continent, acheminement en Corse et stockage local).*

Les articles 5 et 6 sont renumérotés 2 et 3.

SOUS-AMENDEMENT**ARTICLE 1 :**

SAISIT l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de ses compétences consultative et contentieuse, en complément de « l'avis 20-A-11 du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration de marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale », pour poursuivre l'étude sur le prix du carburant en Corse au-delà de la seule distribution insulaire, impliquant de fait d'élargir le périmètre d'instruction aux phases en amont de la livraison aux distributeurs (achat aux producteurs, stockage au sein des dépôts pétroliers du continent, acheminement en Corse et stockage local).

Les articles 5 et 6 sont renumérotés.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
Sous-amendé

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****EXPOSE DES MOTIFS :**

La question des prix des carburants a d'ores et déjà été visée à travers un avis de l'Autorité de la Concurrence.

L'Autorité de la Concurrence possède la compétence contentieuse afin de prévenir et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles et elle peut être saisie par les collectivités locales à ce titre. Elle seule est compétente afin d'exiger de la part des entreprises concernées des éléments d'information jusque-là absents des débats et pourtant essentiels non seulement à la compréhension de la cherté des carburants en Corse, mais également à la mise en place des mesures de réglementation.

Il nous apparaît, à la fois légitime, logique, incontournable et irréfutable que l'Autorité de la Concurrence soit saisie afin de se prononcer et d'apporter un éclairage supplémentaire à notre Assemblée sur la situation du marché des carburants en Corse.

Nous proposons donc que la Collectivité de Corse la saisisse en ce sens, par l'autorité du Président de l'Exécutif.

PROPOSITION DAMENDEMENT :

- Page 8 du rapport, à la fin de l'alinéa A, **intégrer** le paragraphe suivant :

« L’Autorité de la Concurrence dispose, par ailleurs, de la compétence contentieuse afin de prévenir et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles et elle peut être saisie par les collectivités locales à ce titre. Elle seule est compétente afin d’exiger de la part des entreprises concernées des éléments d’information jusque-là absents des débats et pourtant essentiels non seulement à la compréhension de la cherté des carburants en Corse, mais également à la mise en place des mesures de réglementation. »

Cette saisine sera effectuée par la Collectivité de Corse afin que l’Autorité de la concurrence poursuive ses démarches entamées à travers son rapport initial dont l’Assemblée de Corse a pris acte le 30 avril 2021. Les conclusions et décisions de l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse seront présentées devant l’Assemblée de Corse. »

- **Ajouter** l’article suivant, qu’il conviendra de numéroter, à la délibération :

*« **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif afin de saisir, pour la Collectivité de Corse, l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse au sujet des marchés relatifs à l’approvisionnement, au stockage et à la distribution des carburants. »*

SOUS-AMENDEMENT

1) La première partie de l’amendement est sous-amendée comme suit :

- Page 8 du rapport, à la fin de l’alinéa A, **intégrer** le paragraphe suivant :

*« L’Autorité de la Concurrence dispose, par ailleurs, **des compétences consultative et contentieuse** afin de prévenir et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles et elle peut être saisie par les collectivités locales à ce titre. Elle seule est compétente afin d’exiger de la part des entreprises concernées des éléments d’information jusque-là absents des débats et pourtant essentiels non seulement à la compréhension de la cherté des carburants en Corse, mais également à la mise en place des mesures de réglementation. »*

Cette saisine sera effectuée par la Collectivité de Corse afin que l’Autorité de la concurrence poursuive ses démarches entamées à travers son rapport initial dont l’Assemblée de Corse a pris acte le 30 avril 2021. Les conclusions et décisions de l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse seront présentées devant l’Assemblée de Corse. »

2) La partie de la proposition d’amendement suivante est supprimée, en ce qu’elle a vu fusionner ses dispositions avec le sous-amendement de l’amendement N°1.

- **« Ajouter** l’article suivant, qu’il conviendra de numéroter, à la délibération :

*« **MANDATE** le Président du Conseil Exécutif afin de saisir, pour la Collectivité de Corse, l’Autorité de la Concurrence sur sa compétence contentieuse au sujet des marchés relatifs à l’approvisionnement, au stockage et à la distribution des carburants. »*

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(unanimité)

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE
Sous-amendé

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Concernant les bénéfices pouvant être engendrés dans le domaine qui nous concerne pour les entreprises privées en charge de l'approvisionnement, du stockage ou de la distribution des carburants, nous considérons que la situation monopolistique a été établie par le rapport de l'Autorité de la Concurrence et que les marges réelles pouvant être générées par ledit monopole doivent être étudiées à travers la saisine sur sa compétence contentieuse par le même organisme.

A ce stade, il convient donc d'éviter toute formulation pouvant prêter à confusion sur cette situation et de désigner clairement ladite situation.

PROPOSITION DAMENDEMENT :

- **Intégrer**, page 8 du rapport, avant le paragraphe « *Cependant, à elle seule, cette mesure paraît devoir avoir un impact limité sur la pression actuelle observée sur les ménages et sur l'économie.* », le paragraphe suivant :

« En effet, l'Autorité de la Concurrence a décrit, dans son avis 20-A-11 du 17 novembre, une situation monopolistique, notamment au niveau de l'approvisionnement et du stockage des carburants en Corse, qui a très probablement une incidence non

négligeable sur le prix final du litre de carburant à la pompe. Cette situation monopolistique s'inscrit, de fait, dans les critères énoncés par l'article L. 410-2 du Code du commerce qui permet de solliciter le Gouvernement pour la prise de décret en Conseil d'Etat précisé dans l'article. »

- **Supprimer**, page 12 du rapport, les paragraphes suivants :

« Toutefois, les études conduites par la Collectivité de Corse et l'Etat n'ont pas mis en évidence de surprofit ou de surmarge pouvant entraîner via une régulation, une baisse de prix mécanique.

Même si une étude supérieure devait objectiver un tel phénomène, l'ajustement mécanique ne dépasserait vraisemblablement pas l'ordre de grandeur d'1c€/l compte tenu de la décomposition des marges décrite par Ecopa. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE
(unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****Objet : demande de transmission de l'étude de la DGCCRF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Une étude a été commandée par Madame la Préfète de Corse aux services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en novembre 2018. La restitution de ce rapport à l'Etat a été confirmée par voie de presse, en mai 2019.

L'Assemblée de Corse a adopté le 20 décembre 2020 une motion, demandant à la Préfète de Corse « *de rendre publique l'étude relative à la situation de la distribution des carburants en Corse réalisée par la DGCCRF* ». Le rapport du Président de l'Exécutif le 30 avril 2021 réitérait cette demande.

Aucune suite n'a été donnée à ces demandes,

PROPOSITION DAMENDEMENT :

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir inclure dans la délibération relative au rapport un article 6, dont la teneur serait la suivante :

« **DEMANDE** au Gouvernement de transmettre l'étude à la Collectivité de Corse et de rendre public le rapport ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SOUS-AMENDEMENT

« **DEMANDE** au Gouvernement de transmettre à la Collectivité de Corse le rapport commandé par l'Etat aux services de la DGCCRF en novembre 2018 et de le rendre public ».

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(unanimité)

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
Sous-amendé

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Objet : Modification de l'article 4 du projet de délibération

L'analyse et les propositions résultant de la Conférence sociale du 14 avril 2021, ensemble le rapport de l'Assemblée de Corse du 30 avril 2021, ont identifié la situation de monopole affectant le secteur des carburants en Corse, constat partagé par les services de l'Inspection Générale des Finances en 2018, l'Autorité de la Concurrence en 2020, la Conférence sociale en 2021 et l'Assemblée de Corse de longue date.

Cette situation monopolistique est inacceptable.

PROPOSITION DAMENDEMENT :

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir modifier l'article 4 du projet de délibération comme suit :

COMPLETER :

« **DIT** que l'adoption de ces textes devra être précédée d'une phase de travaux techniques, associant la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière ; »

PAR :

ARTICLE 4: « **DEMANDE** qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse ;

DEMANDE que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'Etat, et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

FAVORABLE NPPV du groupe « Un Soffiu novu »
ADOpte (NPPV : Un Soffiu Novu)

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE****RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER****N° 2021/O2/319****AMENDEMENT N° 6****DEPOSE PAR : LA CDENATE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****1) Supprimer** à la page 14 du rapport le passage suivant :

« IV- La proposition de désigner.....d'être représenté. »

2) Supprimer l'article 5 du projet de délibération.*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE**
(Unanimité)*** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE

RAPPORT SUR LE SECTEUR
DE LA DISTRIBUTION DE CARBURANT
ROUTIER

N° 2021/O2/319

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LA CDENATE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Les articles 2 et 3 du projet de délibération sont ainsi modifiés :

« **DEMANDE**, conformément à l'article L.422-16 du CGCT, la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse, territoire insulaire, en matière de contrôle des situations de monopole et des seuils de concentration, de fixation du prix des carburants, et de fiscalité, s'inspirant notamment des articles L. 410-2, 410-3 et 752-27 du Code de commerce, tels que visés dans le rapport de l'Autorité de la Concurrence du 20 novembre 2020, ainsi que des décrets LUREL.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE
NPPV des groupes
« Avanzemu » et « Un
Soffiu Novu »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
(NPPV : Avanzemu)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/033****MOTION SUBSTITUTIVE
A LA MOTION N° 2021/O2/024
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LES GROUPES « UN SOFFIU NOVU » ET « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : STATION THERMALE DE PETRAPOLA.**

VU la délibération N° 13/172 du 25 juillet 2013 portant adoption d'une motion relative au thermalisme en Corse,

VU la délibération N° 16/235 du 27 octobre 2016 prenant acte de la remise du rapport « *Définitions des orientations stratégiques pour une politique territoriale en matière de thermalisme et de tourisme thématique* »,

VU la délibération N° 17/036 du 23 février 2017 portant sur les eaux minérales naturelles de Corse (10 propositions de développement),

VU la délibération N° 20/102 du 30 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 des Bains de Petrapola, et actant sa fermeture comme son exercice comptable pour une durée indéterminée,

VU la délibération N° 20/126 du 31 juillet 2020 portant adoption d'une motion relative à la station thermale de Petrapola les Bains,

CONSIDERANT que le marché des cures thermales connaît une croissance continue et que le vieillissement de la population va favoriser l'émergence d'un potentiel de seniors supplémentaires à accueillir dans des stations thermales, qu'il y aura 20 millions de

séniors en 2030, soit 4 millions de plus qu'en 2015, et un potentiel de curistes supplémentaires oscillant entre 150 000 et 200 000,

CONSIDERANT la diversification renforcée de l'offre dans des couples marchés/produits : cures curatives- préventives, bien-être, vacances éco-thermales, bio-cures, etc. ...

CONSIDERANT les attentes croissantes de la population en matière de bien-être et la nécessité de disposer de programmes adaptés d'éducation sanitaire et préventive pour les curistes et les accompagnants : mal de dos, stress, burn-out, bore-out, fatigue, surpoids, nutrition, anti-âge, etc. ...

CONSIDERANT l'existence en Corse de nombreuses sources thermales aux caractéristiques physiques et chimiques très variées... :

- Eaux sulfurées calciques : PUZICHELLU
 - Eaux sulfurées sodiques : BARACCI, GUITERA, GUAGNO, PETRAPOLA, URBALACONE, CALDANICCIA, CALDANE di TALLANO
 - Eaux ferrugineuses : OREZZA
 - Eaux bicarbonatés calciques : ORNASO
 - Eaux faiblement minéralisées à haute radioactivité : DIRZA
- ... et aux propriétés thérapeutiques médicalement reconnues en dermatologie, traumatologie, rhumatologie, affection de l'appareil locomoteur et des voies respiratoires, Etc. ...

CONSIDERANT que cette ressource thermique est abondante et que cinq sources ont un débit compris entre 100 000 et 300 000 litres par jour (PETRAPOLA, GUITERA, OREZZA, BARACCI, GUAGNO),

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse est devenue propriétaire de l'établissement thermal de Pietrapola en 2018 après la fusion des départements et de la Collectivité territoriale Corse,

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse a souhaité maintenir l'activité thermique, par le biais d'un conseil d'exploitation en régie autonome, malgré une vétusté absolue des locaux et un manque de personnel,

CONSIDERANT qu'à ce jour, cette ressource est largement sous-exploitée, et qu'une relance du thermalisme en Corse présente un intérêt socio-économique incontestable dans des territoires ruraux qui trouveraient là un vecteur de revitalisation,

CONSIDERANT les travaux de l'Association française pour la recherche thermique qui établissent à 520 000 le nombre de malades ayant recours annuellement à un traitement médical naturel, et attestent de l'efficacité de la médecine thermique pour le traitement des pathologies chroniques,

CONSIDERANT que d'après l'Observatoire Economique du Thermalisme et de l'Association nationale des maires de communes thermales, les retombées en termes

d'emplois induits sont importantes puisque 100 curistes supplémentaires génèrent 10 emplois nouveaux,

CONSIDERANT la tendance confirmée de la forte progression du marché des cures thermales à l'échelle nationale et l'intérêt économique, pour la Corse, de structurer la filière du thermalisme,

CONSIDERANT l'intérêt de préserver l'agrément de Petrapola pour ne pas perdre la chance de disposer, en Corse, de la seule station agréée et reconnue par la sécurité sociale, en capacité de devenir un extraordinaire levier social et économique dont l'essor rejaillira sur l'ensemble de l'économie insulaire,

CONSIDERANT la fermeture de la structure au public ainsi que la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT la pollution par la présence de légionnelles dès 2019 sur la source « D' »,

CONSIDERANT la mise en place d'un comité de suivi, en juillet 2020, en vue de la réouverture de l'établissement thermal de Pietrapola,

CONSIDERANT que des partenariats financiers peuvent être trouvés au niveau européen via les fonds structurels ou à l'échelon national avec par exemple le Plan Avenir Montagnes ou la mobilisation de l'Agence Nationale pour la Cohérence des Territoires,

CONSIDERANT les crédits alloués par la Collectivité de Corse pour l'opération de réhabilitation de l'établissement thermal de Pietrapola,

CONSIDERANT qu'avant de pouvoir démarrer les travaux, il était nécessaire de trouver l'origine de la pollution, de protéger le point d'émergence afin d'éviter que la pollution ne gagne ce point à partir des zones polluées et de vérifier que la pollution n'ait pas contaminée directement la source « D' »,

CONSIDERANT que les deux derniers prélèvements datant du 13 juillet 2021 et du 5 août 2021 se sont révélés indemnes de légionnelles et qu'un troisième prélèvement sera réalisé après la sécurisation du point de résurgence de la source « D' » afin de s'assurer que la pollution a disparu,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT la relance et le développement du thermalisme en Corse qui peuvent être générateurs d'emploi et d'activité dans les zones rurales de l'intérieur disposant de cette ressource.

CONSIDERE que le site de Petrapola, disposant déjà de tous les aménagements, d'un agrément, d'un débit important, et de propriétés thérapeutiques reconnues au niveau national, constitue la clef du développement thermal en Corse qu'il convient de soutenir activement et sans délais.

DEMANDE la tenue d'une réunion du comité de suivi sous quinzaine avec les représentants de la Collectivité de Corse, la Communauté des Communes du Fium'Orbu Castellu et de la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu afin de faire un point d'information sur la situation et de définir le planning prévisionnel des travaux qui seront réalisés.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2021**

N° 2021/O2/026

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : LE GROUPE "AVANZEMU"

OBJET : **U CORSU : A LINGUA DI TUTTI, UNA LINGUA PER TUTTI.
LE CORSE : LA LANGUE DE TOUS, UNE LANGUE POUR TOUS.**

***VISTA** a decisione n° 2021-818 di u Cunsigliu Custituziunale Francese di u 21 di maghju di u 2021 chì stringhje ogni sperimentu immersivu in e scole,*

***VU** la décision n° 2021-818 du Conseil Constitutionnel Français du 21 mai 2021 qui restreint l'expérimentation de l'enseignement immersif dans les écoles,*

***CUNSIDERENDU** chì a lingua, primura maiò di a vita d'un Populu, arremba una bella parte di a so strategia di riacquistu sucetale nant'à a pulitica educativa è l'insignamentu,*

CONSIDERANT que la langue, préoccupation majeure de la vie d'un Peuple, conforte une grande part de sa stratégie de réappropriation sociétale sur la politique éducative et l'enseignement,

***CUNSIDERENDU** u pianu lingua 2020 è stu bisognu forte d'attualizallu,*

CONSIDERANT le Plan Lingua 2020 et l'urgence d'une mise à jour actualisée,

***CUNSIDERENDU** u travaglione di a Direzione di a Lingua fattu sti pochi anni, accimendu cartulari propiu utuli, cum'è u pianu Media, a messa in anda di e « Case di a Lingua », l'accompagnamentu di Canopé è di e scole bilingue, di u Mondu associativu,*

CONSIDERANT l'immense travail effectué ces dernières années par la Direction de la Langue, laquelle a conclu des dossiers très importants, notamment le plan Média, la mise en route des « Case di a Lingua », l'accompagnement financier de Canopé, des sites scolaires bilingues et du Monde associatif,

CUNSIDERENDU *l'acquisti di a mandatura scorsa inquant'à u cuncorsu di l'agregazione, u grande pianu di furmazione per i maestri di l'elementariu, l'entrata di l'immersivu in 15 scole materne publiche per più di 300 sculari,*

CONSIDERANT les acquis de la mandature écoulée pour ce qui est de la création du concours de l'agrégation de Corse, le grand plan de formation des professeurs des écoles, l'entrée de l'enseignement immersif dans 15 classes maternelles publiques pour plus de 300 élèves,

CUNSIDERENDU *l'impegnu di parechje generazione d'insignanti in l'educazione bislingua o immersiva,*

CONSIDERANT l'engagement puissant de générations d'enseignants dans l'éducation bilingue ou immersive,

CUNSIDERENDU *e lingue minoritarie da petre maiò di u patrimoni mundiale,*

CONSIDERANT nos langues minoritaires comme éléments constitutifs du patrimoine mondial,

CUNSIDERENDU *u periculu di sparizione di ste lingue, calpighjate da un monolinguisimu di Statu,*

CONSIDERANT le danger de disparition de ces langues, piétinées par le monolinguisme d'Etat,

CUNSIDERENDU *l'immersione à partesi da a piccula zitellina da metudu u più efficace in l'amparera di e lingue,*

CONSIDERANT l'immersion, à partir de la petite enfance, comme méthode la plus efficace dans le processus d'apprentissage des langues,

CUNSIDERENDU *a classifica di l'UNESCO, in l'atlante di e lingue, mentuvendu u Corsu cum'è lingua in periculu di morte,*

CONSIDERANT la classification de l'UNESCO, dans son atlas linguistique, mentionnant le Corse comme langue en danger de mort,

CUNSIDERENDU *i sperimenti in Corsica di scole materne publiche immersive dipoi settembre di u 2018,*

CONSIDERANT les expérimentations en Corse dans plusieurs écoles maternelles immersives à partir de la rentrée scolaire 2018,

CUNSIDERENDU *chì i primi sculari di st'insignamentu entrenu oramai à a scola elementaria,*

CONSIDERANT le fait que les premiers élèves ayant bénéficié de cet enseignement entrent désormais à l'école élémentaire,

CUNSIDERENDU *chì u sperimentu attuale ùn permette un seguitu logicu di sti zitelli,*

CONSIDERANT que l'expérimentation actuelle ne permet pas un suivi logique de ces élèves,

CUNSIDERENDU *l'impurtanza di u percentuale di sculari corsi in lingua corsa, vale à dì più di 11 000 i zitelli in u primariu in 564 scole (sia 45%), quasi 8 500 à seguità corsi à u cullegiu, ma solu 15%, una volta ghjunti in prima è in terminale,*

CONSIDERANT l'importance du pourcentage d'élèves corses inscrits en langue corse, en primaire plus de 98% reçoivent un enseignement minimal et l'on compte plus de 11 000 enfants en primaire dans 564 classes bilingues (soit 45%), tandis que près de 8 500 élèves sont inscrits au collège, mais seulement 15% des effectifs une fois arrivés en classe de première et de terminale,

CUNSIDERENDU *u grande pianu di furmazione in via per i professori di e scole di l'elementariu dipoi u 2016,*

CONSIDERANT le grand plan de formation engagé au profit des professeurs des écoles de l'élémentaire depuis 2016,

CUNSIDERENDU *u pianu di furmazione per u secondu gradu à prò di e squatre di professori di discipline cusì dette non linguistiche,*

CONSIDERANT le plan de formation pour le second degré en faveur des équipes pédagogiques de professeurs de disciplines non linguistiques,

CUNSIDERENDU *l'ogettivi palisati da u CPER 2021-2028, per sviluppà l'immersione sculare è sucetale,*

CONSIDERANT les objectifs affirmés dans le futur Contrat de Plan État Région 2021-2028,

CUNSIDERENDU *u primu sforzu di a parte di u CPER lingua corsa 2015-2020 chì prupunia 17,8 milioni,*

CONSIDERANT l'effort puissant produit par l'action du CPER 2015-2020, lequel s'élevait à 17,48 millions d'euros,

CUNSIDERENDU *a pruposta finanziaria di U CPER 2021-2028, almanaccatu durante l'inguernu è u veranu scorsu, à prò d'una crescita di 50%, passendu da 17,48 à 24 milioni per a parte educativa, è à 30,4 milioni s'ellu s'aghjusta a parte sucetale ch'ùn esistia micca sin'à avà,*

CONSIDERANT la maquette financière du CPER 2021-2028, élaborée durant l'hiver et le printemps derniers, impliquant une augmentation de 50% et passant ainsi de 17,48 à 24 millions pour la partie Éducation, et à 30,4 millions si l'on y ajoute la partie sociétale jusqu'ici jamais proposée,

CUNSIDERENDU *e cunclusioni lazze di u raportu nant'à l'insignamentu immersivu cummandatu da Castex à i deputati Kerlogot è Euzet,*

CONSIDERANT les timides conclusions du rapport sur l'enseignement immersif commandé par le Premier ministre Castex aux députés Kerlogot et Euzet,

CUNSIDERENDU *per fine a necessità d'impalcà a sparghjera è a generalisazione di a lingua in u spaziu sculare,*

CONSIDERANT enfin la nécessité de structurer la diffusion et la généralisation de la langue dans l'espace scolaire,

CUNSIDERENDU *u scopu naziunale di sucetà bi plurilingua,*

CONSIDERANT l'objectif national corse de construction d'une société bi plurilingue,

CUNSIDERENDU *a rivendicazione storica da accimà, quella d'un statutu d'officialità,*

CONSIDERANT la revendication historique à atteindre, celle d'un Statut d'officialité,

CUNSIDERENDU *a forza ricunnisciuta di l'adesione di u Populu Corsu,*

CONSIDERANT le soutien massif et l'adhésion du Peuple Corse,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA L'ASSEMBLEE DE CORSE

DUMANDA *à u Cunsigliu esecutivu a cunferma di l'impegnu finanziariu in u CPER 2021-2028.*

DEMANDE au Conseil Exécutif de confirmer son engagement financier dans la mise en œuvre du CPER 2021-2028.

TORNA À DUMANDÀ *à u Statu misure à prò di u sviluppu è di a generalisazione di l'insignamentu immersivu in u settore publicu di l'educazione.*

REITERE sa demande à l'Etat de mesures permettant le développement et la généralisation de l'enseignement immersif dans le secteur public de l'Education.

RIVINDICHEGHJA *un'altra volta un statutu d'officialità per a lingua corsa nant'à u so territoriu naziunale.*

REVENDIQUE une nouvelle fois un Statut de coofficialité pour la langue corse sur son territoire national.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/029****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : Mme Juliette PONZEVERA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"****OBJET : SOUTIEN DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU GEL DES MATCHS LE 5 MAI.**

VU la motion N° 2011/E7/058 déposée par Jean Charles ORSUCCI au nom du groupe « Démocrates, Socialistes et Radicaux » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 2 décembre 2011, visant à demander solennellement à la FFF et à la LFP, de respecter leurs engagements et de faire de la date du 5 mai une journée du souvenir sans aucune programmation de rencontre,

VU la motion N° 2011/E7/064 déposée par Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse, et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 2 décembre 2011, visant à ce que le 5 Mai, anniversaire du drame de Furiani, soit considéré comme une journée d'hommage aux victimes et demandant aux autorités régissant le football français d'inscrire dans leur règlement respectif qu'aucune rencontre de football professionnel ne soit plus disputée en France à cette date,

VU la motion N° 2013/O1/004 déposée par Gilles SIMEONI au nom du groupe « Femu a Corsica » et adoptée à l'unanimité le 7 février 2013, visant à demander aux autorités compétentes et au Gouvernement qu'ils valident et mettent en œuvre le principe selon lequel aucune rencontre de football de coupe nationale ou de championnat national ne se jouera en France le 5 mai,

VU la motion du Conseil municipal de Bastia adoptée à l'unanimité le 29 mai 2014, visant à ce que le 5 mai aucune rencontre de football professionnel ne se joue en France,

VU la motion N° 19-141 AC déposée par Juliette PONZEVERA et Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » et adoptée à l'unanimité le 25 avril 2019, relative au soutien aux victimes de la catastrophe de Furiani : pas de match le 5 mai,

VU la proposition de loi visant au gel des matchs de football le 5 mai portée par Michel Castellani et le groupe Libertés et Territoires, devant l'Assemblée nationale, le 13 février 2020,

CONSIDERANT que cette proposition de loi a été adoptée à la quasi unanimité par l'Assemblée nationale, en première lecture,

CONSIDERANT l'examen de cette proposition de loi dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires, en première lecture, devant le Sénat, le 14 octobre prochain,

CONSIDERANT la nécessité d'un vote conforme pour l'adoption de ce texte,

CONSIDERANT que ce texte et par extension la démarche « Pas de Match le 5 mai » a vocation à dépasser toute logique partisane,

CONSIDERANT que le 30^{ème} anniversaire de la catastrophe de Furiani aura lieu le 5 mai 2022,

CONSIDERANT le long combat mené par le Collectif des victimes du 5 mai 1992,

CONSIDERANT les nombreux soutiens à la démarche « Pas de Match le 5 mai » exprimés par la société corse dans son ensemble, ainsi que par de nombreuses institutions et personnalités françaises et européennes,

CONSIDERANT que le devoir de mémoire doit être une valeur socle de toute société,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son soutien à toutes les victimes de la catastrophe de Furiani et notamment au Collectif des victimes du 5 mai 1992.

SOUHAITE qu'aucune rencontre ou manifestation sportive, organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et

deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions, ne soit jouée à la date du 5 mai.

DEMANDE aux sénateurs de voter le texte conforme, pour son adoption définitive et sa promulgation effective.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/028****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Joseph SAVELLI AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"****OBJET : POUR LA DECONJUGALISATION DE L'AAH ET POUR
L'INDIVIDUALISATION DE SON VERSEMENT.**

VU la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale portée par Jeanine DUBIE, le 13 février 2020, dans le cadre de la niche du groupe parlementaire Libertés et Territoires, adoptée en première lecture,

CONSIDERANT que cette proposition de loi visait à instaurer l'individualisation du versement de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) en supprimant la prise en compte des revenus du conjoint ou de la conjointe dans son calcul,

CONSIDERANT que le Sénat a confirmé, lors de l'examen du texte en première lecture, le principe de l'individualisation de l'AAH,

CONSIDERANT que la proposition de loi a été inscrite par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, en seconde lecture à l'Assemblée Nationale,

CONSIDERANT que ce principe a été remis en cause en Commission des affaires sociales par la majorité, en deuxième lecture à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT que l'individualisation de l'AAH n'est plus en prise en compte dans le cadre du texte voté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT l'examen prévu de cette proposition de loi en deuxième lecture devant le Sénat le 12 octobre prochain,

CONSIDERANT le combat des associations des personnes en situation de handicap en faveur de l'individualisation de l'AAH,

CONSIDERANT que la personne en situation de handicap se retrouve placée dans une situation de dépendance vis-à-vis de son conjoint ou de sa conjointe,

CONSIDERANT que cette situation de dépendance porte atteinte à la dignité de l'individu et peut entraîner de la maltraitance voire de la violence,

CONSIDERANT que dans toute société, le respect des droits et de la dignité des personnes doit être considéré comme un principe fondamental,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SE PRONONCE en faveur de la déconjugalisation de l'AAH et pour l'individualisation de son versement.

DEMANDE aux parlementaires de la Corse de faire valoir cette position dans le cadre de l'examen de cette proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, en seconde lecture.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2021****N° 2021/O2/030****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"

OBJET : DEMANDE DE LEVEE DU SECRET-DEFENSE DANS LE DOSSIER DU CRASH DE LA CARAVELLE AIACCIU-NIZZA DU 11 SEPTEMBRE 1968.

VU la délibération N°18/414 de l'Assemblée de Corse en date du 26 octobre 2018, portant adoption d'une motion demandant la levée du secret-défense dans le dossier du crash de la caravelle, votée à l'unanimité,

CONSIDERANT les différents éléments et indices qui concordent et qui laissent penser qu'un tir de missile lié à des exercices militaires est à l'origine du crash de l'avion qui effectuait la traversée Aiacciu-Nizza le 11 septembre 1968,

CONSIDERANT le fait que malgré les nombreuses actions en justice diligentées et les demandes des avocats relayées par les magistrats, le secret-défense n'a toujours pas été levé,

CONSIDERANT l'exigence absolue de vérité et de justice face à la douleur immense des familles et l'impossibilité d'un deuil accompli dans ce contexte d'incertitude, d'ignorance et d'attente,

CONSIDERANT les engagements du Président de la République Emmanuel Macron, notamment ceux formulés par écrit dans un courrier en date du 2 octobre 2017 : « il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à l'établissement de la vérité »,

CONSIDERANT la lettre en date du 17 octobre 2018, cosignée par le Maire de Nice, Christian Estrosi, le Maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, saisissant le Président Emmanuel Macron pour une levée du secret-défense dans ce dossier,

CONSIDERANT le fait que malgré les légitimes relances répétées de l'Association des familles de victimes du crash de la Caravelle (AFVCCAN), il est à déplorer que le *statu quo* préside,

CONSIDERANT l'absence d'avancées concrètes depuis ces différents courriers, déclarations et votes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANIFESTE sa totale incompréhension au regard du peu d'avancées dans ce dossier malgré une parole présidentielle engagée il y a déjà plusieurs années.

REITERE son entière solidarité envers les familles des victimes et son soutien au combat profondément juste qu'elles mènent sans relâche depuis plus de 50 ans pour qu'enfin la vérité soit connue de tous.

SAISIT de nouveau le Président de la République Emmanuel Macron pour lui demander de solliciter la Ministre des Armées en vue d'ordonner, concrètement, la levée du secret-défense dans ce dossier et de saisir les autorités compétentes en pareille matière.